



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



MISE EN PLACE DES AGROPOLES AU SENEGAL

RAPPORT SYNTHETIQUE DE L'ANALYSE DES CHAINES DE VALEUR

Eléments Techniques,
Economiques et Financiers
pour la mise en place des Agropoles



MISE EN PLACE DES AGROPOLES AU SENEGAL

RAPPORT SYNTHETIQUE DE L'ANALYSE DES CHAINES DE VALEUR

Eléments Techniques,
Economiques et Financiers
pour la mise en place des Agropoles



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Vienne, Décembre 2015

Copyright © ONUDI 2015. Tous droits réservés.

Ce document n'a pas été revu par les services d'édition de l'Organisation des Nations Unies. Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ou de leur système économique et degré de développement. Les appellations "développé", "industrialisé" ou "en développement" sont employées à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement un jugement quant au niveau de développement de tel ou tel pays ou telle ou telle zone. La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'ONUDI.

Ce rapport a été réalisé dans le cadre du Programme de Partenariat Pays de l'ONUDI par le Service du développement de l'agribusiness de l'ONUDI en étroite collaboration avec le Service d'appui au secteur privé et à la promotion des investissements, le Service du renforcement des capacités commerciales, le Service de l'énergie et le Service de l'Environnement sur la base du travail d'une équipe d'experts internationaux et nationaux.

Experts Internationaux :

Produits de l'Élevage : Dr. Ahmidou Ouaouich
Produits de la Pêche : Dr. Amadou Tall
Agroindustrie : M. Shrikant Chopra
Sécurité Sanitaire et Qualité : M. Tarek Sellami

Experts Nationaux :

Agroindustrie: Dr. Mady Cissé
Agroéconomie: M. Mamadou Ndiaye
Énergie: M. Bruno Eric Daga
Qualité: M. Massaer Diagne
Commercialisation: M. Landing Dione

Responsable du projet: Meryem Sghir
Assistance: Ngolo Diarra
Coordination: Dr. Ahmidou Ouaouich
Relecture, Corrections et Édition : Jean-Brice Blavignac

TABLE DES MATIERES

RESUME	i
INTRODUCTION	1
Section 1 : APERCU DE LA SITUATION MACROECONOMIQUE ACTUELLE	3
Section 2 : LE SECTEUR AGROINDUSTRIEL AU SENEGAL	5
2.1 Importance et potentiels	5
2.2 Les contraintes et défis de développement	7
2.3 Stratégies et politiques sectorielles de développement	7
2.4 Financement des activités agroindustrielles	12
2.5 Le système d'assurance de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits	16
2.6 Les aspects de développement durable	17
Section 3 : ANALYSE SYNTHETIQUE DES CHAINES DE VALEURS PRIORITAIRES	20
3.1 La chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'aquaculture	20
3.2 La chaîne de valeur des produits de l'élevage et de l'apiculture	23
3.3 La chaîne de valeur des céréales et des légumineuses	27
3.4 La chaîne de valeur des oléagineux (arachide, sésame et anacarde)	32
3.5 La chaîne de valeur des fruits et légumes	40
3.6 La chaîne de valeur du bissap	44
3.7 La chaîne de valeur du sel	47
3.8 Conclusions quant à la mise en place des agropoles	48
Section 4 : LES AGROPOLES	51
4.1 L'agropole de la Zone Nord	51
4.1.1 Atouts du lieu d'implantation (région de Saint Louis)	51
4.1.2 Potentialités agroindustrielles	52
4.1.3 Encadrement technique et financier	53
4.1.4 Les contraintes	54
4.1.5 Filières retenues et composition de l'agropole	55
4.2 L'agropole de la Zone Centre	59
4.2.1 Les atouts de Kaolack en tant que lieu d'implantation	59
4.2.2 Potentialités agroindustrielles	59
4.2.3 Encadrement technique et financier	62
4.2.4 Contraintes principales du secteur agroindustriel	63
4.2.5 Filières couvertes et composition de l'agropole de Kaolack	64
4.3 L'agropole de la Zone Sud	69
4.3.1 Les atouts de Ziguinchor et de la Casamance	69
4.3.2 Potentialités agroindustrielles de la région de la Casamance	70
4.3.3 Encadrement technique et financier	71
4.3.4 Contraintes	72
4.3.5 Filières retenues et composition de l'agropole	72
4.4 Missions, Gouvernance et financement / réalisation des agropoles	77
4.4.1 Mission des agropoles	77
4.4.2 Gouvernance	79
4.4.3 Relations entre l'agropole et ses membres	80

4.4.4 Financements	80
4.4.5 Plan de réalisation des agropoles et échéancier	83
Annexe 1 : Encadrement des chaînes de valeur et appui aux acteurs par les agropoles	87
Annexe 2 : Tentative d'Évaluation approximative de la faisabilité globale des agropoles	93
LISTE DES TABLEAUX, SCHEMAS ET CARTES	106
BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES	107
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	109

RÉSUMÉ

Objectif de la mission de l'ONUDI

Ce travail de l'ONUDI s'inscrit dans le cadre de l'initiative pour un Développement industriel inclusif et durable (ISID) et du partenariat conclu le 2 Décembre 2013 entre l'ONUDI et le Sénégal. Le partenariat a pour objet une assistance technique de l'ONUDI à la réalisation des projets du Plan Sénégal Emergent (PSE) notamment la mise en place et l'opérationnalisation de trois agropoles compétitifs et intégrés.

Les experts de l'ONUDI ont réalisé un travail documentaire et des consultations avec les différents acteurs au niveau de Dakar et des régions concernées, complétés par deux ateliers participatifs ((i) de restitution à la fin de la mission sur le terrain ; (ii) de validation des rapports). Cette méthodologie a permis notamment la participation des acteurs et leur appropriation du concept d'agropole.

Le résultat de ce travail consiste en une analyse des chaines de valeurs au niveau des zones d'implantation des agropoles pré-identifiées par le PSE, la définition du concept agropole adapté aux conditions spécifiques locales et la détermination des éléments techniques, économiques et financiers relatifs à la préparation des études de faisabilité et la mise en place des agropoles.

Le concept agropole

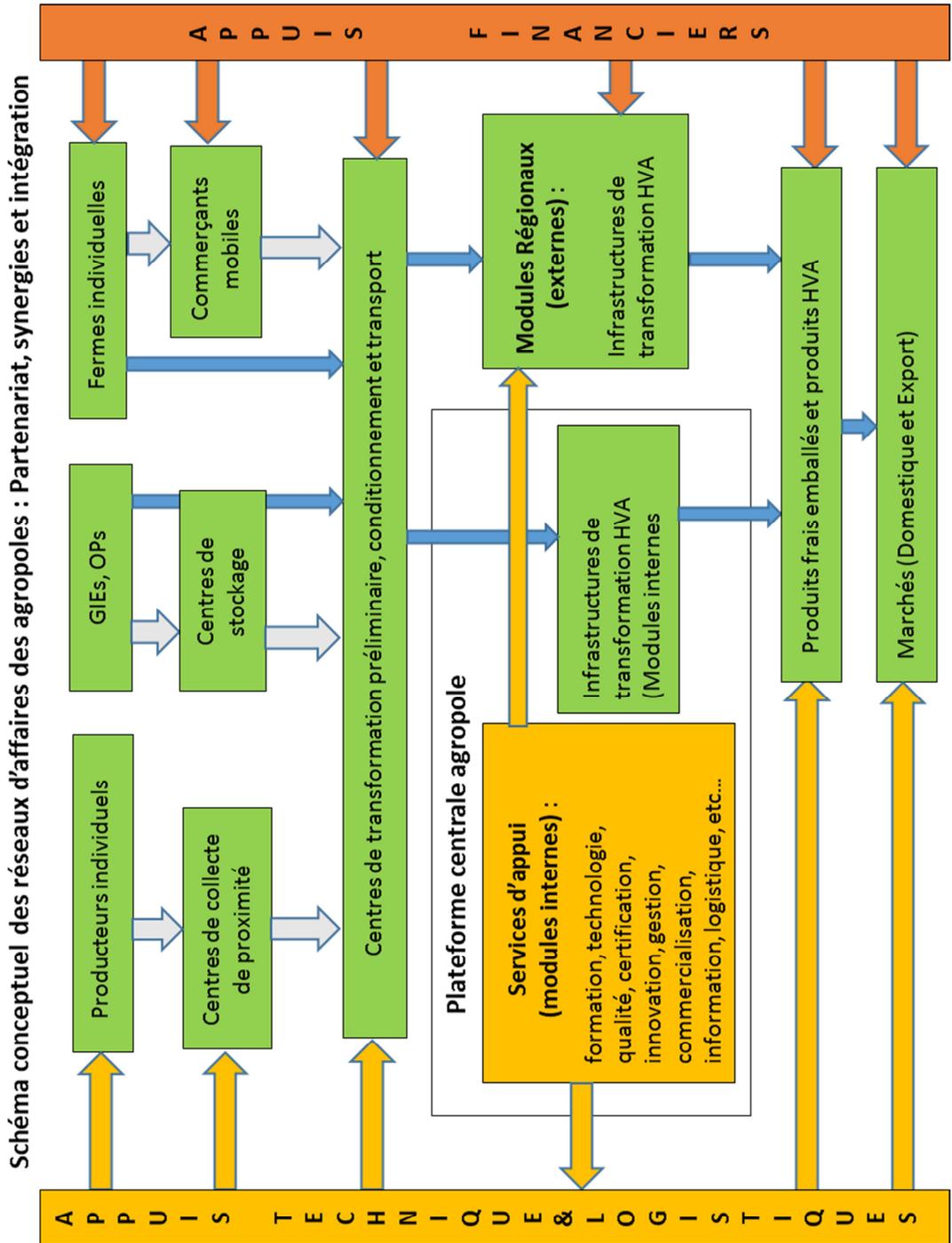
Un consensus a été trouvé sur le fait que l'agropole est supposé être un pôle moderne de développement agroindustriel qui facilite la mise en réseau de l'ensemble des acteurs des chaines de valeur (producteurs, entreprises de transformation, distributeurs de produits, fournisseurs de services, etc.), situés ou non dans un même espace géographique, à travers des partenariats verticaux et horizontaux visant à construire des synergies d'affaires en vue de la réalisation d'objectifs communs.

Pour ce faire les leviers de l'agropole sont (i) un savoir-faire technique/technologique de haut niveau, (ii) un entrepreneuriat proactive capable de prévoir, de réagir et d'innover pour constamment s'adapter aux demandes et exigences nouvelles, (iii) un environnement professionnel favorable, (iv) un développement régional équilibré qui optimise les opportunités d'investissement, (v) des infrastructures pour l'agrobusiness de niveau mondial et (vi) une nouvelle approche pour la recherche en partenariat avec le secteur privé.

Compte tenu de la richesse pluri-filières des régions ciblées et afin de ne pas risquer de laisser de côté de réels atouts et potentiels, il est recommandé des agropoles multidimensionnels et modulaires. Les agropoles s'appuieraient sur des modules internes situés dans la plateforme centrale consistant en services d'appui et infrastructures industrielles, et des modules externes régionaux constitués principalement d'infrastructures industrielles. Les infrastructures industrielles sont organisées en réseaux d'affaires tel que montré dans le schéma ci-dessous (Schéma 1: Concept des réseaux d'affaires des agropoles: Partenariat, synergies et intégration, page suivante).

Une telle option présente l'avantage d'être flexible, de réalisation progressive et de permettre des économies d'échelles (rentabilisation plus facile des infrastructures de bases).

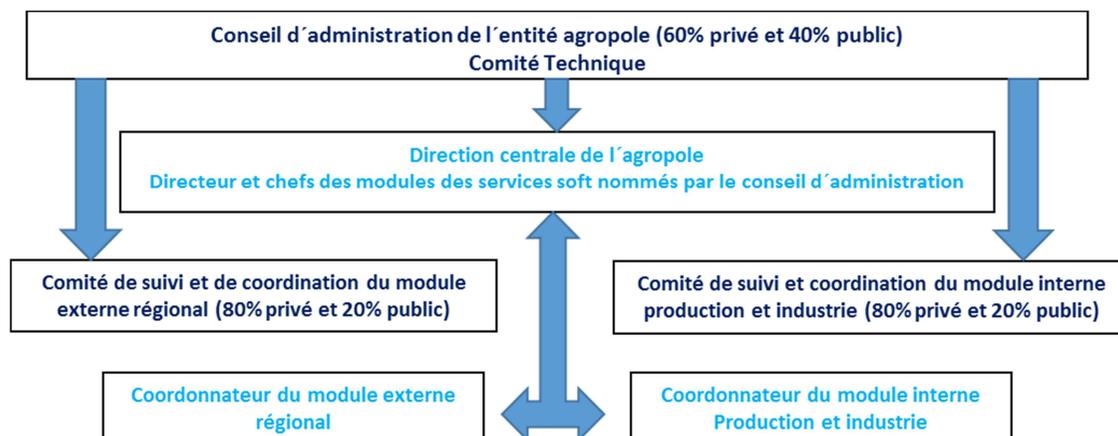
Schéma 1: Concept des réseaux d'affaires des agropoles: Partenariat, Synergies et Intégration



La gouvernance

Il est recommandé que les agropoles soient établies en PPP¹ comme des entités autonomes, gouvernées par un conseil d'administration représentant tous les acteurs (organigramme ci-dessous).

Schéma 2: Organigramme type pour une agropole



Le financement et l'échéancier de réalisation

En termes de financement des agropoles un montant de 109 millions de \$EU (69 milliards CFA) est prévu dans le cadre du PSE² en fonds PPP¹ pour financer le démarrage des 3 agropoles notamment (i) la mise en place des fonctions agropoles dans les 3 sites, des infrastructures des modules de services soft, (ii) l'appui au fonctionnement entre 2016 et 2025 - date escomptée pour leur équilibre financier³ et (iii) l'appui aux investissements privés (études de faisabilité et fonds de garantie, subventions diverses).

En termes de réalisation, une approche graduelle est suggérée, s'appuyant avant tout sur la finalité des agropoles que sont leurs fonctions. Ainsi il est recommandé de mettre en place dès 2016 les fonctions des agropoles dans les trois sites à travers (i) des Task Forces qui auront pour rôles la mobilisation des acteurs, du foncier et des premiers financements, la mise en place des premières fonctions des agropoles et le suivi de la mise en place des infrastructures et (ii) le développement de structures et capacités techniques permettant le démarrage et le développement graduel des

¹ PPP : Partenariat Public-Privé

² PSE : Plan Sénégal Emergent

³ Echéancier de réalisation à la page 97

fonctions de l'agropole.

En termes de mise en place des investissements lourds nous recommandons, sous réserve des résultats et des recommandations des études de faisabilité prévues dans le cadre du PCP, de commencer par la Casamance (agropole 1). Cette zone a le plus besoin d'urgence de l'appui d'un agropole (2017-2019) pour déverrouiller ses énormes potentiels agroindustriels actuellement sous exploités comparé aux 2 autres zones. Suivra ensuite le centre (agropole 2 prévu pour 2019-2020) et enfin le nord (agropole 3 prévu pour 2021-2022). Ces 2 zones ne seront pas pénalisées grâce à l'approche graduelle qui leur permettra en attendant de bénéficier tout de même de certaines fonctions de l'agropole.

Tableau 1: Echancier et Répartition des dépenses sur les 10 années de mise en place des agropoles (en ,000 Euros)

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAUX
Task Force	205.5	205.5	137	137	137	68.5	68.5				959
Fonctions agropoles	0	3 000	3000	3000	3000	2000	1600				15600
Etudes de faisabilité	654	600	600								1854
Investissement agropole 1		5000	10000								15000
Fonctionnement agropole 1				1255	1 255	1255	1255	1255	1255	1255	8785
Investissement agropole 2				5000	10000						15000
Fonctionnement agropole 2						1255	1255	1255	1255	1255	6275
Investissement agropole 3						5000	10000				15000
Fonctionnement agropole 3								1255	1255	1255	3765
Appui aux investissements privés	2000	3000	4000	4000	3000	3000	2000	2000	2000	1761,5	26761,5
Totaux	2,859.5	8,805.5	17,737	13,392	16,137	12,578.5	16,178.5	5,765	5,765	3,765	108999,5

En termes de rentabilité une tentative d'évaluation approximative de la faisabilité globale des agropoles (annexe 2 du rapport) a été réalisée dans le cadre des 3 scénarios suivants:

- Scénario 1 : Les agropoles sont établis sur la base de crédits bancaires sans aucune subvention et doivent supporter les charges à 100% y compris le montant des investissements amortis sur une période d'au moins 15 ans. Le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF) ne supporteraient que les dépenses de 2016 concernant les études de faisabilité et la mise en place des Task Forces.
- Scénario 2 : Les agropoles reçoivent une subvention de l'Etat et des PTF équivalente à 50% du budget de mise à niveau et du montant de l'amortissement des investissements.
- Scénario 3 : *le plus favorable pour les agropoles*; l'Etat et les PTF supportent à 100% la mise à niveau et les investissements lourds.

Cette analyse qui ne tient pas compte de la variation du budget d'exploitation a permis de montrer que:

- 1- Les agropoles sont difficilement soutenables dans le cas du scénario 1;
- 2- Seul l'agropole Nord et à moindre degré l'agropole centre peuvent espérer parvenir à un équilibre financier relatif en 2025 ;
- 3- Les 3 agropoles ne peuvent parvenir raisonnablement à l'équilibre financier en 2025 que dans le cadre du scénario3 (investissements lourds et coûts de mise à niveau pris en charge à 100% par le Gouvernement avec l'assistance des partenaires techniques et financiers : PTF) ;
- 4- Un allègement des investissements et d'exploitation est recommandé à travers une coopération étroite avec les universités, Instituts de recherche, écoles professionnelles, laboratoires, etc., existants;
- 5- Pour le cas de l'agropole du Sud, compte tenu de son niveau faible d'activité et de sa faible capacité d'absorption compte tenu de ses capacités actuelles, il est recommandé d'étaler les activités de mise à niveau sur une plus longue période de manière à assurer une étroite complémentarité et intégration entre mise à niveau et encadrement.

Synthèse des études conduites⁵

Les visites des équipes d'experts de l'ONUDI dans les régions nord, centre et sud du pays ont permis de révéler des atouts importants et des potentialités agroindustrielles considérables.

La zone Nord composée des régions de *St Louis Louga* et *Matam* :

Avec une façade maritime et le prolongement de son territoire le long du fleuve et au Lac de Guiers, la région de *St Louis* produit 122,000 T de poisson. En outre, la région, surtout le delta produit plus de 80% de la production nationale de riz, 90% de la tomate industrielle et 50% de la production d'oignons. Elle abrite aussi des fermes horticoles, des plantations de canne à sucre de l'usine de la CSS⁶, la Laiterie de la Bergerie, une station d'alevinage à R. Toll et une usine tomate concentrée de la SOCAS à Podor.

A cela viennent s'ajouter les immenses richesses des zones sylvo-pastorales de Matam et Louga, la plus importante source d'animaux de boucherie de Dakar et une production laitière potentielle considérable. L'infrastructure d'appui technique et financier, présente dans la zone Nord est adéquate.

La région de St louis (lieu d'implantation de l'agropole Nord) est parfaitement connectée par voie terrestre (264 km de Dakar et 74 km de Mauritanie), maritime et fluviale (assurant le fret et les passagers) et aérienne (aéroport international)⁷.

La zone centre composée des régions de Kaolack, de Kaffrine, de Fatick et de Diourbel est dotée d'un secteur agropastoral important et diversifié (arachide, pastèques, niébé, mil souna, sorgho, maïs, sésame, riz, fonio, maraichères, élevage, aviculture, etc.) qui occupe 75% d'une population jeune (plus de 61% ont moins de 21 ans) et un commerce de sel florissant avec des exportations en

⁵ Analyse synthétique des chaines de valeur, P.20

⁶ Compagnie Sucrière Sénégalaise

⁷ Atouts et potentialités de la zone nord, P. 51

développement dans la région Ouest africaine. Les acteurs agricoles sont assez bien organisés et structurés et l'infrastructure d'appui technique et financier, présentes sur le terrain, est adéquate et sera considérablement renforcée par l'Université du Sine Saloum qui sera établie prochainement et qui apportera compétences et savoirs.

La production agricole de la zone pour la saison 2014-2015 pèse pour plus des trois quarts de la production nationale pour l'arachide, la moitié pour le mil et le tiers pour le maïs. En outre cette zone contient le cinquième du cheptel national de bovins et d'ovins et pèse dans les mêmes proportions en termes de production de viande et de lait.

Sur le plan agro-industriel on note la présence d'unités industrielles (SUNEOR, NOVASEN, SALIN, SODEFITEX) qui contribuent à la valorisation de la production locale et à la réduction du chômage et constituent d'importants indicateurs économiques de la région⁸. Sur le plan de l'alimentation en énergie, il y a une centrale électrique et un énorme potentiel de développement des énergies renouvelables dans toute la zone.

Les atouts de Kaolack, lieu d'implantation de l'agropole, sont son excellente connectivité terrestre (réseau de 3 routes vers le nord, le sud et l'est), aérienne (plan de développement de l'aéroport existant) et fluviale (port en cours de dragage), sans oublier la rénovation du chemin de fer régional dont la rénovation est en vue.

La zone sud qu'est la Casamance est composée des régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda et caractérisée par des sols fertiles, des ressources hydrauliques abondantes et un climat favorable à l'agriculture qui jouit d'un potentiel considérable mais faiblement exploité.

La zone se classe en première position au Sénégal pour la production de fruits (47% de la production nationale de mangues), de noix de cajou (90% de la production nationale), d'agrumes, de bananes et de fruits sauvages (màdd, buy, ditax). La zone pèse aussi pour 21% de la production d'arachide, 23% de la production nationale de maïs et 12% de la production nationale de riz. La zone abrite près 22% du cheptel national bovins, 10% des petits ruminants et 17% de volailles, et fournit 15% de la production laitière nationale, etc.

A cela viennent s'ajouter, les productions halieutiques (grâce à une façade maritime de 85 km et un important réseau hydrographique composé d'un fleuve de 300 kilomètres avec de nombreux affluents et défluent) qui représentent 6,5% de la production nationale et d'énormes potentialités en matière de production du miel (elle couvre actuellement la majorité de la production du pays). L'encadrement technique et financier existe et mérite d'être renforcé.

Les atouts de Ziguinchor lieu d'implantation de l'agropole du Sud sont représentés par ses infrastructures portuaires et fluviales en développement, le pont sur le fleuve Casamance en projet et les routes et pistes en construction qui vont désenclaver les zones de productions importantes. De même sa proximité des marchés notamment du Mali et de Guinée lui ouvre les portes de tout le marché de l'UEMOA. Un autre atout est sa prochaine connectivité au réseau d'alimentation électrique provenant de Guinée.⁹

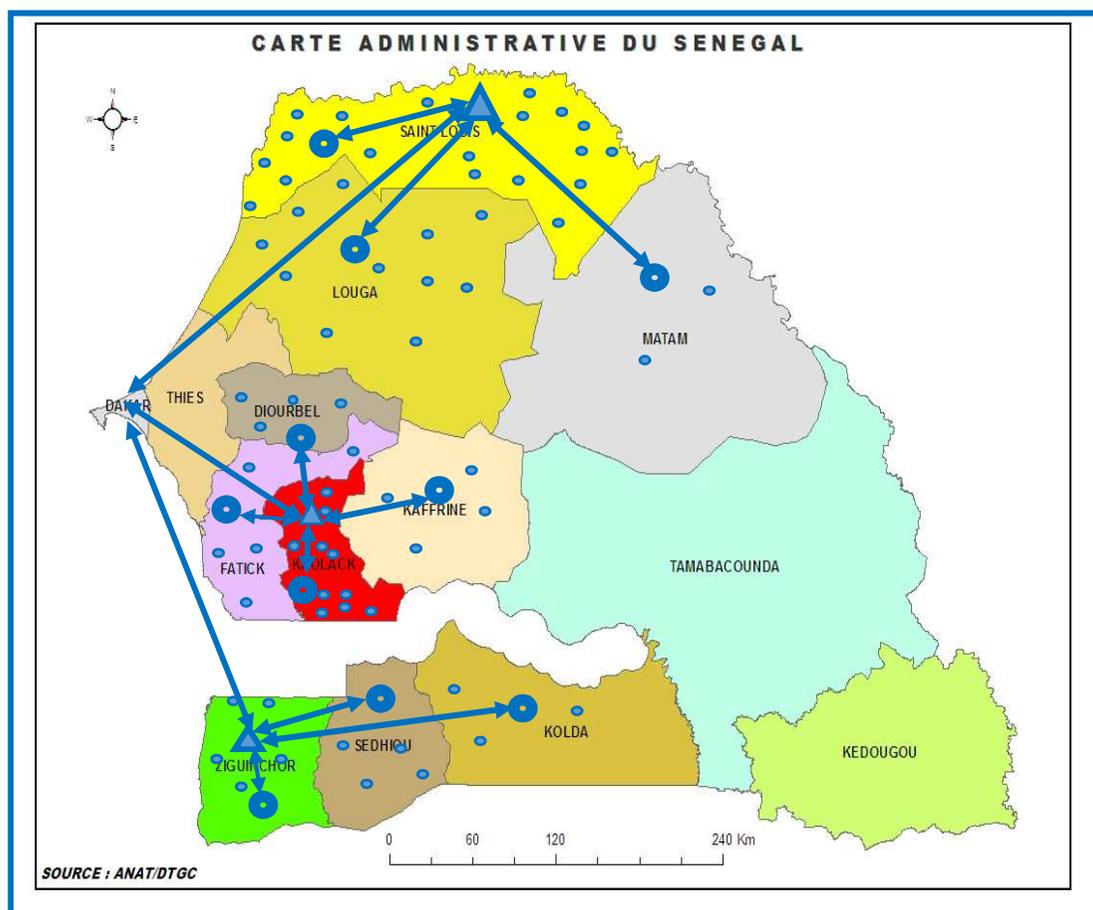
⁸ Atouts et potentialités de la zone centre page 61

⁹ Atouts et potentialités de la zone sud page 72

L'implantation des agropoles

Compte tenu du résultat de l'analyse des chaînes de valeur, il est recommandé d'implanter l'agropole (i) du Nord à Richard Toll pour couvrir, à travers ses modules internes et externes les régions de Saint Louis, Matam et Louga, (ii) du centre à Kaolack pour couvrir par ses modules internes et externes les régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel et (iii) du Sud sera à Ziguinchor et couvrira par ses modules internes et externes les régions de Ziguinchor, Sedhiou et Kolda.

Carte 1: Carte Administrative du Sénégal et implantation des agropoles



INTRODUCTION

Sur la base de l'initiative pour un Développement industriel inclusif et durable (ISID), l'ONUDI et le Gouvernement du Sénégal ont conclu le 2 Décembre 2013, un cadre de partenariat en vue d'apporter au Sénégal une assistance technique et de contribuer à la réalisation des projets du Plan Sénégal Emergent (PSE), notamment dans le domaine du développement agro-industriel.

L'objectif global est de contribuer au processus d'industrialisation du Sénégal à travers la mise en place et l'opérationnalisation de trois agropoles compétitives et intégrées en tant que vecteurs de développement inclusif et durable - moyen de stimuler la croissance industrielle du Sénégal et de contribuer, par la suite, à la génération de revenus et à la création d'emplois.

Le concept d'agropoles compétitives et intégrées consiste en une plateforme d'incubation et un ensemble intégré de technologies / équipements et de services en faveur des PME impliquées dans les secteurs agroindustriels à forte valeur ajoutée et opérant dans des secteurs géographiques stratégiques au nord, sud et centre du pays.

Le travail de l'ONUDI a consisté à réaliser une analyse des chaînes de valeurs au niveau des zones d'implantation pré-identifiées par le PSE, complétée par des études d'opportunité pour chaque agropole et comprenant des études d'analyses des chaînes de valeur et l'identification des opportunités, le développement de plans financiers, de structure et de stratégie de gestion et la formulation des mesures d'accompagnement.

L'objectif de l'analyse est de recueillir tous les éléments relatifs au développement inclusif et durable des chaînes de valeur et les données détaillées nécessaires, d'une part, au développement d'un projet spécifique ainsi que d'une stratégie de mise en œuvre et, d'autre part, à la préparation des études de faisabilité et/ou de plans de développement (« *business plan* ») pour la mise en place des agropoles. Le travail s'est déroulé en trois phases:

La phase 1 a consisté à collecter les données existantes sur les chaînes de valeur au moyen d'une recherche bibliographique¹⁰ et a permis de dégager une vue globale sur les productions, les marchés, l'économie et le financement, les aspects de production durable, les perspectives de développement (en termes d'atouts), les contraintes à surmonter (en termes de défis à relever) et les stratégies de développement.

La Phase 2 a permis l'organisation de consultations avec les acteurs (i) à Dakar, ce qui a permis de cerner les chaînes de valeur prioritaires, la vision stratégique de développement du PSE, la conception globale et les régions de couverture/d'implantation des agropoles et (ii) sur le terrain (Nord, Centre et Sud) ce qui a permis une meilleure compréhension des conditions locales et des besoins spécifiques à couvrir dans le cadre de l'agropole.

La Phase 3 a permis la validation par les acteurs des secteurs publics et privés des conclusions et recommandations techniques relatives au rapport d'analyse des chaînes de valeur et aux documents de projets spécifiques relatifs à la mise en place et la finalisation des agropoles .

Cette méthodologie a permis (i) de faire participer les acteurs tout au long du processus d'évaluation des chaînes de valeur et, par là même, leur appropriation du concept d'agropole (ii) de compléter et confirmer les données appropriées collectées à partir de la revue documentaire et recueillies auprès de différents acteurs et (iii) de prendre en compte les éléments nécessaires au

¹⁰ Voir: Bibliographie et Références

développement de chaque chaîne de valeur et leur analyse intégrée dans les schémas de production locale considérés.

SECTION 1 : APERÇU DE LA SITUATION MACROÉCONOMIQUE ACTUELLE

Le Sénégal a une superficie de 196 722 km², est peuplé par environ 14,5 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique de 2,9% en 2014 (BM). La population est à dominante rurale (64%), à majorité féminine (52%) et jeune (71,2% de la population a moins de 19 ans).

Le Sénégal est caractérisé par une stabilité politique et une continuité dans le renforcement de ses institutions démocratiques.

Du point de vue économique, le pays aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2035 mais la situation macroéconomique qui y prévaut est caractérisée par une croissance erratique de la production et par des déficits budgétaire et commercial en deçà des objectifs visés ce qui contraint ses possibilités de développement.

Avec un PIB par habitant de 1 070 USD (BM) en 2014, le Sénégal fait partie des pays les plus pauvres du monde. Son indice de développement humain (IDH) évalué à 0,485 en 2013, le classe parmi les pays à développement humain faible, au 163^e rang sur 187 pays (PNUD). La pauvreté au Sénégal n'a baissé que très légèrement au cours des six dernières années, passant de 48,3% en 2005 à 46,7% des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2014. Le Sénégal a été confronté à un faible taux de croissance au cours de la dernière décennie. Au cours de la période 2006-2014, le taux de croissance n'a atteint que 3,4% alors que celui de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne s'est établi en moyenne à 6% sur cette même période (BM). Les mauvaises performances économiques du pays s'expliquent par le poids du secteur agricole, un climat défavorable à l'investissement et aux affaires (mauvaise gouvernance, manque d'infrastructures, manque de ressources humaines) et une perte de compétitivité. Les services constituent toujours le secteur le plus dynamique (+5,6%), et le secteur secondaire, tiré par le bâtiment, a amorcé une reprise de 4,9% après la baisse enregistrée en 2013.

En 2014, la croissance du PIB est repartie à la hausse avec un taux de 4,7 % contre 3,3% en 2013, et ceci malgré les difficultés auxquelles le pays a été confronté, notamment les retombées négatives de la propagation de l'épidémie de virus Ebola dans la sous-région. Cette année a été marquée par l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement économique et social à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) et un regain d'activité du secteur primaire qui s'est améliorée en affichant une progression estimée à 3,6% en 2014, après une hausse de 2,7% l'année précédente. La valeur ajoutée du sous-secteur agricole a été en hausse de 4,7% en 2014 contre 0,4% un an auparavant. Plus globalement, le sous-secteur a profité de la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui vise à construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE).

La demande extérieure a été caractérisée, en termes réels, par une hausse des exportations de biens et services de 3,3% et un faible repli des importations de 0,1% au terme de l'année 2014. Le déficit du compte courant de la balance des paiements est estimé à 8,8% du PIB en 2014 contre 10,4% en 2013. Cette tendance à la hausse de l'économie sénégalaise devrait poursuivre son accélération en 2015 en profitant de la baisse des cours pétroliers conjuguée au rebond de l'agriculture. Le PIB devrait progresser de 4,8 % tiré principalement par le secteur des services, particulièrement les télécommunications et les services financiers. Cependant, l'imprévisibilité des précipitations pourrait de nouveau contrarier la production agricole et, conjuguée avec la lenteur des réformes dans les secteurs énergétique et agricole, avoir un effet négatif sur la croissance.

SECTION 2: LE SECTEUR AGROINDUSTRIEL AU SÉNÉGAL

2.1. IMPORTANCE ET POTENTIELS

Le secteur agricole est un secteur clé pour le développement du Sénégal. Il a occupé environ 55% de la population active sénégalaise en 2013 (RGPHAE 2013¹¹). En 2014, le sous-secteur de l'agriculture a connu une croissance en volume de 7.8% et sa contribution à la formation du PIB a été de 6.9% (DPEE¹²) contre 6.8% en 2013. Ce secteur dispose d'atouts importants en mesure de générer une activité commerciale compétitive contribuant significativement à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et la génération de revenus décents.

D'après les divers rapports consultés le Sénégal dispose (i) d'une superficie considérable de terres arables (3,8 millions d'hectares) dont seulement près des 2/3 (2,5 millions d'hectares) sont exploitées annuellement, (ii) d'un potentiel de terres irrigables de 350 000 hectares dont seul près de 37% (130 000 ha) sont aménagés, (iii) de ressources considérables en eau de surface renouvelable (fleuves Sénégal, Gambie et Casamance) et en eaux souterraines faiblement exploitées et, (iv) d'une situation géographique et climatique qui permet des cultures de contre-saison (le long des Niayes) destinées au marché d'exportation .

L'élevage, second pôle d'activité économique du secteur primaire a participé pour près de 4,3% du PIB en 2011 et fait vivre un peu moins du tiers des ménages ruraux, contribuant ainsi à l'existence de près du quart de la population sénégalaise. Près de 350 000 familles soit environ 3 millions de personnes des couches les plus vulnérables du monde rural dépendent des activités d'élevage. Le secteur est caractérisé par une grande diversité de productions. Son développement reste, cependant, dépendant de facteurs importants tels que la maîtrise de l'alimentation et de la situation sanitaire, et l'amélioration de sa productivité.

La pêche, secteur d'exportation par excellence, représente à lui seul 8% du total des exportations et contribue pour près de 2% du PIB. Le secteur est une source d'emploi pour 97 000 personnes dont 57 000 pêcheurs et 40 000 dans la filière de transformation. Le secteur emploie directement et indirectement près de 600 000 personnes. Cependant, le développement futur du secteur est compromis par le niveau actuel de l'effort de pêche qui met en danger la durabilité des ressources. Ainsi, pour assurer dans le futur une croissance durable dudit secteur, il est nécessaire de maîtriser l'effort de pêche, d'augmenter significativement le taux de valorisation des captures permettant de rehausser la qualité des produits et la valeur ajoutée en vue de compenser la stagnation, voire la diminution des captures. Dans le même registre, l'adoption d'une politique de développement durable d'une aquaculture sans danger pour l'environnement, est une alternative judicieuse permettant de diminuer la pression actuelle sur les ressources maritimes.

¹¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

¹² Direction de la Prévision et des Etudes Economiques

En ce qui concerne l'industrie agroalimentaire, selon la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPPE), ce secteur représente aujourd'hui 17,5% du PIB du pays. D'après le Ministère de l'Industrie, pas moins de 80% des 573 unités agro-industrielles des entreprises agroalimentaires du secteur formel au Sénégal se trouvent dans la zone de Dakar. Ces entreprises bénéficient de la proximité de Dakar, des moyens de transport rapides et de l'accès au crédit. La plupart sont liées à des entreprises étrangères, qui facilitent l'accès aux capitaux et aux technologies.

Malgré ses atouts et potentiels considérables, le Sénégal continue à importer pas loin du quart de ses besoins alimentaires alors que plus de 60 % de ses actifs sont engagés dans l'agriculture vivrière, fortement dépendante de la pluviométrie. Les importations de fruits et de légumes se sont élevées pour 2012-2013 à près de 900 000 T au total et ont coûté 22 milliards de F. CFA. Le pays reste aussi importateur net (i) de viande (près de 10 000 T en 2014), (ii) de moutons (près de 377 744 têtes ont été importées en 2014, représentant 60% du total des moutons sacrifiés pendant le Tabaski et durant les périodes de haute consommation telles que les fêtes et événements religieux et (iii) de lait (28 155 T représentant 199,3 millions d'équivalent litres de lait importées en 2014 dont le lait en poudre 24 954 T soit 189,7 millions d'équivalent litres de lait). Les importations de lait ont coûté à elles seules près de 53 825 milliards de FCFA en 2011. En appliquant le prix par équivalent litre de lait importé en 2011 (53,825 Milliards de FCFA divisés par 235 millions de litres=229 FCFA le litre) aux importations de 2114 (199,3 millions X 229 FCFA) celles-ci auront coûté près de 45,648 milliards de FCFA.

Par ailleurs, une large partie de la population, par ailleurs en croissance rapide, souffre de sous-alimentation et de pauvreté notamment en milieu rural où la quasi-totalité de la consommation alimentaire dépend de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. D'après la RCSA¹³, les résultats de l'enquête nationale réalisée en juin 2013 par le Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (SE/CNSA), à travers son Système d'Alerte Précoce (SAP) révèlent :

- qu'au plan national 18,8% des ménages souffrent encore d'insécurité alimentaire (5% d'insécurité sévère soit 675 000 personnes et 13,8% d'insécurité modérée soit 1 863 000 personnes).
- que si la majorité (81,2 % des ménages) vivent en situation de sécurité alimentaire, plus de la moitié de ces foyers ont en réalité une consommation alimentaire tout juste adéquate et ne peuvent pas se permettre certaines dépenses non alimentaires pourtant essentielles.

Selon le Rapport sur le développement humain de 2014 (PNUD), le Sénégal, avec un PIB de 1 047 USD par habitant compte parmi les pays les plus pauvres au monde - au 163^e rang sur 187 pays. La pauvreté n'y a baissé que très légèrement au cours des six dernières années, passant de 48,3% en 2005 à 46,7% des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2011. Les taux les plus élevés sont observés dans les régions de: Kolda (76,6%); Kédougou (71,3%); Fatik (69,8%) et Sédhiou (69%). Dans les zones rurales, signe de la grande vulnérabilité économique qui y prévaut, environ 11% des ménages dépensent plus de 75% de leur budget pour se nourrir. La proportion des ménages consacrant une part élevée de leurs dépenses à la nourriture (supérieur à 75% des dépenses) est la plus élevée dans les régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda AGVSAN-AM (2014).

¹³ Revue Conjointe du Secteur Agricole (publiée par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural

2.2. LES CONTRAINTES ET DEFIS DE DEVELOPPEMENT

Les nombreuses contraintes spécifiques de la **production agricole** sont liées (i) aux aléas climatiques (faiblesse et l'irrégularité des pluies, sécheresses récurrentes), (ii) à la dégradation et l'appauvrissement des sols et à l'inadéquation de la politique foncière, (iii) à l'enclavement des zones de production dont certaines à fort potentiel productif, (iv) aux difficultés d'accès aux facteurs de production (semences, engrais, crédits, etc.), (v) aux pratiques traditionnelles à faible productivité, (vi) à la faiblesse des services d'appui technique, (vii) à la faible valorisation des produits et leur faible compétitivité et accès aux marchés, (viii) l'absence de fortes synergies entre l'agriculture familiale et l'agro-business, etc.

Parmi les contraintes de l'**élevage** on relève (i) la prédominance de l'élevage traditionnel et la vulnérabilité du cheptel (dégradation des parcours, difficultés d'accès à l'eau, feux de brousse, vols, etc.), (ii) la réduction de l'espace pastoral dans les zones agropastorales (avancée du front agricole, urbanisation), (iii) le faible potentiel génétique et des performances des races locales et la conduite traditionnelle de l'élevage, (iv) la persistance de maladies endémiques, émergentes, ré-émergentes et transfrontalières, (v) l'insuffisance d'infrastructures de base au niveau de la production, de la collecte et de la transformation/valorisation des produits, etc.

Les contraintes du secteur de la **pêche** et de l'**aquaculture** incluent: (i) la pêche illicite, (ii) la surexploitation et la faiblesse du taux de renouvellement des stocks halieutiques en mer et dans les cours d'eau (lacs et fleuves), (iii) les pertes après capture, (iv) le faible taux de valorisation des captures et (v) le faible niveau de développement de l'aquaculture.

Les contraintes précitées rendent difficile l'utilisation optimale des produits à des fins commerciales. Cette situation ne permet pas aux acteurs d'honorer leurs contrats tant du point de vue quantité/qualité qu'en termes de délais requis. Par ailleurs, le contrôle de qualité reste nettement insuffisant. Dans ces conditions, il reste difficile d'apporter une valeur ajoutée importante aux produits locaux.

Le défi du Sénégal aujourd'hui est celui de l'expansion de sa production et de ses exportations au niveau vertical - à travers de nouveaux maillons d'une même filière et horizontal - par la production et le développement de nouveaux produits. L'adoption de pratiques commerciales modernes s'avèrent nécessaires eu égard au besoin de rendre le secteur compétitif à travers la stratégie de développement des chaînes des valeurs, le renforcement des liens agriculture-agrobusiness (développement de la contractualisation), l'organisation du marché, et le développement de la qualité et des labels internes.

2.3. STRATEGIES ET POLITIQUES SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT

Depuis plusieurs années, le Sénégal enregistre un taux de croissance annuel moyen du PIB inférieure à 5%. Selon des experts économistes, seule une croissance située entre 7 et 8% sur une période significative permettrait au pays de réduire nettement et durablement la pauvreté. Ainsi, le gouvernement du Sénégal s'est fixé l'objectif d'augmenter le niveau de croissance en formulant une stratégie de croissance accélérée (SCA), basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes : de croissance, de valeur ajoutée générée, de compétitivité, d'exportation et de création de nouveaux emplois.

Une grappe est constituée d'un ensemble d'entreprises situées dans une même région, appartenant à la même industrie ou à des industries apparentées et tissant entre elles des relations de nature variées mais unies par des intérêts communs. Une grappe peut également englober des structures et des organisations d'appuis et de gouvernance. A court terme, la SCA a pour objectif de déclencher un cycle de croissance et d'amélioration du potentiel de compétitivité de la grappe en vue duquel la mobilisation d'investissements significatifs sera nécessaire. Parmi les grappes identifiées figurent la grappe **agriculture et agro-industrie**, la grappe **élevage/industries et productions animales**, la grappe **produits de la mer et de l'aquaculture**, etc.

L'étude des chaînes de valeur dans le cadre de la SCA a montré le potentiel de développement de certaines filières en termes de valeur ajoutée et d'amélioration de la compétitivité – permettant par là-même de créer des emplois, de générer des revenus ainsi que de contribuer d'avantage à la sécurité alimentaire des sénégalais en mettant sur le marché national des produits locaux à la portée des consommateurs se substituant aux importations (lait notamment) ou en augmentant les exportations (produits de la pêche, horticulture, fruits tropicaux, etc.).

Après la politique de libéralisation de l'économie des années 1990 qui s'est traduite par un désengagement progressif de l'état, de nouvelles orientations ont été définies à partir de 2004 avec l'adoption de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) dont l'un des objectifs est la réforme foncière. L'Etat a lancé en 2006, le plan pour le Retour Vers l'Agriculture (REVA), dans l'espoir d'endiguer les flux migratoires des jeunes sénégalais vers l'Europe et en 2008 la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) qui a été mise en œuvre, en réponse à la crise alimentaire mondiale de 2007-2008. Par ailleurs, le Sénégal a élaboré son Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), issu d'une vision commune définie aux niveaux continental (à travers le PDDAA¹⁴[voir page suivante]) et sous régional (à travers l'ECOWAP¹⁵).

La Loi d'orientation agro-sylvo-pastoral (LOASP) qui est le document de cadrage juridique et institutionnel du secteur agricole vise la réduction de la pauvreté en particulier dans les zones rurales et l'atteinte, à moyen terme, du niveau de sécurité alimentaire garantissant la souveraineté alimentaire du pays. Cette loi, élaborée pour la période 2004–2024 fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSE) 2009-2015, le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PADPA) 2007 et le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE).

La LOASP prévoit, en particulier, une réforme foncière formalisant les droits des individus, des exploitations et des communautés sur la terre dans le souci de moderniser l'agriculture et d'autres mesures d'accompagnement tel que (i) la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement et de soutien des activités agro-sylvo-pastorales et l'institution d'un Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) destiné, notamment à financer le conseil agro-sylvo-pastoral et l'appui aux organisations professionnelles agricoles (OPA) et (ii) la création d'un fonds d'aide à la modernisation des exploitations agricoles contribuant à l'équipement des exploitations et à l'installation des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle agricole.

¹⁴ Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (mis en œuvre à travers la Politique Agricole Commune de la Communauté Economique et des Etats de l'Afrique de l'Ouest)

¹⁵ Politique Agricole Commune de la Communauté Economique et des Etats de l'Afrique de l'Ouest : composante ouest-africaine du volet agricole du NEPAD

Les Stratégies de réduction de la pauvreté

Le premier document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP I 2003-2005) est axé sur la création de richesses, l'accélération de l'accès aux services sociaux de base, la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes et la gouvernance et le développement décentralisé et participatif. Selon le DSRP II (2006-2010), le secteur primaire devrait à l'horizon 2015 progresser en moyenne de 8,4%, essentiellement tiré par le sous-secteur agricole qui, à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, enregistrerait une croissance 10,5%. Le DSRP II s'appuie, dans sa mise en œuvre, sur la stratégie de croissance accélérée (SCA) et sur les politiques sectorielles et multisectorielles. La grappe « Agriculture et agro-industrie » de la SCA adoptée en 2008 a pour objectif de « promouvoir une agriculture et une agro-industrie intégrées aux chaînes de valeur globalisées, en contribuant à une croissance durable et créatrice d'emplois ».

La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) 2008-2011

L'objectif principal de cette politique est d'augmenter la production agricole pour les principales cultures consommées au Sénégal afin d'assurer plus rapidement la sécurité alimentaire, et de réduire la dépendance nationale aux importations. Elle s'inscrit clairement dans la lignée de la LOASP, du DSRP, et de la SCA. Le programme phare de la GOANA est le **Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR)**.

Le Document de Politique de Développement Economique et Sociale (DPES) 2011-2015 et la **Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) 2013-2017** ont visé l'accélération de la croissance économique et l'amélioration de la productivité.

La Politique Nationale de Développement de la Nutrition élaborée en 2001 en vue de contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes en âge de reproduction et les personnes âgées.

La Stratégie nationale de sécurité alimentaire qui vise à réduire le taux de malnutrition dans le pays de 50% à l'horizon 2015 à travers la mise en place des conditions politiques, macro-économiques et sociales propices à la sécurité alimentaire devant (i) contribuer à améliorer l'accès à la nourriture à tous ; (ii) satisfaire les besoins alimentaires d'urgence et transitoires de manière à promouvoir la reprise et le développement, tout en créant les capacités nécessaires pour répondre aux besoins futurs; (iii) favoriser un développement agricole et rural durable pour assurer des disponibilités suffisantes d'aliments de base aux niveaux des ménages et du pays; (iv) faire en sorte que les politiques en matière de commerce des produits vivriers et agricoles contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire ; (v) promouvoir les investissements dans la recherche, la vulgarisation, l'infrastructure et les institutions dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches durables ; et (vi) mettre en œuvre et suivre le plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation¹⁶.

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), en tant que programme de l'Union Africaine dans le cadre de son NEPAD, représente un cadre ambitieux de relance de la croissance du secteur agricole pour servir de moteur à la transformation économique

¹⁶ création en juin 1998 du Conseil National à la Sécurité Alimentaire au Sénégal (CNSA)

et la réalisation de l'objectif du millénaire de réduction de pauvreté (OMD1¹⁷) à travers l'Afrique. En s'alignant avec le PDDAA, les pays adoptent un engagement commun pour la réalisation d'un taux minimum de croissance annuel de 6% dans le secteur agricole et d'allouer 10% du budget national au secteur agricole conformément à l'engagement de Maputo¹⁸.

Cadre de coopération pour l'appui à la « Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) lancée au sommet du G8 en 2012, vise essentiellement à combler le manque de visibilité du secteur privé dans les efforts de développement du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers et d'attirer et mobiliser l'investissement privé national et international pour stimuler et soutenir le développement durable du secteur agricole, en renforçant la mise en œuvre accélérée du PNIA [voir ci-dessous].

Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) adopté dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Il a été validé lors de la table ronde de Dakar tenu les 9 et 10 février 2010 et qui a abouti à la signature du pacte entre l'Etat du Sénégal, la CEDEAO¹⁹, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la société civile, le secteur privé et les représentants des Organisations de Producteurs. En vue de sa mise en œuvre, un Plan National d'Investissement pour la période 2011-2015 a été adopté lors du *Business meeting* qui s'est tenu du 14 au 18 juin 2010 à Dakar.

Le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) constitue une reformulation et une mise en cohérence des stratégies de développement agricole du Gouvernement pour l'atteinte plus rapide des objectifs fixés. Il vise à faire jouer à l'agriculture un rôle déterminant dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, tout en préservant les ressources naturelles, en s'adaptant aux changements climatiques et en développant la résilience des populations. Il s'appuie sur la vision "Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable" qui met clairement l'accent sur l'émergence d'une agriculture capable de: (i) nourrir au mieux et durablement les populations sur une base endogène; (ii) tirer profit des avantages du commerce international; (iii) sécuriser et augmenter les revenus des ruraux; (iv) procurer des emplois agricoles et non agricoles; (v) gérer durablement les ressources naturelles; et (vi) améliorer l'état nutritionnel des populations.

La Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Environnement et de l'Assainissement (LPDSEA) vise à assurer les conditions de la durabilité du développement économique et social dans une perspective de forte croissance compatible avec la gestion et l'exploitation écologiquement rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement. Elle a pour objectif de développer le réflexe de la protection de l'environnement dans les activités génératrices de biens et de services.

Le Cadre National d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres (CNIS-GDT)

La gestion durable des terres est un défi majeur pour l'agriculture sénégalaise du fait qu'entre 36% et 40 % (FAO 2008, BM 2009) des terres agricoles sont dégradées. Le CNIS/GDT a pour objectif d'assurer une synergie dans l'intervention de tous les acteurs pour parvenir à inverser les tendances de dégradation des terres au Sénégal et d'en assurer une gestion durable. Il vise à créer à l'horizon

¹⁷ OMD1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

¹⁸ La déclaration de Maputo (2003) exprimait un appui politique vigoureux au PDDAA et à son Plan d'action évolutif.

¹⁹ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

2026 un environnement politique, juridique, institutionnel, technique et financier favorable permettant au Sénégal d'inverser durablement la dégradation des terres dans tous les écosystèmes pour une productivité durable et un bien-être de ses populations. Le CNIS-GDT a pour mission: (i) d'assurer un mécanisme de coordination entre les différents acteurs; (ii) d'être un creuset de technologies et de bonnes pratiques disponibles et accessibles pour lutter contre la dégradation des terres; et (iii) de faire office de cadre de dialogue politique entre l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le Programme Sénégal Emergent (PSE) Pour faire face à la faiblesse de la croissance du PIB imputable aux retards dans la mise en œuvre des réformes, de l'insuffisante capacité d'impulsion de l'État et de la résistance au changement, le Sénégal a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale du pays à moyen et long termes. Cette aspiration à un mieux-être se décline en une vision pour un Sénégal émergent en 2035 dont les orientations stratégiques s'appuient sur trois axes qui permettront, par leurs synergies et leurs effets convergents et cumulatifs, de créer les conditions de l'émergence. La conception du PSE est ainsi articulée autour de trois axes importants que sont une **croissance inclusive**, un **développement humain** et une **bonne gouvernance**.

Le PSE a retenu cinq chaînes de valeurs à forts potentiel et à performance importante du point de vue de la capacité industrielle mais également en termes de valeur ajoutée et d'emploi, à savoir **l'agro-industrie**, les **produits chimiques**, les **produits minéraux non-métalliques** et les **métaux fabriqués**.

Dans le secteur agroindustriel en particulier le PSE prévoit:

Le développement d'une agriculture commerciale créatrice de valeur ajoutée source d'emplois et de revenus et contribuant à la sécurité alimentaire. Les leviers comprennent : (i) le rééquilibrage des filières agricoles; (ii) le développement ciblé de filières agroalimentaires performantes; (iii) la promotion de la recherche et de l'innovation agricoles et le développement de bassins agricoles céréaliers; (iv) l'appui à la professionnalisation des artisans; et (v) le développement de projets d'agrégation à travers la mise en place d'agropoles et de corridors sur des nouveaux bassins.

Le développement intégré de l'agriculture familiale comme moyen d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté comprenant notamment un soutien à l'évolution des cultures vers une plus haute valeur ajoutée et l'amélioration de la productivité des petits exploitants en vue d'une création de revenus supplémentaires à travers des projets de conversion, d'intensification et de diversification.

Le PSE est réalisé à travers un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) qui couvre la période 2014 - 2018 et qui constitue le document de référence des interventions à moyen terme de l'État, des partenaires techniques et financiers, du partenariat public-privé (PPP) et de la participation citoyenne. Parmi les projets phares du PAP on note : (i) la mise en place de 100-150 projets d'agrégation en soutien aux filières fruits et légumes HVA pour en augmenter les exportations, et au développement accéléré des filières bovine/lait et aviculture; (ii) le développement de 3 corridors (zones greniers) céréaliers visant le développement et l'intensification de bassins agricoles irrigués de production de riz/mil; (iii) la mise en place de 150-200 micro-projets régionaux de soutien de l'agriculture familiale, conçus pour être exécutés au niveau local; (iv) la restructuration de la filière arachide pour relancer la production via une hausse des rendements et le renforcement de la commercialisation domestique et internationale; (v) le développement accéléré de l'aquaculture par le développement des

compétences techniques et de productivité, des stations de production et des filières aquacoles intégrées ; (vi) la création de 3 pôles industriels intégrés de transformation à plus haute valeur ajoutée des produits de la mer, y compris le développement de produits plus élaborés (diversification et montée en gamme) ; et (vii) la création de 3 agropoles intégrés agroalimentaires.

2.4. FINANCEMENT DES ACTIVITES AGROINDUSTRIELLES

D'après la Revue des Dépenses Publiques de l'Agriculture (FED/MEFP-DI) 2015, l'Etat accorde une attention toute particulière au secteur agricole manifesté par un accroissement net des volumes des investissements dans les budgets alloués à travers les lois des Finances de 2012 à 2014. Sur la période la part du secteur agricole représente 13,2% du Budget Consolidé d'Investissements (BCI) et est évaluée en moyenne à 271,976 milliards Frs CFA.

Les projets et programmes BCI sont financés par l'Etat et les bailleurs de fonds. En 2014 pour l'ensemble des projets et programmes, le montant du crédit s'élevait à 95,758 milliards de CFA contre 58,591 milliards en 2013. Le montant important des reports (1,279 milliards en 2013 et 18,638 milliards en 2014) explique les difficultés d'absorption des ressources dans certains projets. Le taux d'exécution de l'ensemble des projets gérés avec des comptes de dépôt était de 67,2% en 2014 contre 62,3% en 2013.

Le volume croissant des dépenses publiques dans l'agriculture traduit l'engagement du Gouvernement en faveur du développement du secteur mais les nombreux réaménagements budgétaires (lois de finances rectificatives) déstabilisent les activités des ministères du secteur et conduisent à de fréquents blocages des propositions d'engagement.

Selon le Rapport de la Revue Conjointe du Secteur Agricole (RCSA) DAPSA-USAID d'octobre 2015, les efforts et engagements du Sénégal aux niveaux de la sous-région et du continent se sont traduits en un PNIA (Programme National d'Investissements Agricoles) pour la période 2009-2020. Les besoins en dépenses publiques ont été estimés à 2 015 milliards de francs CFA dont 81 % (soit 1 632 milliards de francs CFA) sont des investissements. Diminué des dépenses déjà engagées, le plan d'investissements dispose de 1 346 milliards (Agriculture 69,1%, élevage 10,9%, pêche 4,7%, environnement 10,8% et autres 4,5%).

Sur la période 2011-2015, le secteur privé a investi 2 459 milliards de F CFA. Avec 1 352 milliards, représentant 55% du montant global, le secteur de l'Agriculture et de l'Agrobusiness vient largement en tête et ont représenté 44% en 2014 (67% en 2012) des investissements globaux, dont ; (i) l'alimentaire (sel, bouillons, eaux et biscuits) en premier avec en moyenne 100 milliards par an (maximum de 242 milliards en 2012) ; (ii) l'agro-industrie en 2^e avec une moyenne annuelle de 65,32 milliards FCFA (maximum a été observé en 2012 avec 111,9 milliards de FCFA: installation de SEN-HUILE dans la Vallée du Fleuve Sénégal et en 2015 (80,8 milliards à la date du 1^{er} août) ; (iii) l'agriculture en 3^e avec une moyenne annuelle de 60,3 milliards de F CFA (investissements les plus importants ont été effectués en 2012 année d'installation de SEN –HUILE) et ; (iv) l'élevage vient en 4^e avec une moyenne annuelle de 21,88 milliards de F CFA (investissements les plus importants 81 milliards F CFA effectués en 2013) .

La Caisse Nationale de Crédit Agricole de Sénégal (CNCAS) reste le principal acteur dans le secteur du financement rural. Les Fonds de Bonification, de Garantie, et de Calamité, financés en grande partie sur ressources budgétaires de l'Etat y sont logés et lui permettent d'offrir des conditions de

prêts plus favorables que celles du reste du secteur bancaire et des institutions de micro finance. Le taux d'intérêt appliqué est de 7,5% pour les crédits de campagne accordée sur 9 mois maximum. Le fonds de garantie contribue pour 10% des risques associés aux crédits de campagne.

La CNCAS qui applique des taux relativement bas de 7-8% ne finance quasiment que le crédit de court terme, principalement le crédit de la campagne agricole. Mais ses moyens financiers étant faibles, la CNCAS n'est pas en mesure de répondre à tous les besoins du secteur agricole et moins encore à celui des petits producteurs.

Un autre acteur du secteur est la **Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) du Sénégal** créée récemment avec une participation de l'Etat du Sénégal de 25%, de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) 9% et des groupes privés tels que Bridge Group West Africa, Bridge Bank Côte d'Ivoire, NMA Sanders, Axa-Assurances et des hommes d'affaires sénégalais.

La mission de la BNDE est de participer activement au développement du Sénégal en apportant des solutions adaptées et durables à la problématique de financement des PME. A cet égard, elle s'est donnée pour mission d'être une banque universelle nationale de référence, innovante, accessible et partenaire privilégiée des PME/PMI au Sénégal. La BNDE a pris l'option de donner la priorité aux secteurs stratégiques comme l'agriculture, la pêche, l'artisanat, l'industrie extractive et de transformation, l'énergie, le textile, le tourisme, la culture, etc. Elle ne cherche pas seulement à financer des produits, mais vise le développement des secteurs et des filières en adoptant l'«approche chaîne de valeur». Ainsi les produits vont permettre de financer le producteur, le transformateur et le distributeur.

Ces institutions bancaires sont en outre accompagnées par deux fonds : le FONSTAB et le FONGIP :

Le Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) a été créé en novembre 2007. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP). Son objectif est de faciliter l'accès au crédit aux éleveurs. Il permet à ces derniers d'emprunter au niveau des banques partenaires, à des taux compris entre 3% et 5,5%. Sa dotation initiale de 2 milliards a bénéficié de l'appui des partenaires (Union Européenne et Banque Africaine de Développement). Le Fonds comprend 3 composantes : **garantie de l'emprunt, bonification du taux d'intérêt et de crédit** :

- **Le fonds de Garantie** a pour objectif de garantir aux banques et autres institutions financières la couverture des risques de non remboursement à hauteur de 50% du sinistre (est considérée comme compromise toute créance qui n'a pas été entièrement réglée 6 mois, après l'échéance).
- **Le fonds de bonification** permet d'alléger la charge d'intérêt des encours de crédits consentis (-5 point pour le financement de fonds de roulement et -7,5 points pour les crédits d'investissement)
- **Le fonds de crédit** permet de refinancer les institutions financières agréées par le Fonds.

Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) a pour objectif d'améliorer les conditions de financement des opérateurs économiques intervenant dans les filières prioritaires afin d'accroître durablement leurs productivités. A cet effet, il est retenu comme un instrument au service de l'initiative privée et vient s'intégrer dans le nouveau dispositif articulé autour du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) et de la BNDE. Le FONGIP agit en complémentarité avec ces entités comme un effet de levier pour mobiliser les ressources financières publiques et privées destinées aux PME en apportant un meilleur confort aux

institutions financières. Il constitue par conséquent une innovation et une réponse adaptée en permettant :

- d'atténuer les risques liés à l'octroi de crédits aux PME par des prêteurs généralement réticents ;
- de compléter le dispositif d'intervention des institutions financières en faveur des PME ;
- de bonifier les taux d'intérêts appliqués actuellement par les institutions financières.

Plusieurs centaines d'**institutions de microfinance (IMF)** dont la plupart sont organisées autour de grands réseaux, sont présentes sur le territoire. Cependant, leur volume de financement du secteur de l'agriculture reste encore marginal, l'essentiel de leurs concours étant orienté vers les activités génératrices de revenus et les crédits consentis sont majoritairement à très court terme, avec des taux d'intérêt élevés (avoisinant 18%).

L'agriculture, la pêche et l'élevage ainsi que les activités connexes de transformation, de stockage et de conditionnement de produits d'origine végétale, animale ou halieutique figurent parmi les activités du **code de l'investissement de 2004**. Pour en bénéficier, l'investissement doit être d'au moins 5 millions de FCFA ; le nombre d'emplois créés au moins égal à trois et le financement sur fonds propres à hauteur d'au moins 20 % (investissements compris entre 5 et 200 millions) et 30 % (au-delà de 200 millions). Les demandes d'agrément sont examinées dans un délai maximum de 10 jours et toutes les formalités administratives de création et d'extension sont prises en charge par le Guichet Unique de l'APIX²⁰ dans un délai de vingt (20) jours.

En sus des garanties "classiques" offertes aux investissements (liberté de transfert des capitaux et des revenus et égalité de traitement), des avantages spécifiques complémentaires sont prévus pour les PME notamment les entreprises valorisant les ressources locales, celles développant l'innovation technologique ainsi que celles installées en dehors de la Zone A²¹. La durée de validité des avantages liés à l'exploitation varie de cinq à douze ans en fonction de la zone d'implantation. Ces avantages sont dégressifs sur les trois dernières années de l'agrément (la réduction des droits normalement dus passe successivement à 75 %, 50 % et 25 %).

²⁰ APIX SA - Promotion des Investissements et des Grands Travaux

²¹ Zone A: départements de Dakar et de Pikine et la Communauté de Rufisque-Bargny

Table 1: Résumé des articulations en PSE - PNIA - PRACAS

PLAN SENEGAL EMERGENT (PSE)			
LE PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA)			
PROGRAMME DE RELANCE ET D'ACCELERATION DE LA CADENCE DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE (PRACAS)			
Axes du PSE	Axes du PNIA	PRACAS	
		Axes	Objectifs spécifiques
1. Renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires (Réduire la dépendance alimentaire en céréales avec l'autosuffisance en riz)	1. Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient 2. Améliorer les conditions de mise en valeur des périmètres irrigués villageois existants et faciliter ainsi l'intensification et la diversification des cultures irriguées	1. La promotion de l'exploitation agricole familiale par l'intensification, par une meilleure mise en marché et une meilleure gestion de la qualité	Autosuffisance en riz en 2017 production de 1 600 000 t de paddy
			Autosuffisance en oignon en 2016, production de 350 000 t
			Optimisation des performances de la filière arachidière, production de 1 000 000 t et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 t/an
2. Développer des filières intégrées compétitives à haute valeur ajoutée (Faire de l'agriculture un moteur d'exportations puissant et stable, notamment avec les cultures HVA)	3. Faciliter la modernisation des exploitations agricoles en majorité familiale, et l'intensification des activités en vue d'accroître significativement les productions d'exportation	2. L'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur une synergie intelligente entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale, respectueuse de l'environnement, soucieuse de l'adaptation aux changements climatiques	Autosuffisance en oignon en 2016, production de 350 000 t
			Le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un volume d'exportation de 157 500 t
3. Préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale Maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale	4. Renforcer la professionnalisation des acteurs; appuyer le processus de syndicalisation et mettre en place un dispositif de protection sociale 5. Renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires pour accroître les capacités d'anticipation des différents acteurs de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN)	3. Une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des connaissances techniques et des équipements adaptés 4. une résilience des populations vulnérables (diversification des productions et satisfaction des besoins en céréales au niveau national)	Autosuffisance en riz en 2017 production de 1 600 000 t de paddy
			Autosuffisance en oignon en 2016, production de 350 000 t
			Optimisation des performances de la filière arachidière, production de 1 000 000 t et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 t/an
			Le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un volume d'exportation de 157 500 t

2.5. LE SYSTEME D'ASSURANCE DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

Le système d'assurance de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires souffre actuellement de la faiblesse et de la dispersion des efforts ainsi que de l'obsolescence du cadre juridique et institutionnel, de l'insuffisance des ressources matérielles et financières et d'une approche ne reposant malheureusement pas sur l'analyse et la prévention des risques tel que requis sur le plan international.

Le cadre juridique portant sur la sécurité sanitaire est composé de lois, décrets, arrêtés, normes et codes d'usages (code de l'eau et code de l'Hygiène par exemple). Il est déjà abondamment décrit dans les études menées récemment (projet UEMOA/ONUDI, projet UEMOA/FAO, atelier de Dakar en janvier 2000 etc.). Cet environnement juridique est complété par les activités normatives conduites par l'Institut Sénégalais de normalisation (ISN) transformé depuis juin 2001 en Association Sénégalaise de Normalisation (ASN). Une cinquantaine de normes sont ainsi disponibles actuellement pour le secteur agro-alimentaire. Mis à part les cinq normes rendues obligatoires (et relatives au concentré de tomates, au riz paddy, au riz usiné, au vinaigre et au sel iodé), les autres normes édictées sont généralement d'application volontaire. Une des autres contraintes de l'ASN est le non versement de la cotisation de la plupart de ses membres.

Les textes sont d'une part trop nombreux et ; d'autre part, souffrent d'« obsolescence » et d'inadaptation et mériteraient, pour la plupart, d'être actualisés. Ceci est d'autant plus vrai que plusieurs décrets d'application sont manquants et que certains produits alimentaires n'ont pas encore fait l'objet de textes normatifs (cas des volailles, œufs et produits associés; du miel, des additifs alimentaires et certains gibiers). Les mêmes besoins se font sentir quant aux conditions d'agrément des laboratoires d'analyse et à la réglementation sur les dates de péremption; Cette revue des textes devra être l'occasion d'indiquer de manière plus précise les responsabilités des différents services administratifs en matière de normalisation, accréditation et promotion de la qualité (y compris la surveillance et le contrôle). L'exercice de modification des textes réglementaires gagnera à se faire de manière participative et concertée dans le cadre d'un forum regroupant tous les acteurs concernés. Il est en effet indispensable, à tous les stades, d'impliquer aussi le secteur privé et la société civile dans la réflexion et de mettre en œuvre les principes directeurs de l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

Les organes de normalisation et de surveillance manquent de moyens logistiques et financiers pour assurer une application effective des textes juridiques qui, par ailleurs, ne sont pas clairs en termes de responsabilités de chacun des acteurs impliqués. A cela s'ajoute également la multiplicité des textes juridiques et des services publics qui sont concernés, ce qui ne permet ni l'application rigoureuse des normes ni les contrôles réguliers nécessaires.

L'approche pour l'assurance de la sécurité sanitaire et la qualité des produits reste dispersée et non préventive. Plusieurs acteurs du public et du privé sont concernés par les différents aspects relatifs à l'établissement des normes, leur application, le contrôle et la surveillance de l'effectivité de cette application, la certification de la conformité aux normes et, enfin, l'application des peines encourues en cas de non-respect des normes. Les parties prenantes dans cet exercice de la qualité sont en particulier: les entreprises ; les directions et services techniques de l'Administration chargées du contrôle et de l'inspection ; les laboratoires d'analyses et d'essais ; les associations de défenses des consommateurs ; les participants aux comités de suivi de la qualité et des comités techniques de normalisation ; les ONG ; les partenaires au développement etc. Chacun d'entre eux

doivent avoir un rôle propre à jouer dans un système privilégiant l'analyse et la prévention des risques ainsi que la traçabilité.

La multiplicité des organes concernés que sont les ministères de l'Agriculture, l'Elevage, de la Pêche; de la Recherche Scientifique et Technologique; des PME et du Commerce; de l'Economie et des Finances; de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention; des Mines, Energie et Hydraulique auxquels s'ajoutent les directions spéciales, les instituts et laboratoires, etc. nécessite un cadre de coordination à l'échelle nationale. L'exemple d'une Agence Nationale de sécurité sanitaire et de la qualité des aliments qui existe actuellement dans plusieurs pays de par le monde est à citer ; nous en recommandons la mise en place au Sénégal dans les meilleurs délais.

Sans un système coordonné et basé sur la prévention, le Sénégal ne pourra pas augmenter ses parts de marchés aux niveaux national, régional et *a fortiori* international.

2.6. LES ASPECTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'importance accordée par le gouvernement du Sénégal au développement durable et au changement climatique est reflétée dans les décisions prises durant les dernières quinzaines d'années à savoir le code de l'environnement adopté en 2000, le Comité national des changements climatiques (COMNACC) établi en 2003, la création en 2004 de 5 Aires Marines Protégées (AMP) et de 26 Réserves Naturelles Communautaires (RNC) pour préserver la biodiversité, le Plan d'Actions pour l'Environnement (PNAE) et le cadre de vie adopté en 2005, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) et en février adopté en 2006, le code de l'assainissement adopté en 2009 et la Stratégie Nationale d'adaptation aux changements climatiques élaborée en 2010.

Le Sénégal s'est doté depuis 2001 d'un code de l'environnement rendant obligatoire l'évaluation des impacts environnementaux des projets, programmes et plans de développement. Dans ce cadre, le Centre de suivi écologique (CSE) est chargé de la mise en place du Programme "Evaluation Environnementale et Gestion des Risques" afin d'accompagner l'Etat, les organismes de développement, les projets et les partenaires nationaux et internationaux dans la prise en charge des préoccupations environnementales.

Plusieurs initiatives sont en cours sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Dans le cadre de la décentralisation, des comités régionaux sur le Changement Climatique (COMRECC) ont été mis en place et ont pour but, par une intégration dans la planification du développement local, de nourrir et de décentraliser la lutte contre le changement climatique au niveau local et communautaire.

De par sa position géographique avancée sur l'océan Atlantique, le Sénégal est exposé aux effets néfastes du changement climatique. Ces changements augmentent la vulnérabilité des populations et de certaines activités économiques. Par ailleurs, les modes de production et de stockage de produits dangereux (pesticides, engrais chimiques, etc.) couplés au non-respect des normes techniques et environnementales augmentent les risques environnementaux dans des proportions non négligeables.

La politique environnementale a toujours été axée sur la gestion rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable. Malgré les efforts et les progrès réalisés en matière de

conservation de la biodiversité, la situation reste caractérisée par une dégradation avancée des ressources naturelles. Toutefois, des efforts significatifs ont été consentis à travers les activités de reconstitution, reforestation, conservation et protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat. Ces actions ont eu impact indéniable sur la régénération naturelle des écosystèmes.

L'adaptation aux changements climatiques constitue un nouveau défi majeur avec, notamment, le développement des phénomènes tels que les inondations, l'érosion côtière et la salinisation des terres. Des solutions durables doivent être trouvées pour permettre aux populations de développer une culture de prévention et d'adaptation aux changements climatiques.

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) a pour objectifs de : (i) réduire l'impact des risques climatiques, environnementaux et sanitaires par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux afin d'améliorer la sécurité alimentaire et d'atteindre à terme la souveraineté alimentaire du pays et ; (ii) protéger l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles notamment pour ce qui est de la fertilité des sols.

Le Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) vise à faire jouer à l'agriculture un rôle déterminant dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, tout en préservant les ressources naturelles, en s'adaptant aux changements climatiques et en développant ainsi la résilience des populations et des systèmes de production.

Le statut juridique des ressources en eau du Sénégal est réglé par le code du Domaine de l'Etat qui définit le droit de propriété de l'Etat sur les ressources en eau. Dans ce domaine, il existe deux programmes d'envergure qui visent une meilleure gestion de la qualité de l'eau, un approvisionnement durable pour tous, un assainissement responsable ainsi que des actions de dépollution des nappes. Il s'agit du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) et du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).

La forte dépendance énergétique du Sénégal vis-à-vis des énergies fossiles et la pression insoutenable des variations incontrôlables des prix des hydrocarbures ont pour effet le renchérissement du coût énergétique. Ce coût énergétique élevé freine le développement de la plupart des entreprises de production et de transformation dans le domaine agroalimentaire.

Pour lever ces contraintes et favoriser un développement durable, le gouvernement du Sénégal a institutionnalisé en 2010 deux lois concernant, d'une part, les énergies renouvelables et, d'autre part, les biocarburants. Ces deux lois constituent le cadre législatif de l'ANER (Agence Nationale pour les Energies Renouvelables). L'objectif du gouvernement est de porter à 20 % en 2017 le taux d'utilisation des énergies renouvelables qui n'est actuellement que de 0,6 %.

Parallèlement, le gouvernement a aussi mis en place en 2011 l'AEME (Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie) dont la mission est la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie pour réduire l'écart qui existe entre l'intensité énergétique (rapport entre la consommation globale d'énergie et le PIB) locale et celle des pays avancés. Cette agence appuie les industries locales dans la mise en place de programmes d'efficacité énergétique en vue d'accroître leur compétitivité.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, la dégradation et l'appauvrissement des sols, la réduction de l'espace pastoral, la salinisation de l'eau et des terres, la raréfaction et l'irrégularité des pluies, etc. sont autant de contraintes pesant sur le développement de ce secteur. Dans le

secteur industriel, la minimisation des rejets et la gestion des déchets ainsi que la gestion de la consommation d'énergie restent un défi constant.

La mise en œuvre d'approches intégrées de gestion des ressources naturelles en général et agricoles en particulier et le développement d'un savoir-faire technique/technologique permettant d'optimiser leur exploitation pour le bien-être des populations tout en préservant la durabilité et la résilience des écosystèmes en général et des systèmes de production en particulier, s'avèrent indispensables à mettre en œuvre dans le cadre des agropoles.

En particulier, le développement inclusif et intégré des chaînes de valeur se fera en priorisant les aspects de gestion et d'utilisation optimale des ressources naturelles et des matières premières, de la consommation d'énergie - avec un accent particulier sur les énergies renouvelables -, de la consommation d'eau, de la gestion des déchets ainsi que ceux liés à la biodiversité et au changement climatique.

SECTION 3: ANALYSE SYNTHÉTIQUE DES CHAINES DE VALEUR PRIORITAIRES

La mise en place des agropoles est un des projets phares du PSE. Les chaînes de valeur qui y sont envisagées sont celles:

- (i) Des **produits de la pêche et de l'aquaculture** (pêche maritime et continentale et aquaculture marine et continentale) qui présentent selon la SCA²² une balance commerciale positive et un très fort potentiel de développement en terme de valeur ajoutée, soutenu en cela par une demande forte tant sur les marchés d'exportation que sur le marché domestique;
- (ii) Des **produits de l'élevage** (filiales bétail-viande ; cuirs et peaux et ; lait et avicole) qui présentent selon la SCA une balance commerciale négative mais un fort potentiel de développement soutenu par une demande interne croissante et un potentiel intéressant de substitution (notamment pour ce qui est du lait) aux importations et un potentiel d'exportation (notamment pour les cuirs et peaux);
- (iii) Des **céréales et légumineuses** (filiales riz, mil, maïs, sorgho, niébé, etc.) qui selon la SCA présentent une balance commerciale négative et un potentiel de développement moyen soutenu par une demande croissante du marché domestique, un potentiel de substitution aux importations et des niches de marché à l'export;
- (iv) Des **oléagineux et légumineuses** (arachide, sésame et anacarde) qui présentent selon la SCA une balance commerciale positive notamment pour les huiles et potentiel de développement élevé soutenu par la demande des marchés domestique et d'exportation;
- (v) Des **fruits et légumes** (légumes, mangue/papaye, horticulture d'exportation, etc.) qui selon la SCA présentent une balance commerciale négative et un fort potentiel de développement soutenu par une forte demande des marchés d'exportation et domestique;
- (vi) Des **produits du bissap** qui recèlent un énorme potentiel de développement en raison du volume du marché d'exportation et des répercussions économiques en termes de revenus d'appoint sur de larges populations;
- (vii) Du **sel** qui présente des perspectives de développement importantes avec une demande importante des marchés export et national.

3.1. LA CHAÎNE DE VALEUR DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Le Sénégal dispose d'écosystèmes très profitables mais cette productivité est soumise à des variations importantes liées au phénomène d'*upwelling* c'est-à-dire les remontées d'eaux froides profondes riches en matières minérales, provoquées par le courant froid des Canaries lié à l'alizé maritime pendant la saison sèche (de novembre à juin).

²² Stratégie de Croissance Accélérée

Le secteur contribue pour 12% du secteur primaire et à hauteur de 2,5 % du PIB. Il emploie 600 000 personnes soit 17% de la population active et génère 170 milliards de CFA en devises étrangères. La pêche est un grand réservoir d'emplois, aussi, des milliers de ruraux, fortement ébranlés par des années de sécheresses successives y trouvent un moyen de subsistance pour leurs familles. Le poisson joue aussi un rôle primordial dans l'alimentation des populations. La consommation *per capita* est de 26kg/an et représente près de 70% des apports nutritionnels en protéines d'origine animale.

Le sous-secteur de la pêche a connu une faible reprise de l'activité en 2014 avec une progression de 0,9% par rapport à 2013. Cette légère amélioration est tirée principalement de la pêche industrielle sous l'impulsion de la relance de l'industrie de transformation de poisson.

La pêche continentale est une activité importante dans le bassin du fleuve Sénégal. Les statistiques et données fiables sur la pêche sont cependant rares dans le bassin du fleuve Sénégal. On note un nombre de 8757 pêcheurs artisanaux subdivisés en trois catégories: (i) des professionnels (dont la pêche constitue la principale activité) ; (ii) des semi-professionnels (agriculteurs-éleveurs) et ; (iii) des occasionnels. Une enquête révèle que 80 % des pêcheurs sont équipés de pirogues non motorisées. Les principaux engins utilisés sont: le filet, la palangre, l'épervier et le filet maillant dérivant. La zone du Delta entre Diama et Richard-Toll constitue la zone la plus importante de prise avec 25 576 tonnes, suivie du lac de Guiers/Taouey avec 18 472 tonnes. Les captures totales sont estimées à 65 501 tonnes qui sont commercialisés sous forme de produits frais, principalement à Podor et Matam.

La production aquacole est passée de 704 tonnes en 2013 à 1 095 tonnes en 2014. Ce résultat s'explique par les investissements consentis et la structuration de la filière aquacole intégrée permettant de réaliser 82 ouvrages et d'ensemencer 11 bassins aquacoles. Bien qu'étant en progression, le rythme d'évolution de la production aquacole reste insuffisant au regard des potentiels. Le Sénégal est doté d'un potentiel très important tel que (i) 718 km de côte le long de l'océan Atlantique ; (ii) le fleuve Sénégal long de 1700km ; (iii) le fleuve Gambie (750 km) ; (iv) le fleuve Casamance 300km ; (v) les estuaires du sine-Saloum (vi) le lac de Guiers (280 km²) ; et (vii) les bassins de rétention. Les opportunités d'investissement dans l'aquaculture sont (i) la fabrication d'aliments ; (ii) la mise en place de fermes de production d'alevins, huîtres, etc. ; (iii) le matériel et les équipements et ; (iv) la valorisation et la commercialisation.

Les entreprises de traitement de produits de la pêche à terre agréées en 2015 au Sénégal sont au nombre de 112 (90 basées à Dakar et 32 hors de Dakar) dont 68 agréées UE et 44 agréées hors UE. On distingue (i) 88 unités pour le traitement de produits frais et congelés, telles que Amerger Casamance, Sopasen, Blue fish, Ikagel, etc. ; (ii) 4 conserveries, telles que la Société de Conserverie en Afrique SA (SCA.SA), la CONDAK, etc. ; (iii) 13 unités de traitement de produits transformés telles que Kakalam fish, GIE Seuti Ndiaré, etc. et ; (iv) 7 unités de fabrication de farine et d'huile de poisson parmi lesquelles AFRIC AZOTE qui produit de la farine de poisson à partir de rebuts des unités de traitement de poisson et deux autres entreprises de fabrication de farine et d'huile de poisson à partir de la sardinelle fraîche qui sont Oméga fishing et Copelit Afrique implantées respectivement à Mbour et à Joal. En outre 94 bateaux de pêche congélateurs tous basés à Dakar (chalutiers crevettiers et poissonniers) et constituant l'armement de pêche au Sénégal sont en 2015 agréés à l'exportation (83 vers l'UE et 11 vers les pays hors UE).

La pêche reste confrontée à des contraintes majeures liées principalement à la surexploitation des

stocks et le non-respect de la réglementation quant aux outils de pêche et à la pollution maritime. L'aquaculture qui devrait soulager la pêche en termes de production est encore embryonnaire et souffre du déficit technique, financier et organisationnel des acteurs.

Les pêches maritime et continentale souffrent de la non-maîtrise de l'effort de pêche artisanale et industrielle nationales et de la faiblesse des moyens de contrôle et de surveillance des pêches – phénomènes conjugués qui sont à l'origine d'une exploitation non responsable des ressources. Si le niveau actuel des 26kg/hab/an se maintenait, cela porterait la consommation totale en 2018 à 403 000T (26 kg x 15,5 millions d'habitants) contre 364 000 T en 2014 soit une augmentation de la consommation de 39 000T. En supposant que les exportations se maintiennent au niveau de 2014, la production complémentaire ne pourrait venir en grande partie que de la pêche maritime. La réponse à cette demande supplémentaire pourrait pousser, par soucis du gain, à une aggravation de l'effort de pêche avec le raclage des fonds de mer en plus grande ampleur, la pêche des juvéniles en plus grand volume et la multiplication de la pêche illégale qui l'accompagnent, La conjonction de ces pratiques compromettrait définitivement le renouvellement des stocks, d'ores et déjà à un niveau critique.

Afin de faire face à ce défi, le PSE, en cohérence avec les actions du gouvernement, a inclus les actions les plus pertinentes dans le portfolio de ses projets prioritaires. Les activités y afférentes portent sur (i) la mise en œuvre de plans d'aménagement durable des stocks ; (ii) la cogestion à travers les Comités Locaux de la Pêche et de l'Aquaculture (CLPA) ; (iii) la restauration des habitats dégradés ; (iv) la promotion et la maîtrise de la pêche continentale et ; (v) l'accélération et le développement d'une aquaculture sans danger pour l'environnement.

Pour réduire la pression exercée sur les stocks, le PSE mise également sur le développement des chaînes de valeur d'espèces commerciales notamment une augmentation significative de la proportion des produits transformés à haute valeur ajoutée dans les exportations. Le but visé étant de permettre au pays de tirer un bénéfice maximum de ses ressources halieutiques et d'assurer un meilleur revenu aux différents acteurs sans compromettre pour autant la stratégie de préservation et de conservation des stocks.

Quelles que soient les mesures prises, les perspectives de développement de la chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'aquaculture nécessitent une stratégie à long terme qui visera notamment:

- La réduction de l'effort de pêche pour permettre la durabilité voire la restauration des ressources marines;
- Le développement de la valeur ajoutée aux produits de la pêche maritime pour compenser les pertes en captures qui cesseront d'augmenter dans l'avenir;
- Le développement de la pêche continentale et surtout de l'aquaculture - seule alternative pour maintenir au niveau actuel à la fois la consommation locale et l'exportation des produits de la pêche;
- La revue des accords de pêche avec l'UE et les autres partenaires en y incluant un contrôle drastique et en limitant au minimum des captures autorisés, voire même en envisageant de mettre fin à ces accords et en interdisant aux flottes étrangères la pêche dans les eaux sénégalaises.

3.2. LA CHAINE DE VALEUR DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE ET DE L'APICULTURE

L'élevage des ruminants et l'aviculture

L'élevage a un poids socio-économique important et contribue à la sécurité alimentaire. En effet il représente 4,1% du PIB , fait vivre près du tiers des ménages ruraux et contribue à l'existence d'un peu moins du quart de la population sénégalaise. Près de 350 000 familles représentant environ 3 000 000 de personnes – notamment issues des couches les plus vulnérables du monde rural - dépendent des activités d'élevage.

Le secteur de l'élevage, malgré une ressource encore modeste et économiquement faiblement valorisée possède des atouts et potentiels de développement réels: (i) un cheptel relativement important (3,5 millions de bovins ; 11,5 de petits ruminants et plus de 56 millions de volailles) qui présente des caractères zootechniques favorables au croisement avec des races à viandes et à lait performantes, une bonne prédisposition à l'intensification et l'embouche et un rendement à l'abattage appréciable ; (ii) une bonne couverture sanitaire ; (iii) l'adhésion progressive des éleveurs à la nouvelle vision de développement de l'Élevage ; (iv) l'existence de politiques de développement volontaristes (PNDE - Programme National de Développement de l'Élevage, PSE) et d'un dispositif de financement²³ (FONSTAB-Fonds National de Stabulation, CNCAS - Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal) ; (v) l'existence d'une industrie de transformation de la viande et du lait en développement et d'une industrie de traitement des céréales favorable au développement de l'industrie de l'alimentation animale, etc.. Par ailleurs, en développant les infrastructures et l'expertise nationale sur les volets formation et la santé animale, le Sénégal peut devenir un pôle régional pour ce segment, notamment par la valorisation et l'exportation de ses compétences. Malgré ses atouts considérables et ses potentialités de développement le Sénégal reste importateur net de viande et de lait.

Les statistiques d'élevage repris par la RCSA²⁴ montrent une production de viande et d'abats en 2014 de 208 527T, en légère hausse de 3% relativement à 2013 (202 061T) et de 7.4% par rapport à la moyenne sur la période 2010-2014 du fait des performances notées dans la filière avicole, industrielle principalement, qui a profité de la mesure d'interdiction d'importation de produits et matériels avicoles usagés prise en 2005 pour faire face à la menace de grippe aviaire. Les filières locales ont fourni l'essentiel de la viande consommée en 2014, dont le niveau est d'ailleurs resté relativement stable ces trois dernières années. La production de viande et d'abats en 2014 a couvert près de 95% de la viande consommée soit 15,8 kg/habitant. Près de 5% seulement représenté par 10 000T de viande et 377 744 moutons (représentant près de 60% des moutons sacrifiés en 2014 lors du Tabaski et des fêtes diverses), ont été importés pour répondre à la demande.

La filière œufs de consommation a également profité de la mesure de protection et a réalisé une hausse de plus de 18,5% par rapport à la moyenne des cinq dernières années et a enregistré un

²³ voir : section 2.4 Financement des activités agroindustrielles, P.12

²⁴ Revue Conjointe du Secteur Agricole

volume record de production en 2014 - avec 631 millions d'unités.

La production laitière, quant à elle, connaît une stagnation, par rapport à l'année 2013, du fait d'un recul net de la production du système extensif (-17.4 millions de litres), en conséquence des conditions climatiques difficiles en 2014, dont la contre-performance a néanmoins été compensée par la tenue relativement bonne des systèmes intensifs (+3.6 millions de litres) et semi-intensifs (+14.1 millions de litres). Par rapport à la moyenne sur la période 2010-2014, la production de lait a connu une hausse de plus de 17 millions de litres, soit 9%, imputable à l'entrée en production des métis. La production laitière a couvert plus de la moitié (52.2%) de la consommation nationale correspondant à 417.1 millions de litres (30 litres par habitant). Les importations de produits laitiers ont atteint en 2014 : 199,3 millions d'équivalent litres de lait (soit une augmentation de 3.3 millions de litres) pour pouvoir répondre à la demande. Ces importations de lait ont coûté près de 45,640 Milliards de CFA.

Au rythme actuel de la croissance démographique (2,9%), il est attendu plus de 1,5 millions de sénégalais de plus à l'horizon 2018 (15,5 millions). Le projet du PSE relative à la modernisation des filières animales vise une production additionnelle de viande contribuant à faire passer la consommation per capita de 15 kg à 17 kg *per capita* et une production additionnelle de 20 millions de litres de lait.

La production de viande à l'horizon 2018 serait de 263 500T soit une augmentation de la consommation de plus de 60 000T par rapport à 2014. Or d'après les études effectuées, la consommation par habitant de viande rouge est en baisse de 50% depuis 40 ans. En 2014 la production de viande rouge a baissé de 2,1% pendant que la viande avicole a augmenté de 15,4% et représenté 29,5% du total des viandes contre 26,2% en 2013 soit une augmentation de 3,3% en proportion.

Il est donc à prévoir que toute augmentation de la consommation ne ferait qu'accentuer cette tendance au profit de la viande de volaille, spéculation à cycle court, dont le prix n'a que très peu varié depuis 2001 (autour de 1.500 FCFA /kilo contre près 3 000 FCFA/kilo pour les viandes rouges).

Il est important de noter ici que l'ouverture du marché sénégalais aux produits de l'aviculture ne ferait qu'infléchir le prix à la baisse et accroître la contribution des viandes blanches dans le total des viandes consommées. Cette situation, si elle s'averait, aurait un impact considérable non seulement sur le secteur avicole sénégalais qui souffre d'un manque de compétitivité, même sous protection mais aussi sur celui de la viande rouge qui aura du mal à faire face aux fluctuations de la production ; à répondre à la demande du segment rémunérateur de marché estimée à 10% du marché actuel et à contenir les importations à un niveau proche de celui de 2014.

Le Gouvernement du Sénégal, conscient du danger, maintiendrait la fermeture du marché sénégalais aux importations des produits avicoles jusqu'en 2020. Par ailleurs les taxes sur les importations de poulets ont été augmentées pour atteindre 35%. Ces deux actions conjuguées pourrait laisser suffisamment de temps à la filière avicole pour se développer d'avantage, accroître sa compétitivité et améliorer la qualité de ces produits. L'enjeu futur de l'aviculture réside notamment dans le développement de l'alimentation qui repose elle-même sur le développement de la production locale de l'arachide (tourteaux) et des céréales, notamment le maïs.

Pour ce qui est du lait, à l'horizon 2018, la production totale locale atteindrait 237,8 millions de litres. Or avec le taux actuel de consommation *per capita* de 30 litres, la consommation totale de

lait à l'horizon 2018 serait de 465 millions de litres. La production locale ne couvrirait alors que près de 51% de la consommation en recul par rapport à 2014 et les importations atteindraient plus de 227 millions de litres en hausse de près de 14%. Le déficit ne pourra être relevé que par l'élevage semi-intensif en supposant que les mesures prises par ailleurs permettront au moins de stabiliser la production des secteurs pastoral et agropastoral.

L'industrie de valorisation des produits de l'élevage local est très peu développée. Pour la viande l'infrastructure se limite à 16 abattoirs dont 6 dits modernes (la majorité dans un mauvais état) et les 10 autres considérés comme des aires d'abattage. Leur capacité nominale annuelle est de 3 000 tonnes alors que production annuelle effective est de l'ordre de 1 600 tonnes à Thiès en 2010 (1er des régions). L'industrie des produits de charcuterie est représentée par des unités semi-industrielles et artisanales. La transformation des produits laitiers est représentée par les sociétés SATREC, SAPROLAIT, la Société industrielle agroalimentaire qui produisent du lait reconstitué à partir de poudre importée ; la valorisation du lait local en produits fermentés est assurée par plusieurs entreprises semi-industrielles et artisanales. A ces unités viennent s'ajouter les tanneries qui ont exporté 6 009T de cuirs et peaux en 2014 en repli de 16% par rapport à 2013.

Les enjeux de la chaîne de valeur des produits de l'élevage sont centrés autour de la valorisation, de la compétitivité et de la qualité, autant d'éléments qui conditionnent son futur développement. L'aviculture sénégalaise qui est appelée à jouer un rôle capital dans l'avenir pour satisfaire à la demande en viande s'avère peu compétitive, même sous protection, situation qui devra être prise en considération lors de l'ouverture prochaine du marché aux importations. Pour la viande rouge et le lait ce sont des efforts à long terme - qui devront être faits en accélérant la marche vers l'intensification et l'augmentation des performances - qui permettraient de compenser les effets du changement climatiques - et vers le développement de l'agriculture complémentaire.

Ceci est parmi les objectifs des politiques de développement de l'élevage reflétées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP – II), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), le Document de Politique Economique et Sociale 2011-2015 et la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) 2013-2017, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) de 2004 et le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) validé en 2011, qui se sont avérés très pertinentes.

La stratégie du PSE, inspirée des politiques ci-dessus, pour le développement accéléré des filières clés d'élevage (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) s'appuie sur (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ; (ii) la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage ; (iii) le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale avec une meilleure intégration dans la filière industrielle et ; (iv) une meilleure structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande et aviculture, ainsi que des cuirs et peaux.

Par ailleurs, la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, l'amélioration de la mise sur le marché des produits (amélioration et restructuration des circuits actuels où les intermédiaires qui n'apportent aucune valeur ajoutée dégagent néanmoins la plus grande marge bénéficiaire), l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires ainsi que des financements appropriés, la finalisation et l'application du Code pastoral et l'organisation et la professionnalisation des acteurs sont des préalables aux objectifs assignés au secteur de l'élevage et de la production animale.

Les agropoles visant à devenir des pôles d'un développement agro-industriel inclusif et durable des chaînes de valeur à travers l'intégration des efforts et la mobilisation des synergies en vue de développer les compétences, le savoir-faire technique et entrepreneurial et les technologies, la recherche et l'innovation nécessaires, constituent un instrument précieux pour faire le saut qualitatif et quantitatif indispensable à la compétitivité.

Le tableau suivant donne un aperçu de financement jusqu'en 2018 pour 4 projets d'élevage majeurs inscrits dans le plan d'actions prioritaires (PAP 2014-2018) (source DIREL²⁵).

Table 2: Financement de 4 projets majeurs du PAP 2014-2018

Intitulé du projet	Mode de financement	Coût total (en millions FCFA)	Total gap	2014	2015	2016	2017	2018
Projet de développement de l'aviculture familiale	Public	5 990	5 990	82	36	173	463	935
Projet d'appui à la modernisation des filières animales	Public	16976	5 000	86	98	79	221	615
Projet de développement de l'élevage en Basse et Moyenne Casamance	Public	11978	9 565	30	336	873	336	089
Projet d'appui au développement de la filière laitière	Public	19248	8 124	50	500	000	500	574
Total		54 192	28 679	2 548	4 370	6 025	7 520	8213

L'apiculture

Production

Le Sénégal dispose d'énormes potentialités en matière apicole. Les principales régions productrices sont Tamba, Kolda, et Ziguinchor, ces zones étant les plus boisées du pays. Le grand marché sous régional de Diawbé est à la fois un centre d'approvisionnement et un centre d'écoulement pour les vendeurs en provenance des pays limitrophes.

Les statistiques disponibles montrent une production de 2 400T en 2014 dont 1 600T écoulées sur différents marchés. A cette production vient s'ajouter celle de cire estimée à 510 T et en faible quantité celle des sous-produits. Plus de 102 groupements (travaillant majoritairement avec des ruches et des techniques traditionnelles) et 23 000 ruches modernes sur le territoire national sont impliqués dans la filière apicole. La production moyenne dans les régions du Sud est estimée entre 5 et 10 kg par ruche traditionnelle (inférieur dans les autres régions) et 15 à 30 kg par ruche moderne

²⁵ DIREL: DIRection de l'ELevage au sein du Ministère de l'ELevage et des Productions Animales

(autour de 10kg dans les autres régions). La marge bénéficiaire moyenne par apiculteur est estimée à 50 000 FCFA soit environ 75 €.

Contraintes

Malgré ces nombreuses potentialités, le développement de la filière apicole est encore limité par l'absence de système de production performant, le faible niveau de structuration et de développement organisationnel des apiculteurs et les difficultés d'accès aux marchés rémunérateurs. Les contraintes sont relatives en particulier (i) à la dégradation environnementale liée à la surexploitation des terres, à l'urbanisation galopante et à la forte densité de l'activité humaine ; (ii) au manque de crédit d'équipement à long terme ; (iii) à l'agressivité de l'abeille *melifica adansonii* ; (iv) aux conséquences du changement climatique et l'utilisation des pesticides et autres produits de pollution sur le cheptel apicole au Sénégal (et ailleurs) ces dernières années et ; (v) à la concurrence déloyale du miel des pays voisins qui n'est pas toujours de bonne qualité.

A ces contraintes viennent s'ajouter des situations défavorables au développement de l'apiculture telles que (i) la gestion de l'environnement par les autorités (feux de brousse organisés, etc.) et par la population (coupes abusives d'arbres, utilisation des pesticides, etc.) ; (ii) l'importation de l'équipement qui peut être fabriqué avec des matériaux locaux dans le pays ; (iii) le manque de financements pour l'équipement, l'organisation de la commercialisation et le conditionnement ; (iv) le manque de concertation et de coordination entre acteurs et ; (v) l'absence d'encadrement continu des apiculteurs qui a pour conséquence une connaissance insuffisante de la colonie et de ses ennemis, ce qui a une influence sur la production.

Les perspectives de développement

Les perspectives de développement de la filière apicole sont liées à la levée de ces contraintes en particulier : (i) le renforcement de la capacité des acteurs à travers un encadrement continu sur le terrain et le renforcement des activités de l'UNAS (Union Nationale des Apiculteurs Sénégalais) et des organisations locales ; (ii) l'amélioration de l'accès au financement notamment pour l'achat des équipements à travers PADA ; (iii) l'encouragement des producteurs à participer dans les foires régionales de l'apiculture (à Thiès et Bignona) et internationale FIARA (Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales).

Le développement de la filière doit pouvoir capitaliser de véritables atouts que représentent (i) le potentiel considérable de production de miel à valoriser au Sénégal (environnement éco-climatique favorable) ; (ii) le fait que l'activité apicole est rentable et peut être pratiquée comme activité complémentaire de diversification des revenus en milieu rural ; (iii) l'existence d'une expertise locale compétente et d'infrastructure de formation ; (iv) sa contribution à la biodiversité qui la rend éligible aux modes de financement dans le cadre de programmes relatifs au changement climatique et à la biodiversité.

3.3. LA CHAINE DE VALEUR DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES

Les céréales

En termes de production, les produits de cette chaîne de valeur occupent la place la plus importante dans l'agriculture sénégalaise. Les principales céréales cultivées au Sénégal sont le mil, le sorgho, le maïs, le fonio et le riz. Le riz et le mil occupent une place très importante dans l'alimentation des

sénégalais. Le riz s'est fortement substitué aux céréales locales (mil, sorgho, maïs) en milieu urbain mais aussi en milieu rural et représente aujourd'hui plus de 50 % de la consommation des ménages en céréales²⁶. Le mil est la base de l'alimentation des ménages ruraux dans le bassin arachidier malgré une percée notable du riz dans les habitudes alimentaires.

La culture céréalière dispose d'un important potentiel pour contribuer significativement à l'augmentation des revenus des ménages et à la réduction de l'insécurité alimentaire du pays. Elle présente également de réelles opportunités d'exportation. En effet, à l'heure actuelle, quelques entreprises dont Free Work Services, la Vivrière, Founty Services, Sœurs Jumelles, parviennent à pénétrer les marchés européen et américain. Les volumes exportés sont autour de 60 tonnes de produits finis par mois soit plus de 700 tonnes par an. Les produits exportés sont fabriqués à partir de mil, maïs et riz. Il s'agit de couscous, arraw, thiacy et sankhal. Les principaux pays de destination sont l'Espagne, l'Italie, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis.

Cependant lors de certaines campagnes récentes les productions ont enregistré en 2014/2015 des baisses importantes atteignant -16% de la production moyenne des cinq dernières années. Parmi les facteurs d'explication de ces baisses on doit notamment citer (i) le retard de mise en place de l'engrais et son insuffisance, notamment pour l'urée ; (ii) les pauses pluviométriques au mois d'août, en pleine phase de floraison ; (iii) la baisse des superficies et ; (iv) la baisse générale des rendements (sauf pour le riz) par rapport à la moyenne des cinq dernières années²⁷. D'après la RCSA²⁸ la production des céréales a pratiquement stagné en 2014-2015, en recul de 1% par rapport à l'année précédente, avec 1 253 287 tonnes.

Le riz a connu des contre-performances sur la période 2011-2013, avec un taux d'accroissement moyen de -8%. De même, par rapport aux objectifs fixés pour 2014, les performances ont été moindres (55%). Toutefois, en 2014-2015, le riz a occupé la première place dans la production céréalière avec une contribution de 44,7% et une progression de 28% par rapport à l'année 2013-2014. En revanche, toujours d'après la RCSA, la quantité moyenne commercialisée du riz local décortiqué a connu une baisse de 14% par rapport à 2013 (de 7299 tonnes à 6285 tonnes).

Le mil à chandelle²⁹, principale culture céréalière du Sénégal est en baisse de -21% en 2014/2015 par rapport à l'année précédente. Une comparaison de la production actuelle avec la moyenne des cinq années précédentes révèle une baisse de - 38%.

La production du sorgho est actuellement assez instable, elle a été en hausse de 11% en 2014-2015 par rapport à 2013-2014 et en baisse de -27% comparée à la moyenne des cinq dernières années. Quatre nouvelles variétés de sorgho de bonne qualité de graine (sans tannin) ont été mises au point par la recherche et homologuées. Elles sont actuellement en phase de diffusion à grande échelle.

La production de maïs a chuté en 2014-2015 de 21% par rapport à 2013-2014 et de 15% par rapport à la moyenne des 5 années précédentes. Les importations de maïs sont encore élevées notamment pour répondre aux besoins de l'alimentation animale (12 milliards FCFA en 2009).

²⁶ Les ménages dépensent en moyenne 8 % de leurs revenus dans l'achat du riz.

²⁷ (-22% pour le mil, -10% pour le sorgho, -16% pour le maïs, -11% pour le fonio)

²⁸ Revue Conjointe du Secteur de l'Agriculture

²⁹ Le mil à chandelle ou simplement mil (*Pennisetum glaucum*) est une espèce de plantes annuelles de la famille des Poaceae (Graminées).

La production la plus élevée de fonio a été enregistrée en 2014/2015 à hauteur de 2 179 T, en hausse de 46% par rapport à 2013-2014 et de 19% comparée à la moyenne des 5 dernières années.

Les divers acteurs qui interviennent dans la filière des céréales sont représentés au sein de cadres locaux de concertation des organisations de producteurs mis en place par le CNCR (Cadre National de Concertation des Ruraux), de l'ACTL (Association nationale des Transformateurs des céréales), l'APROVAL (Association pour la Promotion et la Valorisation des Produits Locaux), de l'UJAK (Union des Jeunes agriculteurs de Koyli Wirndé) regroupant 25 associations villageoises (riz), de l'ASESCAW (Amicale socio-économique sportive et culturelle des agriculteurs du Walo), de la FPA (Fédération des Périmètres Autogérés), de la PINORD (Plateforme des initiatives du Nord) qui fédère l'UJAK³⁰, ASESCAW³¹, ADENA³², FAF-T, FDL, et la FPA et intervient dans la Vallée du Fleuve Sénégal, du Comité interprofessionnel de la filière riz (CIRIZ), etc.

L'activité de transformation des produits céréaliers a connu une hausse de 6,5% en 2015 après celle de 16,6% observée en 2014. Le secteur artisanal est très développé et représenté par près d'un millier de moulins, le semi industriel concentre la majorité des unités de transformation du Sénégal (VIVRIERE à Dakar, UTRAPAL à Saint Louis, etc.) et l'industriel est représenté par six minoteries avec notamment les Grands Moulins de Dakar, les Moulins Sentenac, NMA Sanders, SEDIMA, FKS et indien de Olam. Les « Moulins SENTENAC » est à l'heure actuelle, la seule unité industrielle qui valorise les céréales locales en "sougouf et sankal" de mil. Le secteur représente un potentiel de production de 6 000 tonnes/an. Les Moulins SENTENAC parviennent difficilement à développer leur marché (environ 2 500 tonnes/an de céréales transformées) à cause notamment de problèmes d'approvisionnement. Le secteur compte également deux unités de production de pâtes alimentaires. Quelques sociétés produisent, localement, des biscuits secs.

Au Sénégal, l'agriculture est caractérisée par un déficit chronique de la production céréalière, compensé par des importations massives de riz (environ 800 000 T par an), de blé (environ 180 000 T par an) et en moindre proportion de sorgho, de maïs et de mil. Cette situation résulte de la forte croissance démographique, du taux élevé d'urbanisation et de l'évolution des régimes alimentaires.

L'objectif du Gouvernement est de permettre à l'agriculture de jouer pleinement son rôle en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et d'augmenter de manière significative les revenus des producteurs. La politique de l'Etat pour le développement du secteur est reflétée à travers (i) la loi d'orientation agro-sylvo pastorale (LOASP), les Stratégies de réduction de la pauvreté DSRP I puis DSRP II qui s'appuie, dans sa mise en œuvre, sur la stratégie de croissance accélérée (SCA) et sur les politiques sectorielles et multisectorielles, sans oublier la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) et le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et enfin le PSE avec ses projets phares sur le développement de corridors céréaliers, la mise en place de 150 à 200 microprojets de soutien à l'agriculture familiale ainsi que la mise en place de 100 à 150 projets d'agrégation et des agropoles.

³⁰ Union des jeunes agriculteurs du Koyli Wirnde

³¹ Amicale socio-éducative, sportive et culturelle des agriculteurs du Walo

³² Arwande Dental Aynaabe

Les principales contraintes sont liées (i) aux retards récurrents dans l'installation de l'hivernage ; (ii) au déficit noté dans la pluviométrie ; (iii) à la mise en place tardive des intrants du fait de la défaillance des opérateurs et de la faiblesse des quantités d'intrants alloués et ; (iv) à l'insuffisance des équipements agricoles.

Les perspectives futures de développement sont liées à la levée de ces contraintes et concernent notamment (i) le renforcement du programme d'équipement du monde rural ; (ii) la mise en œuvre de programmes d'accompagnement pour faire face aux éventuels chocs et calamités naturels (inondation, sécheresse, péril acridien, etc.) ; (iii) le bon choix des opérateurs agréés comme fournisseurs d'intrants ; (iv) la promotion de la commercialisation ; (v) le développement de l'infrastructure de stockage et de valorisation et ; (vi) le renforcement de la concertation entre acteurs des différentes filières.

Les efforts entrepris ces dernières années par les autorités et appuyés par les partenaires de développement (USAID, Banque Mondiale, FIDA, etc.) doivent être renforcés et consolidés.

Au plan des semences, trois pôles semenciers ont été équipés et mis en place à Richard Toll (riz), Kaolack (mil, maïs, sorgho) et Kolda (riz pluvial). Ils disposent chacun d'un laboratoire semencier et d'une unité de traitement des semences. La capacité totale installée est de plus de 12 000 T de semences céréalières. Les unités sont gérées par des entités privées dont le CTS³³ de Richard Toll qui fait l'objet d'une convention en PPP³⁴ entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et la Coopérative des Semenciers du Nord. Au plan du développement des marchés et des services financiers, les efforts entrepris dans la Vallée du Fleuve Sénégal et du Bassin arachidier seront consolidés avec une plus large mise en œuvre de la contractualisation de la production de qualité qui implique à la fois, producteurs, financiers et transformateurs.

Le niébé

Le niébé, originaire d'Afrique du Sud-Est est cultivé et consommé un peu partout dans le monde. De nos jours, il est devenu la plus importante légumineuse à graines dans les zones de savane tropicale d'Afrique.

Au Sénégal, la production totale est estimée à 62 032 T durant la campagne agricole 2014/2015. Les régions de Louga, Kaolack et Diourbel avec respectivement 25 551 T, 8 678 T et 7 571 T en 2014/2015 constituent les zones de culture et de production les plus importantes au Sénégal. Le niébé est la deuxième légumineuse la plus cultivée au Sénégal après le mil.

Le niébé joue un rôle important dans la sécurité alimentaire au Sénégal. En effet, il est un aliment de base très prisé car toutes les parties de la plante (feuilles, gousses vertes et graines sèches) sont consommées et/ou commercialisées. Certaines variétés à cycle court, permettent aux consommateurs, en particulier en milieu rural de disposer d'un aliment de bonne qualité pendant les périodes de soudure (août et septembre), période durant laquelle la nourriture est rare.

Le niébé, eu égard aux diverses crises que traversent la filière de l'arachide au Sénégal dispose de plusieurs potentialités. En effet, la production annuelle de niébé est presque totalement transformée et consommée au plan local. La demande des consommateurs en graines de niébé et

³³ Centre de Traitement des Semences

³⁴ Partenariat Public-Privé

produits transformés a incité l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) et certaines entreprises à développer une gamme de produits: farine de pâtisserie, niébé sec précuit, sanxal de niébé grillé, farine de niébé fermenté.

Les acteurs de la filière niébé intervenant dans les transactions sont les producteurs, les commerçants collecteurs (« bana-bana »), les commerçants semi-grossistes, les commerçants détaillants, les transformateurs, les exportateurs et les consommateurs.

Cependant, en termes de contraintes nous pouvons retenir de l'analyse approfondie, les éléments suivants: (i) la conservation du niébé: les attaques des bruches qui se nourrissent des graines de niébé; (ii) sur le plan organisationnel, les acteurs évoluant dans le niébé sont moins organisés que ceux des autres filières agricoles; (iii) les contraintes d'accès au crédit, aux semences, aux engrais, à la terre, de stockage, de commercialisation.

La production de niébé rencontre un certain nombre de difficultés qui freine sa production durable dans le bassin arachidier (Kaolack, Diourbel), notamment les faibles rendements et l'insuffisance de la recherche-développement sur le niébé et la perte de productivité due au faible niveau de la fertilité des sols et d'accès aux intrants et aux équipements agricoles.

La redynamisation de la recherche-développement sur la filière niébé est nécessaire. Elle passe: (i) par la promotion des innovations agricoles des centres de recherches et des acteurs; et (ii) la vulgarisation des résultats de la recherche agricole (fiches techniques/itinéraires culturels).

La transformation du niébé est essentiellement artisanale pratiquée par les femmes rurales et urbaines. Généralement, il est transformé en farine pour la fabrication de beignets appelés « akara », de bouillie, de pain, et d'aliment de sevrage pour enfants. Cependant, de plus en plus prisé dans la restauration à travers le « ndambé », un plat à base de niébé et le « Daxin ou « Dakin Mbeup » un plat préparé avec de la brisure de riz, du poisson ou de la viande et du niébé. La transformation semi-industrielle du niébé est l'apanage d'entreprises semi-industrielles de transformation des céréales. Le principal produit est la farine conditionnée dans des sachets de 400 grammes.

Les activités de transformation sont confrontées à la disponibilité et la régularité de l'approvisionnement en matière première de qualité et à la forte variation des prix d'achat du niébé. En outre des problèmes de conservation et d'emballages se posent de manière accrue.

La demande en niébé et produits dérivés est en constante évolution surtout avec le développement de la restauration hors foyer dans les marchés urbain en particulier à Dakar. L'analyse des prix montre deux tendances en rapport avec la disponibilité du produit. Ainsi, d'octobre à janvier coïncidant avec l'abondance du produit, le prix est relativement faible. Il varie entre 250 et 300 FCFA/kg. Tandis que de février à septembre, on note une forte augmentation de la demande sur le marché national qui agit favorablement sur les prix qui se situent alors entre 350 et 700 FCFA/kg. De façon générale, les régions de Dakar et de Thiès ont des prix supérieurs à ceux des autres zones.

Enfin, la filière niébé est caractérisée par une totale inorganisation en particulier pour ce qui est du volet commercialisation. En effet, on note l'inexistence d'organisation professionnelle exclusivement dédiée à la commercialisation.

Le projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) a mis en place un important programme d'appui à la filière niébé. Ce programme couvre les régions de Kaolack, Kaffrine, Diourbel, Fatick et Louga. Dans ces zones, on peut noter: (i) 21 organisations faitières de producteurs et productrices intervenants dans le maillon production; (ii) 13 organisations dans le maillon de la transformation et; (iii) 2

organisations de marché au niveau de la commercialisation. L'ensemble de ces acteurs représente 42 661 personnes.

3.4. LA CHAÎNE DE VALEUR DES OLEAGINEUX (ARACHIDE, SESAME ET ANACARDE)

Les résultats de la SCA montrent que les produits de la chaîne de valeur des oléagineux présentent une balance commerciale positive notamment pour les huiles et un potentiel de développement élevé soutenu par la demande des marchés domestique et d'exportation.

L'Arachide

L'Arachide représente une culture de rente essentielle. Elle intéresse 700 000 exploitations qui font vivre chacune une famille ou un village. Bien que la culture de l'arachide ait été confrontée à des difficultés depuis trente ans, elle demeure encore présente et importante au Sénégal.

La production connaît de fortes variations, elle est passée de 1 286 855 T en 2010 à 527 528 T en 2011. D'une année sur l'autre, la production peut ainsi baisser de moitié, ou passer du simple au double. Les statistiques agricoles de la dernière campagne 2014 - 2015 montrent une production totale de 669 330 T en baisse de 1% par rapport à 2013 - 2014 (de 677 456 T), de 15% par rapport à la moyenne de production sur la période 2010-2013 mais de près de 50% par rapport à la production de la campagne 2010-2011. Les chiffres révèlent que l'arachide est cultivée dans toutes les régions du pays mais les grosses productions se font principalement dans la région de Kaffrine avec de 181 777 T, la région de Fatick avec 100 440T et la région de Kaolack avec 96 040T. La production d'arachide, tout en continuant sa chute vertigineuse amorcée en 2010, demeure importante dans les trois régions qui formaient l'ancienne région du Sine Saloum qui continue d'être le Grand Bassin Arachidier. Celui-ci a contribué pendant la campagne 2014-2015 avec une production totale de 411 504 T représentant 61,5% de la production nationale.

Le développement de la culture de l'arachide a reposé sur une stratégie extensive avec un niveau faible d'utilisation d'engrais (pas disponible en quantité suffisante ou arrive tardivement) et des opérations culturales combinant à la fois la traction animale (semis, désherbage, récolte) et les travaux manuels (désherbage, battage). Dans certains cas (zone de Niore) on associe le tracteur (labour avant semis)

Les rendements sont également très variables, une moyenne de 857 kg/ha est noté sur la période 2008-2014, avec un minimum de 609 kg/ha (2011) et un maximum de 1 076 kg/ha en 2010. Le prix de vente est fixé chaque année, il était de 200 FCFA/kg pour la campagne 2014/15 et les charges de production restent relativement élevées. Ce n'est que grâce aux subventions apportées sur les intrants et des rendements de l'ordre d'une tonne à l'hectare que le producteur peut dégager une marge. La paille permet de valoriser davantage la production, elle est réservée à l'alimentation du bétail ou vendue entièrement ou partiellement. En zone de production, le prix du sac varie de 1 000 FCFA (début de récolte) à 2 500 FCFA (en mai- juin).

En ce qui concerne les financements, de rares organisations de producteurs dynamiques continuent de bénéficier de la confiance de la CNCAS³⁵ et disposer ainsi de crédit de production d'arachide

³⁵ Caisse Nationale de Crédit Agricole de Sénégal

d'huilerie. En effet les agriculteurs dans le bassin arachidier autofinancent la production où sollicitent de petits crédits (100 à 500 000 F) au niveau des SFD (Systèmes Financiers Décentralisés). Les Coopératives de Producteurs de Semences Agricoles (COPROSA) peuvent bénéficier de crédit de production auprès de la CNCAS, car elles disposent en fin de campagne d'un produit dont la commercialisation est maîtrisée. En 2010 et 2011, ces coopératives ont chacune bénéficié en moyenne d'une enveloppe de plus de 20 millions FCFA. De 100% en 2008, le taux de remboursement s'est rapidement dégradé par la suite passant de 91% à 64% entre 2009 et 2011, mais une amélioration a été notée en 2012.

Le remboursement est fortement influencé par les résultats de la campagne et notamment par la pluviométrie comme cela a été observé en 2011. Pour atténuer l'impact du déficit pluviométrique, ces COPROSA souscrivent depuis 2012 à l'assurance indicelle qui leur permet de rembourser le crédit en cas de déficit de pluie.

La production arachidière est destinée en priorité à la transformation industrielle réalisée par la SUNEOR³⁶, la NOVASEN/COPEOL et CAIT. Sur la base d'un prix officiel et suivant les années, ces industries collectent 6 à 55% de la production nationale, volume qui a baissé fortement ces cinq dernières années et n'a pas dépassé 30% de la production, ce qui conduit les producteurs à brader leur production au niveau des marchés hebdomadaires ou auprès des intermédiaires collecteurs. La quantité totale des graines collectées a été de près de 32 8210 T soit 49% de la production nationale (contre 30 4994T en 2013). L'essentiel de la production est collectée par SUNEOR, mais en 2013/14, son volume de collecte n'a été que de 58% de la collecte totale. SUNEOR intègre désormais le soufflage de bouteilles en PET dans son usine de conditionnement d'huile d'arachide et importe de l'huile végétale brute – de soja ou de colza –, meilleur marché et la raffine pour le marché local.

A côté des industriels, deux petites unités assurent une transformation artisanale ou semi-industrielle. Elles sont gérées par des GIPA³⁷ du CCPA³⁸ à Taiba Niassène (capacité de 50T/J) et Tiakho Thiofior. De petites unités de fabrication de pâte d'arachide gérées par des Groupement féminin sont observées dans le bassin arachidier (ex Wack Ngouna à Kaffrine). La transformation artisanale ou semi-industrielle fournit aux ménages des villes et des campagnes une variété de produits dont l'huile, les pâtes, les cacahuètes, la farine pour la consommation humaine et les tourteaux pour l'animale. Toutefois, la présence de l'aflatoxine³⁹ et l'absence de techniques de décontamination accessibles aux artisans entourent la transformation artisanale et ses produits de préoccupations légitimes en matière de santé publique.

La quantité totale d'arachide contrôlée à l'exportation s'est élevée à 153 920T en équivalent coque représentant 23% de la production nationale (contre 11 793T en 2013). Les exportations ont donc été multipliées par 13 par rapport à 2013 et augmentées de 75% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

³⁶ SUNEOR est la première entreprise agro-alimentaire du Sénégal. Depuis plus de 30 ans, Suneor s'affirme comme le premier exploitant d'arachides au Sénégal et le leader mondial d'exportation d'huile brute et de tourteaux d'arachide.

³⁷ Groupements Inter-villageois des Producteurs d'Arachides

³⁸ Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide

³⁹ L'aflatoxine est une mycotoxine produite par des champignons proliférant sur des graines conservées en atmosphère chaude et humide

La gouvernance de la filière arachide est partagée entre plusieurs acteurs dont (i) les opérateurs publics et parapublics comme la CNCAS⁴⁰, l'ISRA⁴¹, la DISEM (Division des Semences), la DA (Direction Agricole), etc., (ii) les opérateurs privés comme l'UNIS, les OPS- Opérateurs Privés Stockeurs, SUNEOR, NOVASEN/COPEOL, le CAIT, les Bana-Banas et les sociétés financières dont le CMS-Crédit Mutuel Sénégalais, ACEP et PAMECAS et (iii) les organisations paysannes faitières diverses comme UNCAS, FONGS, UGIE/EGAS et CCPA. Tous ces acteurs sont regroupés au sein du CNIA (Conseil National de l'Industrie de l'Arachide).

Les contraintes et difficultés de la filière arachide sont principalement : (i) la baisse des rendements ; (ii) la vétusté du matériel et le sous-équipement (95% des agriculteurs ne disposent même pas d'une charrue) ; (iii) les difficultés de l'accès au crédit ; (iv) l'insuffisance/absence de petites unités de trituration pour assurer une commercialisation de proximité ; (v) la multiplicité des acteurs et surtout des intermédiaires qui profitent le plus de la filière ; (vi) les cours mondiaux déstabilisés par la concurrence d'huiles végétales moins nobles (colza, soja, tournesol) ; (vii) la faiblesse des industriels et des organisations de producteurs ; (viii) les difficultés de transport et de logistique ; (ix) les problèmes de conservation et de qualité des semences ; (x) les cycles de sécheresse devenus fréquents (changement climatique), etc.

Les enjeux et les perspectives de développement de la filière arachide sont liés au degré de valorisation permettant de compenser la diminution des quantités par la qualité et la valeur ajoutée. La mise en place des agropoles dans le cadre du PSE combiné avec le Programme de Relance et de Restructuration de la filière devra permettre de renforcer les activités entreprises avec (i) en amont la restauration des sols et la reconstitution du capital semencier et (ii) en aval la mise en place de structures de production de produits à haute valeur ajoutée et la promotion commerciale.

Les activités menées dans le cadre de la reconstitution du capital semencier commencent à porter ses fruits : restructuration des acteurs (UNIS, RNCPS, CCPA) forte progression des semences certifiées conduisant à une réduction sensible de l'utilisation de semences « tout venant ».

Le Sésame

Le sésame, connu au Sénégal depuis l'époque coloniale dans la région de la Casamance, avait pratiquement disparu des systèmes de culture après l'indépendance puis a été réintroduit à partir de la Gambie en 1985 et repris dans le cadre des programmes de diversifications des cultures lancés au début des années 2000, le programme Sésame ayant été lancé en 2003. Jusqu'en 1997 la culture du sésame était essentiellement localisée dans les régions de Kolda et Kaolack.

Actuellement, cette culture a pris une place relativement importante dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick, Diourbel. En effet, le sésame a connu une extension très rapide liée principalement à l'intérêt que les populations rurales accordent à cette nouvelle culture tant pour la facilité de l'application de l'itinéraire technique que pour le faible coût de ses intrants et la volonté affichée par l'Etat pour le développement de cette filière.

⁴⁰ Caisse Nationale de Crédit Agricole de Sénégal

⁴¹ Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

Grâce aux efforts fournis par le programme (appui en intrants et encadrement), une production de 31 000 T de sésame graine a été atteinte durant la campagne 2005-2006, mais depuis, une forte régression a été notée. Les statistiques des cinq dernières campagnes montrent une production moyenne de 5 028 T de graines (minimum 3 655 T en 2011-12 et maximum 7 237 T en 2014-2015).

Le sésame connaît de fortes fluctuations de ses superficies et productions. La rusticité de la plante (faibles exigences en eau et éléments minéraux) et la diversité variétale autorisent le développement de la culture sur une bonne partie du territoire. Cependant, au cours des cinq dernières années, la production restait assurée principalement par les régions de Kaffrine (3 079 T), Sédhiou (885 T), Tamba (451 T), Kaolack (244 T) et Kolda (161 T).

Le sésame est une plante à cycle annuel variant de 70 à 180 jours après semis selon les variétés et les conditions climatiques du milieu et se développe bien en culture pure ou en association et ce essentiellement en système pluvial. La culture est souvent mise en place après les plantes principales (culture de dérobée) et reléguée sur les sols les plus pauvres. La fertilisation est rare en milieu paysan mais un peu d'engrais donne de bons résultats. Le sésame permet ainsi de valoriser les terres marginales et d'équilibrer le calendrier de travail de l'agriculteur. Les rendements restent encore très faibles, loin des objectifs de 750 -800 kg/ha qui étaient visés au début des années 2000.

La demande mondiale de sésame graine et des sous-produits est constamment en hausse. Actuellement, elle est de loin supérieure à l'offre. Le Sénégal est le dernier pays exportateur avec 0,1% du volume continental Africain. En réalité, une grande partie de la production excédentaire est écoulée via la Gambie et la part des produits sénégalais dans les exportations gambiennes serait ainsi au moins de 75%.

La commercialisation du sésame grain est marquée par une atomisation de l'offre et une concentration de la demande par un petit nombre d'exportateurs (deux principalement) résidant en Gambie. Le lien entre les deux acteurs est assuré par les collecteurs associatifs (organisations de producteurs ou des ONG) et les collecteurs indépendants qui travaillent pour leur propre compte. La tendance observée est la contractualisation avec l'un des deux acteurs précités en début de campagne. Leur volume annuel de collecte varie entre 75 et 150 T. Les grossistes qui utilisent principalement les agents collecteurs et signent des contrats avec les collecteurs indépendants. Il existerait qu'un seul véritable grossiste basé à Sédhiou et qui ratisse toute la zone de production.

L'exportation est contrôlée par deux firmes basées en Gambie. Il s'agit de SENECOMEX et Royal Entreprise. Ces deux entreprises exportent annuellement 700 à 800 T chacune. Leurs produits transitent par le port de la Gambie. En 2014/15 le prix au producteur a varié de 400 à 600 F/ kg.

La transformation du sésame est bien connue au Sénégal. Avant l'implantation des sociétés spécialisées dans la commercialisation du produit, une bonne partie de la production de sésame graine était transformée, notamment à Sédhiou. Les principaux produits issus de la transformation sont (i) l'huile (de qualité comparable à l'huile d'olive, d'une grande stabilité à l'oxydation et riche en vitamine E) qui est utilisée dans l'industrie pharmaceutique en cosmétologie et dans l'industrie agro-alimentaire et (ii) le tourteau (particulièrement riche en acides aminés) pour l'alimentation du bétail et de la volaille.

La transformation est faite de manière : (i) artisanale, assurée par des transformateurs artisanaux qui utilisent des presses manuelles qui n'opèrent qu'en tant que prestataires de service (rendements faibles 3-4 kg de sésame pour un litre d'huile) ; (ii) semi-industrielle assurée par des organisations de producteurs ou de femmes au niveau des zones de production sous forme de

prestations de service et qui utilisent le même procédé avec filtrage électrique ou raffinage manuel et (iii) industrielle assurée au niveau de l'usine de trituration de Faoune gérée par AAJAC/ COLUFIFA (nettoyage des graines et presses électriques).

La gouvernance de la filière est assurée par (i) des structures étatiques: MAER – Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural à travers ses services décentralisés (SDDR, DRDR et Projets et programmes sous tutelle) et les services de recherche (ISRA/CERAAS); (ii) des partenaires stratégiques et des bailleurs: Catholic Relief Services (CRS), Groupe d'Action pour le Développement Communautaire (GADEC) et les organisations de faitières qui sont nombreuses.

Les contraintes transversales concernent le manque de matériels agricoles qui - comme pour les autres cultures - demeure le principal frein à la production de sésame. Les contraintes spécifiques à la culture du sésame concernent (i) le faible niveau d'organisation (mélange de variétés en milieu paysan qui entraîne une maturité non homogène causant des pertes considérables); (ii) la non maîtrise de l'itinéraire technique qui explique les faibles performances de la filière; (iii), l'atomisation de l'offre; (iv) l'instabilité du prix au producteur; (v) l'absence ou tout au moins l'accès limité au financement pour la collecte; (vi) les coûts de transaction élevés, etc.

Malgré les difficultés relevées, la filière sésame regorge de nombreux avantages - sources de croissance rapide à moyen et long terme avec (i) la possibilité d'accroissement (a) de la production nationale de sésame graine en améliorant de manière significative les rendements (jusqu'à 1,5T /Ha), et (b) des exportations (demande mondiale en croissance continue); (ii) du potentiel du sésame biologique, produit à fort valeur ajoutée et (iii) l'existence de niches exploitables.

L'anacarde ou noix de cajou

D'après une enquête réalisée par l'IRD⁴² et l'USDA⁴³ en 2014, une superficie totale de 21 659 ha est couverte totalement ou partiellement par l'anacarde dont près de 38% dans la région de Kolda, 32% dans la région de Sédhiou et 13% dans celle de Ziguinchor et 16% dans celle de Fatick.

Le nombre de ménages impliqués est de 22 276 dont 32% à Kolda et 32% à Sédhiou, 14% Ziginchor et 16% à Fatick, soit une population totale dépendant de l'anacarde de 352 725 personnes dont 15% à Fatick 37,5% à Kolda, 36% à Sedhiou et 11% à Ziguinchor.

L'offre de noix brutes au Sénégal est complétée par une importation provenant de la GUINEE BISSAU dont la noix est très appréciée et la qualité meilleure. Selon le Président de l'Interprofession, il est très difficile de connaître avec certitude les quantités récoltées. Cependant, l'évolution des quantités exportées par le Sénégal révèle les tendances suivantes: 85 000 T exportées en 2013, 80 000T en 2014 et 40 000 T en 2015.

Si le recul en 2014 s'explique par les baisses de rendements enregistrées de plus en plus souvent en raison du dérèglement climatique, le faible niveau des volumes en 2015 est en revanche dû à l'absence d'importation en provenance de la GUINEE BISSAU en raison des événements politiques qui s'y sont produits tout dernièrement. Cette faiblesse de l'offre a eu pour effet la hausse des prix

⁴² Institut de Recherche pour le Développement

⁴³ United States Department of Agriculture

d'achat de la noix brute à hauteur 750 FCFA/kg en 2015 alors qu'ils stagnaient jusque-là dans la fourchette 400 à 450 FCFA/kg.

Par ailleurs, la plupart des champs d'anacarde sont laissés pratiquement à l'abandon. Les populations très pauvres manquent de moyens pour les entretenir. Elles ne sont pas formées aux techniques de cultures intensives et les méthodes de cueillette (amande immature, utilisation d'une perche qui fait tomber la pomme au sol) et de conservation (sacs en polyéthylène et non en jute) altèrent beaucoup la qualité des amandes récoltées. Enfin, d'années en années le dérèglement climatique a pour effet la baisse des rendements au Sénégal. Le manque d'organisation de la filière, l'inadaptation des variétés sont également des contraintes à des rendements importants et à une productivité accrue. A cela s'ajoute l'absence de logistique performante et de mode de séchage des noix optimisé - phénomènes conjugués qui sont très handicapant pour le respect des délais de livraison et des spécifications des cahiers de charges.

L'offre de produits transformés sur le marché sénégalais comporte deux gammes et des lignes de produits diversifiés à savoir (i) les noix: amande brute, amande nature, amande séchée nature, amande grillée, amande grillée et salée et (ii) le faux-fruit: Pomme séchée, marmelade, jus, vin. Cette offre est assurée par les GIE de transformateurs, les micros et petites entreprises et par certaines familles/personnes qui pratiquent des ventes de proximité dans les quartiers, utilisant souvent des commissionnaires aux abords des routes.

L'offre semi-industrielle et industrielle est assurée par des unités telles que SENAR DELICES, ACASEN (ARACHIDES CAJOU DU SENEGAL) et ZENA EXOTIC FRUITS qui se sont lancés en même temps dans la production de marmelade et de jus.

La transformation des noix de cajou est confrontée (i) aux problèmes d'impossibilité pour les transformateurs de fournir des amandes en conformité avec les exigences normatives tout en respectant les délais et les autres exigences du commerce international ; (ii) à la non maîtrise des équipements techniques et des technologies utilisées et (iii) à l'absence d'emballage adapté.

L'observation du marché permet de constater que les noix brutes quittent le Sénégal pour être transformés en Inde et commercialisés en Europe et aux Etats Unis. Avec la libéralisation de l'activité de commercialisation en 1986, de plus en plus de négociants s'y sont consacrés et se tournent vers les importateurs qui offrent des prix plus attractifs.

Cependant, on assiste à une situation de quasi-monopole sur le marché du fait des intermédiaires qui fixent unilatéralement les prix - minant ainsi la filière au détriment des producteurs qui n'ont pas vraiment de choix, bradent leurs productions à vils prix et ne font plus d'effort pour l'entretien des plantations. Sur les marchés on trouve ainsi régulièrement des noix immatures et non conformes aux standards KOR⁴⁴. A cela, il convient d'ajouter l'absence de structure de contrôle, de régulation et de certification, le manque d'organisation de la filière, la faible qualification des producteurs, etc.... Au moment où la Côte d'Ivoire a voté une loi imposant l'usage des sacs en jute, au Sénégal, les sacs en polyéthylène sont encore utilisés tout au long de la chaîne.

Le coût du fret, les tracasseries douanières et la complexité des procédures aux ports de DAKAR et ZIGUINCHOR font que le port de BANJUL reste le passage privilégié des stocks vers les centres de débarquement.

⁴⁴ Kern Oil Reference

Les principaux acteurs sont (i) les producteurs de noix principalement dans les régions de KOLDA et FATICK ; (ii) les boutiquiers ou spéculateurs qui achètent par petites quantités pour revendre aux commerçants et autres ; (iii) les commissionnaires mandatés soit par des commerçants ou des importateurs ; (iv) les commerçants grossistes installés dans les centres urbains à proximité des lieux de production (Kolda, Karang, Ziguinchor, Sokone, Toubacouta, etc...) et qui se ravitaillent aussi bien chez les producteurs que chez les collecteurs et boutiquiers ; (v) les transporteurs qui semblent les mieux organisés (ce qui leur permet de mieux défendre leurs intérêts) et (vi) les exportateurs qui sont présents quasiment dans toutes les zones de production.

Les principales difficultés rencontrées à ce niveau portent sur l'absence de magasins de stockage, les difficultés de transport des noix et la grande rigueur des indiens vis-à-vis de la qualité des noix. La conservation des noix au Sénégal se fait avec des sacs en polypropylène et non pas en sac de jute, ce qui altère la qualité du produit.

La consommation de noix de cajou est originellement implantée en Amérique du Nord, en Europe et en Inde. Ces zones restent les principaux marchés de consommation d'amande de cajou à travers le monde. Cependant, d'autres consommateurs importants se développent en Chine, en Russie, en Asie du Sud-Est (Vietnam, Thaïlande, Malaisie), au Moyen-Orient (Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite), au Proche-Orient (Liban, Israël, Turquie), en Afrique du Nord (Algérie, Egypte), en Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande) et au Brésil.

Dans les zones urbaines, la consommation de pâtisserie fine, de pâte à tartiner (à base de noisettes), de chocolat fin accompagné de noisette, de nougatine, de lait d'amande, des produits étiquetés BIO ou AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) donne une idée des attentes que l'amande de cajou serait en mesure de combler si la filière était bien valorisée.

Sur le marché local, avec la disponibilité de l'arachide de bouche (GUERTE THIAF), les cajous ne trouvent presque pas de marché local de collation. D'autant plus que les amandes de cajou ne sont pas utilisées dans les plats domestiques. Quelques quantités sont écoulées dans les restaurants asiatiques présents (SHEHARAZADE par exemple) ou d'autres industries alimentaires. Une énorme quantité de brisures d'amandes est commercialisée dans des sachets ou bouteilles ou jetée alors qu'elle pourrait être transformée en pâte, nougatine, ou huile. Il n'y a pratiquement pas de politique de communication sur le marché local. L'offre haut de gamme a une cible restreinte et essentiellement libanaise, indienne et occidentale. L'offre bas de gamme est donc plus développée sur le marché local favorisée par plusieurs facteurs: bas prix, moindre qualité du produit (produits non calibrés, vendu en vrac, souvent altéré par du sable). Aucune action de promotion n'est menée dans ce segment.

A l'international, l'appui de HANDICAP INTERNATIONAL permet aux marques impliquées dans le commerce équitable de profiter de campagnes de communication (site web, spots, affichage lors des salons, etc...). Sur le marché sous régional, à l'exception des pays maghrébins, il n'y a pas besoin d'y mener des campagnes de communication.

L'offre "BIO", très restreinte au niveau mondial (Etats Unis seulement), reste quasiment inaccessible pour les producteurs sénégalais compte tenu des méthodes de production et du fort niveau d'exigences des consommateurs. Pour s'y consacrer, d'énormes superficies sont nécessaires pour les plantations (les arbres doivent au minimum être distants de 100 m les uns des autres et aucun pesticide ni fertilisant industriel ne doit être utilisé dans la production). Ce marché enregistre néanmoins une croissance constante d'environ 2% par an.

La niche du commerce équitable est très porteuse et permet de sécuriser les petits transformateurs. La stratégie de pénétration tiendra compte des exigences fortes en termes de transformation des produits et de traçabilité. Les discussions menées avec la Direction de HANDICAP INTERNATIONAL confortent sur les résultats de l'expérience en cours au niveau de Ziguinchor.

Le combustible et les huiles ne sont pas valorisés sur le marché. Les coques associées à de la boue et de la paille permettrait de fabriquer des briquettes d'excellent pouvoir incandescent. L'huile de Cajou est une huile alimentaire qui renferme de nombreuses qualités gustatives et nutritionnelles. Les professionnels et dégustateurs issus du monde de la gastronomie et de la Grande Cuisine l'apprécie énormément pour sa texture. L'huile d'Anacarde trouve également des usages en cosmétique grâce à sa richesse en Acides Gras Insaturés oléique, linoléique et en Vitamine E.

La pomme de cajou est très riche en sucre et en vitamine C. Elle est séchée au niveau des exploitations pour faciliter sa commercialisation ou bien retarder sa consommation qui reste en quasi-totalité rurale en raison de l'absence d'emballages adaptés et des conditions difficiles de conservation qui ne permettent pas son acheminement dans de bonnes conditions vers les centres urbains. La pomme est utilisée pour la production de vin, populaire dans la région sud et de prix abordable (100 FCFA/l).

Les contraintes au développement de la chaîne de valeur sont liées en premier lieu aux faibles rendements dus aux méthodes de plantation. La transplantation est faiblement utilisée et les plans greffés pratiquement inconnus dans la majorité des zones concernées. Moins de 10% pratiquent des méthodes de plantation appropriées à Ziguinchor et Sédhiou et 17% à Fatick. Dans le groupe qui utilise la transplantation seuls 0,4% utilisent les plans greffés et 96,7% les transplants ordinaires (IRD-USDA 2014). D'autres contraintes sont relatives (i) à l'absence de mesures incitatives pour assurer une transformation de qualité ; (ii) au manque de valorisation de la pomme ; (iii) à l'absence de régulation du marché ; (iv) à l'absence de politique de valorisation et de vulgarisation du charbon issu de la transformation des coques de cajou ; (v) aux variétés locales très peu performantes, à la production insuffisantes de plans ; (vi) au manque de promotion de la consommation de la pomme ; (vii) aux difficultés d'accès au financement ; (viii) au manque d'innovation dans la transformation et la technicité des acteurs et de service d'appui et d'encadrement ; (ix) aux prix très élevés pratiqués par rapport à d'autres pays (Thaïlande, Brésil, Guinée Bissau, Mozambique) ; (xi) à une gamme de produits étroite conjugué à un circuit de commercialisation et de distribution informel et long qui limite d'autant les marges des producteurs ; (xii) à une forte dépendance au marché indien, etc.

Le développement de la chaîne de valeur passera donc par la levée de ces contraintes notamment:

- La diversification de l'offre en intégrant des produits nouveaux tels que compote, vinaigre, pâte à tartiner, brisures sélectionnées, mix de noix, charbon biologique, huile alimentaire et cosmétique. Cela permettra d'étendre les gammes et de rentabiliser la chaîne de valeur ;
- Des prix compétitifs sur le marché national. Cela passe essentiellement par une maîtrise des techniques de production (exploitation intensive) pour accroître les rendements par plants ;
- L'amélioration de l'emballage - déterminant sur le haut de gamme en vue d'attirer la clientèle et de concurrencer les importations ;
- La maîtrise de toute la chaîne (production, collecte, transport, transformation, conditionnement, distribution et promotion) qui est capitale ;
- L'intégration des huiles dans les gammes de produits capillaires et corporels ;
- L'exploration de la production BIO et la certification commerce équitable ;
- La promotion des produits.

3.5. LA CHAÎNE DE VALEUR DES FRUITS ET LÉGUMES

Les produits (mangues, papaye, légumes avec horticulture d'exportation, etc.) présentent une balance commerciale négative et un fort potentiel de développement soutenu par une forte demande des marchés d'exportation et domestique. De par ses vocations vivrière, fourragère et industrielle, l'arachide est, et demeurera pour longtemps la principale culture du Sénégal.

Le Sénégal produit une large gamme de produits horticoles à forte valeur ajoutée pour répondre à la demande des marchés nationaux, sous régionaux et internationaux. Cette production s'étale tout au long de l'année. Plus d'une vingtaine de légumes, notamment la tomate, l'oignon, le chou pommé, le manioc, la patate douce, la pomme de terre, le gombo, le jaxatu, l'aubergine, la carotte, le haricot vert, le piment, etc.

Le manioc, la patate douce, les pastèques, le gombo et le bissap sont essentiellement cultivés en hivernage; même si on peut les cultiver en irrigué. La quasi-totalité des autres espèces sont des cultures irriguées de contre saison. Il est donc évident que l'eau demeure le premier facteur limitant de la production horticole. La zone des Niayes (de Dakar à Saint Louis) constitue la principale zone de production horticole du pays, malgré la part très importante de la vallée du fleuve Sénégal, des régions de Thiès, Tambacounda, Kolda et Ziguinchor. En effet, la zone des Niayes compte pour environ 60 % de la production maraîchère nationale et 80 % des exportations horticoles.

Selon la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), au quatrième trimestre 2014, la production horticole de la campagne 2013/2014 s'établissait à 995 000 T (741 925 T de légumes et 253 075 T de fruits), en hausse de 4,7 % par rapport à la campagne précédente (4,5% pour les légumes et 5,4% pour les fruits).

Ces hausses s'expliquent surtout grâce à l'engagement, à l'effort et à la détermination des différents acteurs de la filière. On peut citer par exemple les réalisations de l'Agence Nationale pour l'Insertion et le Développement Agricole (ANIDA) dans le cadre de l'implantation de fermes agricoles modernes (environ 1000 ha) et des nouveaux investisseurs (SCL, GDS, Van Oers, Toubia Fruits, etc.). En outre, les mesures d'accompagnement de l'Etat à travers la subvention des engrais, des semences de pomme de terre et la mise en œuvre d'un mécanisme de régulation sur une période de 7 mois pour l'oignon et la carotte ont grandement contribué à l'augmentation des niveaux de production.

A cela, il faut ajouter les produits transformés qui rentrent dans le marché sous forme de conserve ou surgelé (haricots verts, épinards, asperges, carottes, betteraves, tomates pelées ou séchées, sauces tomates, pommes de terre frites ou purées, oignons, soupes de légume). Ces produits, très largement consommés, sont essentiellement d'origines: française (AVRIL, FERME DE L'ABAYE, LE SOLEIL, BONDUELLE, DAUCY, PINGUIN, AUCHAN, DUCROS, BELLE FRANCE, CASINO), italienne (VESU), portugaise (COMPAL), espagnole (DIA), belge (LUTOSA), libanaise (CHATOURA, EXTRA). D'autres marques moins connues complètent la demande pour les conserves.

La production de légumes est dominée par l'oignon 33% (245 000T), la tomate industrielle 11% (83 000T), le chou pommé 7% (51 182T), viennent ensuite la tomate cerise, le melon, le haricot vert, la patate douce, le gombo, le bissap, etc.

La production des fruits est dominée par la mangue (plus de 53%), les agrumes (près de 20%) et la banane (16%) et notamment la papaye. Les fruits sont essentiellement destinés au marché local mais occupent de plus en plus la place de leader dans les exportations notamment la mangue dont 15 000T ont été exportées en 2015.

En dehors de la région naturelle de la Casamance (production de mangues, bananes, limes vertes, pomelos, ananas), les autres pôles de production sont constitués par l'arc de cercle Dakar- Mboro-Dakar-Mbour avec un rayon de 100 km (production de mangues, agrumes, papayes, pastèques), la vallée avec l'axe Saint Louis –Dagana, la zone de Bakel, la zone de Tambacounda avec la vallée de la Gambie (production de bananes et mangues, melons, Pomelos, pastèques). La banane est exploitée dans des périmètres communs avec plusieurs exploitants à partir d'une source d'eau unique (bananeraies de Tambacounda, Sédhiou, Kolda et Dagana). Les manguiers, agrumes, papayers etc. sont en périmètres fruitiers en association avec d'autres espèces ou seul, en culture extensive ou moderne (périmètres de la zone des Niayes Sud où ils peuvent occuper des dizaines d'hectares). Le bassin arachidier s'est fait également remarquer en ce qui concerne les productions hivernales de pastèques, d'aubergine et d'oignons de la vallée du Koupango. A noter enfin dans la région de Kolda, que la zone de Pata est spécialisée en particulier dans la production de piment.

Des quantités importantes de produits de cueillette sont commercialisées annuellement. Au cours de ces vingt dernières années, la Division Exploitation de la DEFC⁴⁵ a estimé la moyenne annuelle de la production contrôlée de produits de cueillette à 8 852 T dont 2 963 T de noix de palmistes, 439 T de Ditax, 794 T de Maad, 1 636 T de fruits du baobab, 270 T de jujube et 108 T de tamarin. Cependant, l'offre globale réelle n'est pas maîtrisée et est largement supérieure à cette production contrôlée en raison des pertes après maturation, de l'autoconsommation et des fraudes effectuées par les intermédiaires pour échapper au contrôle des agents des Eaux et Forêts.

Les statistiques consultées, en ce qui concerne les fruits, révèlent, pour l'année 2014, une production de 253 075 T composées de 131 500 T de mangues, 50 000 T d'agrumes et 35 575 T de banane. Les importations de fruits complète l'offre. Les agrumes, les pommes, les poires, etc. et proviennent de l'Europe, de l'Afrique du Sud et du Maroc et les fruits tropicaux tels les ananas, les noix de coco, les mangues du Mali et du Ghana, les bananes de Guinée et de la Côte d'Ivoire.

Les activités de transformation des fruits et légumes connaissent un développement soutenu avec l'émergence de petites et micro entreprises (PME et MPE/TPE) installées souvent dans les agglomérations urbaines. Les TPE et PME en général dirigées par des femmes produisent le plus souvent des jus, sirops, confitures... produits à partir des fruits locaux.

La transformation industrielle des légumes est largement dominée par le concentré de tomate qui est un produit industriel d'envergure nationale (plus de 30 000T). «Dieg Bou Diar» et dans une moindre mesure « Podor » sont des marques de concentré de tomate fabriqué au Sénégal à partir de productions de la tomate locale et sont produits respectivement par SOCAS/SNTI et PODOR. D'autres marques comme « la Linguère » d'Agroline et « Palène » de Palène Industrie et Takamul Food sont aussi présentes sur le marché. Ces dernières, bien que produites au Sénégal, sont obtenus en grande majorité à partir de triple concentré de tomate importé.

Le marché de la pâte chocolatée qui compte plusieurs opérateurs au Sénégal et La Compagnie Sucrière Sénégalaise affiche une production autour de 100 000 tonnes annuelles de sucre fini.

Malgré l'importance des productions fruitières, il n'existe pas de produits industriels issus des fruits locaux. La SIAGRO fabrique ses nectars à partir de concentrés importés. Les jus, nectars, fruits séchés, confitures, etc. sont essentiellement produits par des petites et moyennes entreprises organisées en général sous forme de Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Les PME produisent

⁴⁵ Direction des Eaux, Forêts et Chasses

essentiellement des jus, nectars, sirops, fruits séchés, conserves de légumes à partir des produits horticoles locaux (bissap, tamarin, gingembre, madd, ditakh citron, papaye, mangue, pain de singe, haricot vert, gombo etc.). Elles sont le plus souvent gérées par des groupements de femmes. Leurs produits sont moins visibles que les produits industriels importés. Leur capacité de production est faible et les lots fabriqués correspondent souvent à des demandes ponctuelles; Les produits sont toutefois présents sur le marché (supermarchés, restaurants, cérémonies, etc.). Parmi les entreprises fabriquant ce type de produits, les plus en vue sont Free Work Service (produits Kumba), Maria Distribution, GIE Keur Ndame Lô, Zeina, le Forestier, Sœurs Jumelles, Founty Services, Bokh Xalat, Jam Bugum, Esteval, etc.

La production de fruits et légumes est essentiellement destinée à la commercialisation et particulièrement à l'approvisionnement des centres urbains dont l'accroissement de la population demeure le principal stimulant du développement de l'horticulture.

Le marché local des fruits et légumes met en jeu beaucoup d'opérateurs allant du champs du producteur à l'étal du détaillant. L'essentiel des récoltes est géré par les commerçants ramasseurs appelés « bana-banas », cependant le producteur met parfois en vente directement ses produits. Malgré l'importance de la production, de grandes quantités de produits sont importées chaque année pour satisfaire la demande intérieure. Les importations se sont élevées pour 2012-2013 à 80 000 T de pommes de terres, 830 000 T d'oignons, 8 000 T de carottes, tomates, ail, endives, poivrons, betteraves, choux fleurs, avocats, bananes plantains, ignames, poivrons, épinards, laitue, etc...). Ces importations complètent l'offre de fruits et légumes sur le marché. Ces importations ont coûté 22 milliards de FCFA.

Le marché de l'export est très demandeur de produits tropicaux et de contre saison. D'après la RCSA⁴⁶, les quantités de fruits et légumes contrôlées à l'exportation en 2014 s'élèvent à 85 000 T contre 6 7598 T en 2013, soit une évolution de 20,88% par rapport à 2013 et de 31,58% comparativement à la moyenne des cinq dernières années.

Les exportations de fruits sont dominées par la mangue: marché en très forte croissance avec des variétés colorées de bonne qualité. Selon l'ASEPEX (Agence Sénégalaise pour la Promotion des EXportations), le Sénégal a battu des records cette année sur la mangue (15 000 T exportées en 2015 contre 10 000 T l'année précédente). Ces résultats confirment que la filière mangue (dont l'exportation a démarré en 1999) poursuit une croissance rapide.

Toutefois ce volume est en deçà du potentiel existant. Les importations de légumes et fruits ont été de près de 196 333 T pour 4 produits à savoir l'oignon (près de 52%), la pomme de terre (34%), la banane (près de 8%) et la carotte (6%). A elles seules les importations de l'oignon ont coûté plus de 50 milliards de FCFA (calculé sur le prix moyen de 492 FCFA/kg). L'objectif serait de réduire les importations en produits horticoles de 50% à la fin de l'année 2015. Cela nécessiterait dans ce contexte une amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur horticole.

Les principaux exportateurs de fruits et légumes sont GRANDS DOMAINES DU SENEGAL, TOUBA FRUIT, SOCIETE DE CULTURES LEGUMIERES, SAFINA, PRODUMEL, VAN OERS, SOLEIL VERT, SOLDIVE mais y figurent aussi Socas, Baniang, Miname, Niram maraicher, Pdg, Senepro, Agral, Agri-conc, Teta-agro, Agro-negoce, Distribution, Escale afr., Ets Diop, Gerprim, Eusepag, Sefrel, Wakhirlou,

⁴⁶ Revue Conjointe du Secteur Agricole

Nexcofel, Sakabal pr, Pasen, Gds, Hane, Centracom, Pami, TBDK, Keur Massogui, Tass diffusion, etc.

La filière fruits et légumes est caractérisée par la présence de plusieurs acteurs individuels (producteurs, bana-banas, commerçants grossistes, transporteurs, fournisseurs de services logistique et transport, transformateurs, détaillants, etc.) et organisations professionnelles (OP), notamment L'Association des Unions Maraîchères des Niayes (AUMN), l'Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV), le Comité Paritaire des producteurs de la Banane (CPPBS), Comité de Concertation de la Tomate Industrielle, Association Nationale Des Horticulteurs du Sénégal (ANDH), Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture (CNIH), Transformateurs des Fruits et Légumes (TRANSFRULEG), Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs du Sénégal (ONAPES) et Sénégalaise d'Exportation de Produits Agricoles et de Services (SEPAS), Plateforme des Organisations Professionnelles de l'Agroalimentaire (POPAS), Forum Permanent de l'Agroalimentaire (FPA), Fédération des Professionnels de l'Agro-Alimentaire (FP2A)

Plusieurs organisations publiques accompagnent le développement de la filière fruits et légumes, il s'agit des Directions de l'Agriculture et de l'Horticulture, du Laboratoire d'Analyses et d'Essais (LAE), du Laboratoire de Formation Continue en Industries Agro-alimentaires (LFCIA), de la Fondation CERES / Locustox, de la Fondation Origine Sénégal / Fruits et Légumes (FOS / FL), de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA)

Le Sénégal recèle des ressources hydriques et en terres arables encore sous exploités aussi bien pour les cultures à haute valeur ajoutée, que pour les cultures vivrières et de rente. Les potentialités en matière de production horticole restent encore sous-exploitées autant pour la satisfaction de la demande intérieure (oignons, pomme de terre, tomates) que pour les exportations (fruits et légumes, plantes ornementales). L'agrobusiness a donc d'importantes potentialités dans des filières diverses et à forte valeur ajoutée. Cependant, ce secteur est confronté à des défis parmi lesquels: (i) la maîtrise de la qualité et, la conformité aux normes ; (ii) l'intégration d'une culture d'affaires nouvelle, et (iii) le capital des entreprises, entre autres.

Les problèmes les plus récurrents des GIE sont (i) l'approvisionnement en matières premières et en emballages ; (ii) le manque d'équipements et de financements ; (iii) le manque d'hygiène et de contrôle qualité.

Les contraintes de la chaîne de valeur des fruits et légumes sont liées (i) à la saisonnalité (irrégularité des livraisons) ; (ii) à la périssabilité des produits (besoin d'un traitement d'urgence pour éviter les pertes après récolte et d'un transport approprié) ; (iii) à la diversité des espèces et des techniques (nécessité de spécialisation) ; (iv) aux aléas climatiques qui agissent en faveur ou en défaveur, entraînant surproduction ou sous production, et qui influencent ainsi le niveau des prix et (v) à l'éloignement des sites de production des centres de consommation qui constitue un facteur de détérioration de la qualité et de renchérissement des prix. Ces facteurs sont autant de contraintes majeures dans le développement des activités agroindustrielles par la déstabilisation de l'approvisionnement en matières premières.

Le développement de la filière horticole passe la levée de ces contraintes à travers notamment (i) le renforcement de la capacité et l'organisation des acteurs ; (ii) une meilleure structuration de la gouvernance de la chaîne de valeur et des circuits de commercialisation ; (iii) des facilitations d'acquisition des équipements, de matières premières, intrants et emballages ; (iv) le renforcement des infrastructures de stockage/conservation et de valorisation et ; (v) la promotion de la commercialisation à travers la maîtrise de la qualité et des prix.

3.6. LA CHAÎNE DE VALEUR DU BISSAP

L'oseille de Guinée communément appelée bissap au Sénégal, karkadé en Afrique du Nord, groseille de Noël aux Antilles ou encore roselle est une plante herbacée et annuelle, originaire d'Inde et qui pousse dans toute l'Afrique tropicale en zone sahélienne. Le bissap est cultivé sur l'ensemble du territoire sénégalais et plus particulièrement dans les zones de Kaolack et Diourbel en association avec l'arachide ou le mil, Thiès, Saint-Louis et Louga.

Avec une production de plus de 3 000 T et un nombre de producteurs estimé entre 30 000 et 40 000, le bissap occupe actuellement une place importante dans la commercialisation des produits agricoles au Sénégal. A l'instar des cultures de rente, elle fournit aux producteurs des revenus substantiels. Bien que l'autoconsommation soit autour de 35 % de la production, la majeure partie de la production de calices est vendue localement ou exportée.

Les calices sont récoltés et décortiqués manuellement, ils sont ensuite séchés au soleil et vendus en vrac ou en sachets individuels dans toute l'Afrique de l'Ouest. Pour l'exportation, les calices séchés sont mis en ballots de 50 kg dans des sacs en polypropylène. Le transport des calices secs des zones de production aux centres urbains se fait par camion. Les produits emballés sont souvent stockés à l'air libre ou sous abri au niveau des grands marchés urbains. Les calices peuvent être conservés jusqu'à la prochaine récolte mais à partir de trois mois la couleur rouge des calices tourne au brun noir.

Les calices de bissap sont le plus souvent vendus secs dans des bassines ou en conserve dans des boîtes de format 4/4. Les besoins en calices au sein du marché national pour la transformation domestique seraient de l'ordre de 1000 t avec un pic enregistré au cours du mois de Ramadan.

Les exportations se font essentiellement vers les Etats-Unis et l'Europe notamment en France et en Allemagne. Ce dernier pays constitue 80 % du marché européen qui est de l'ordre de 3 000 t de calices. Les calices exportés sont destinés à l'industrie alimentaire et cosmétique. Le niveau d'exportation varie considérablement d'une année sur l'autre. Les quantités exportées sont loin de couvrir la demande. En effet, avec les accords de l'*African Growth and Opportunity Act (AGOA)*⁴⁷, les besoins du seul marché Américain sont estimés à 30 000 t par an.

Etant donné que le bissap est une culture annuelle, les quantités offertes sur le marché peuvent fortement varier d'une année sur l'autre, en fonction des facteurs climatiques et des performances économiques de l'année antérieure. Les quantités produites et offertes sur le marché ont bien entendu une influence directe sur les prix des cours mondiaux.

La filière bissap occupe une place importante dans la commercialisation des produits agricoles du Sénégal. Elle constitue une source de revenus non négligeables pour les agriculteurs sénégalais qui ont souffert du déclin de la filière arachidière. Les opérateurs de la filière sont composés (i) de producteurs (70% de producteurs traditionnels, groupements féminins et groupements d'intérêt économique), (ii) de transformateurs (artisanaux et industriels).

Les principales activités de transformation sont le concassage, la production de boissons, de concentrés et de confitures. L'activité de production de boissons et de concentrés de bissap est

⁴⁷ adoptée en mai 2000 par le congrès américain pour soutenir l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain à condition qu'ils suivent les principes de l'économie libérale

opérée principalement par des groupements féminins de façon artisanale pour alimenter, d'une part les marchés et, d'autre part, les hôtels de Dakar et des zones touristiques. La fabrication de concentré est réalisée sans les moyens techniques adéquats comme par exemple un réfractomètre.

La production de confiture est une activité marginale menée également par des groupements féminins de façon artisanale. Ces produits sont destinés pour la plupart aux hôtels et aux grandes surfaces. Peu de consommateurs sénégalais ont accès à ces produits. Cela est dû à trois raisons principales: le coût relativement élevé de ces produits, leur disponibilité au niveau des marchés et des boutiques de quartier et l'absence de vulgarisation.

Quant à la poudre, des essais de production de poudre de bissap atomisée ont été menés avec succès par l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) de Dakar en partenariat avec le Centre Wallon de Biologie Industrielle {Belgique} (CWBI) et l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Actuellement, la société VALDA AFRICA et quelques unités artisanales commercialisent de la poudre de bissap.

Les principales contraintes sont liées (i) au manque de structures appropriées de décorticage, de séchage, de conditionnement et de stockage des calices de bissap ce qui entraîne une dégradation importante de la qualité des calices, (ii) aux rendements au Sénégal qui sont 6 fois plus faibles qu'en Asie de par le type production extensive sans intrants chimiques et (iii) à la faible capacité technique et technologique des transformateurs (trices) à mettre en œuvre des procédures et formules de fabrication de divers produits (boissons, sirops, concentrés) à partir des calices .

Les perspectives de développement sont très prometteuses pour le bissap. C'est un produit ethnique très apprécié par la diaspora africaine en Europe qui constitue une demande non négligeable. Il est également importé de plus en plus vers l'Europe pour être valorisé dans le marché des herbes aromatiques ou encore des cosmétiques. Le principal importateur reste l'Allemagne suivi de la France et de l'Italie.

L'entreprise Racines basée en France indique une augmentation croissante de la demande en bissap en Europe depuis le lancement du produit. Les ventes de bissap rouge ont triplé entre 2011 et 2013. Cependant, d'après les chiffres, le bissap rouge se vend beaucoup mieux que le bissap blanc, du fait qu'il soit plus connu et en raison de leurs utilisations différentes.

En Europe, le bissap est commercialisé dans l'alimentaire sous forme de calices entiers ou concassés, d'infusions, de boissons et de confitures, d'arômes, etc. Depuis quelques années, le développement d'une filière bissap bio est encouragé par des ONG et par le secteur privé. Ainsi, la fédération YNW⁴⁸ soutenue financièrement et techniquement par enda pronat, une ONG sénégalaise produit du bissap certifié biologique par Ecocert depuis 2012. L'entreprise Racines a soutenu le GIE QABCO pour l'obtention de son certificat bio en 2015.

Le marché représente environ 60 milliards € en 2010 au niveau mondial. Le marché européen du bio constitue à lui seul 45% du marché mondial. Les produits biologiques ne constituent donc plus un marché de niche. Ils représentent désormais un chiffre d'affaires de près de 20 milliards € par an en Europe a expliqué Dacian Ciolos, le commissaire européen en charge de l'agriculture et du développement rural. Cependant malgré cette croissance rapide, la demande en produits biologiques est supérieure à l'offre dans l'UE. Ce déficit est donc comblé par des importations

⁴⁸ Yakaar Niani Wulli regroupe aujourd'hui près de 2000 de producteurs dans plus de 80 villages du département de Tamba

croissantes notamment en provenance des pays du Sud.

Au Sénégal, l'exportation bio est encore assez faible mais en plein développement: la mangue le plus exporté 1500 t en 2012, le coton, le haricot vert, l'oignon et le sésame. La création d'une filière de bissap BIO au Sénégal contribuera au développement de ce secteur au Sénégal et permettra la distribution de ce produit fortement demandé en Europe dans différents circuits de distribution.

Le bissap rouge peut également être utilisé comme colorant naturel. Le marché des colorants naturels, évalué à 940 millions USD, enregistre une croissance annuelle de l'ordre de 5% comparé à celui des colorants artificiels (400 millions USD), qui n'augmente que de 2 à 3% par an. Il sera une alternative à la betterave dont la coloration rouge est trop foncée, au raisin dont le taux de coloration est faible et à la cochenille dont le coût est élevé.

3.7. LA CHAINE DE VALEUR DU SEL

L'essentiel du sel exploité artisanalement est réalisé à partir des affluents et défluent du bras de mer le « Saloum ». L'extraction du sel est effectuée par les populations issues des communautés rurales du département de Birkelane.

La filière est assez développée dans la zone, cependant en l'absence de statistiques portant sur la production annuelle (estimée entre 80 000 et 100 000 T), les estimations faites à partir des fiches de contrôle des GIE appuyés par l'UNICEF et le PAM et la cellule de lutte contre la malnutrition font ressortir les résultats suivants: GIE Keur MBouki: 2 601 100 kg, GIE Ngathie Naoudé: 2 163 000 kg et GIE Parassel: 4 466 315 Kg

Les acteurs principaux intervenant dans la production ou la promotion de l'activité du sel sont:

- Conseil rural par l'ouverture de la saison d'extraction, la gestion des conflits, l'affectation des parcelles, l'appui à la gestion de la production.
- Les Exploitants: composés pour une large partie par les femmes
- Les Prestataires de services: agents chargés de l'iodation et de la couture des sacs, les manœuvres (chargement des charrettes et des camions),
- Les charretiers (transport du sel du lieu d'exploitation vers le lieu de commercialisation: bord de la route), les camionneurs (transport du sel à l'intérieur du pays et dans les pays limitrophes);
- Les commerçants: grossistes et détaillants

L'essentiel de la production est écoulee auprès des commerçants grossistes venant du Mali, du Burkina Faso, de la Guinée Conakry et de la Guinée Bissa. A cela s'ajoutent également les commerçants Sénégalais des régions du Sud (Kolda, Ziguinchor et Tambacounda) et dans une moindre mesure les commerçants issus de la zone de collecte.

La commercialisation du sel est libre mais pas organisée. Chaque producteur vend sa production aux clients qui viennent acheter généralement bord champ et au niveau des stocks entreposés au niveau village.

Grâce à l'appui du PAM, de l'UNICEF, de la cellule de lutttes contre la malnutrition et de la chambre des métiers, les acteurs sont organisés à travers 13 groupements d'intérêt économique (GIE) avec la mise en place d'une fédération des producteurs. Toutefois, tous les exploitants ne sont pas membres des GIE mais ont un point commun : ce sont tous des exploitants habitant la zone.

La filière est appuyée par l'UNICEF - Initiative Micronutriment, le PAM, la cellule de lutte contre la malnutrition et la Chambre de Métiers à travers la mise en place d'un équipement adapté pour l'iodation et la couture des sacs, la création d'une centrale d'achat d'iodate de potassium, l'appui conseil au profit des groupements producteurs et transformateurs et le renforcement des capacités, l'appui institutionnel et organisationnel et la structuration, notamment.

La filière dispose d'atouts considérables, en particulier, le volume du marché export et national, la disponibilité des sites exploitables, l'existence d'un savoir-faire local, l'organisation de la filière, etc. Cependant les perspectives de développement sont liées à la levée de contraintes relatives aux conflits et à l'accès aux sites d'exploitation, aux équipements, aux infrastructures de valorisation et de conservation, à la capacité et à l'organisation des acteurs, à l'accès au crédit, etc.

3.8. CONCLUSIONS QUANT A LA MISE EN PLACE DES AGROPOLES

L'analyse a permis de constater la richesse pluri-filières des régions ciblées pour la mise en place des agropoles (Nord, Centre et Sud). La mise en place d'agropoles trop spécialisées et leur nombre limité poussant à un choix restreint de chaînes de valeur, risqueraient de laisser de côté des atouts et potentiels réels dans certaines régions. Il est donc proposé la solution d'agropoles multidimensionnels et modulaires avec des zones et modules spécifiques et à structure flexible pouvant évoluer en fonction des besoins. Les agropoles s'appuieraient (i) sur une zone centrale organisée autour d'un pôle chargé de la gestion et de la coordination et dotés de services soft agrémentés d'infrastructures spécifiques de services et de production qui seraient installés progressivement en fonction des besoins et de la demande du marché et (ii) sur des modules externalisés comprenant des infrastructures de production et de services qui seraient progressivement mises à niveau.

Une telle option ne peut présenter que des avantages dont notamment (i) des structures souples à réalisation progressive pouvant démarrer simultanément sur les trois sites ; (ii) une de masse critique d'activités permettant des économies d'échelles et donc une rentabilisation plus facile des infrastructures de bases ; (iii) un développement intégré au sein des chaînes de valeur et entre celles-ci permettant le développement inclusif recherché au sein du secteur agroindustriel avec pour corollaire une forte complémentarité et une meilleure utilisation des ressources et des infrastructures et ; (iv) une meilleure rentabilisation des infrastructures énergétiques (installations solaires, biomasse, etc.) et de production durable (traitement des rejets et des effluents, etc.).

Bien que la finalité des agropoles, agro-parks, technopoles agroindustriels, etc. est pratiquement la même, les formes de leur organisation et de mise en place varient en fonction des conditions locales. Les exemples connus appuyés par l'ONUDI en Afrique et au Moyen Orient sont au nombre de 4, à savoir :

- Les « *agro-parks* » de l'Éthiopie dont l'étude est faite par l'ONUDI au même titre que ceux du Sénégal en tant que projets pilotes dans le cadre de l'initiative du développement inclusif et durable. La phase préparatoire a été cofinancée par l'ONUDI et la Coopération Italienne. Les agro-parks proprement dit sont cofinancés par le Gouvernement et la coopération Italienne.
- Les plateformes agro-industrielles de la République Démocratique du Congo font partie de la composante « développement des chaînes de valeurs agricoles » d'un programme ambitieux financé par un don de la Banque Mondiale dénommé *Programme de Développement des Pôles de croissance Ouest* financés à hauteur de 48 millions de dollars, en 2012. Ce programme comprend également un projet de restructuration du milieu paysan. Le lancement des activités préparatoire a débuté en 2014.
- Les « *Staple Crop Processing Zones* » du Nigéria sont cofinancés en partie par le Gouvernement (1.4 Millions USD pour la phase préparatoire en 2013 et une contribution aux investissements infrastructurels est également prévue) et la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le secteur privé et autres pour les investissements prévus pour la phase de mise en œuvre.
- Les « *agro-parks* » industriels du Cameroun et du Liban dont la phase préparatoire a démarré en 2015 sont financés par leur Gouvernements respectifs.

Tous ces projets font suite à une requête de financement des Etats membres, appuyée par un financement assuré par le Gouvernement et suivent une approche communes, les fonds publics étant alloués non seulement pour la mise en place des modules des services soft mais également pour des infrastructures industrielles dont la gestion devra être négociées entre l'Etat et le secteur privé. Ce *modus operandi* nécessite des fonds d'investissements considérables et présente les risques liés à la location et à la gestion (communautaire ou individuelle) des installations industrielles.

Dans le reste du monde (USA, Brésil, Hollande, etc.), il existe des agropoles de différentes compositions basés sur les conditions locales complètement différentes de l'Afrique et du Sénégal en particulier. L'agropole qui pourrait être comparée le plus valablement à ceux du Sénégal est celle implantée en Inde (Sirri). Dans ce cas précis les modules externes sont constitués par une soixantaine de PME agro-industrielles qui valorisent d'importantes quantités de produits agricoles pour lesquelles l'Inde occupe les premiers rangs mondiaux en terme de production. A ces unités l'agropole prévoit de coupler des centres de collecte et de transformation primaire proches des zones de production comme dans le cas du Sénégal. Les infrastructures des modules internes sont comparables à celles des agropoles prévues au Sénégal (incubation, formation et assistance technique, analyse de laboratoire, fabrication de produits à haute valeur ajoutée : pulpes multi-fruits et de jus tétra pack, congélation rapide, stockage/conservation et conditionnement). L'agropole offre aussi des locations de lots industriels équipés, au sein de l'agropole, comme dans le cas du Sénégal.

Au Sénégal, il est prévu de mettre en place 3 agropoles :

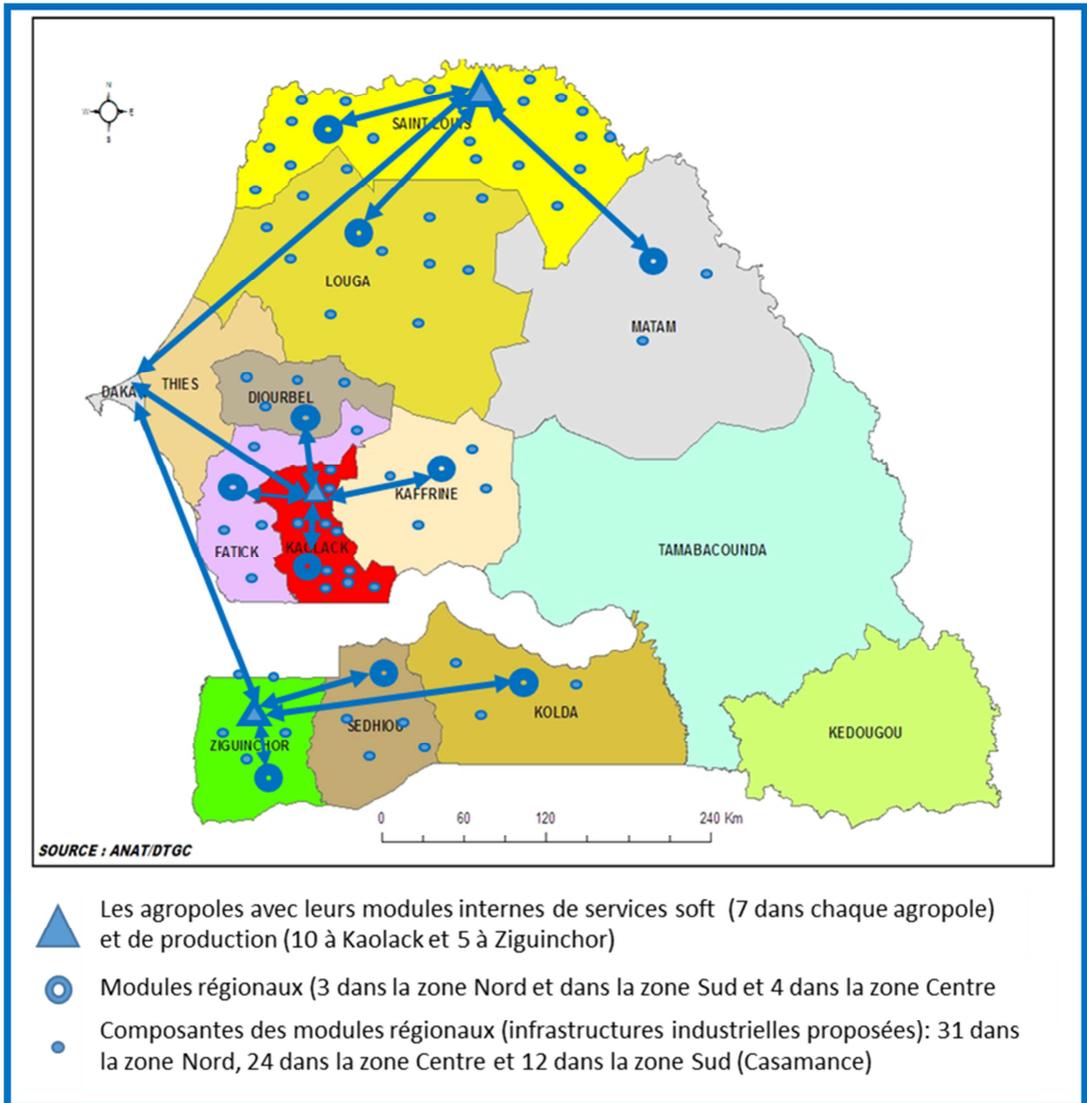
L'agropole du Nord qui est recommandé dans la région de St Louis à Richard Toll : Cette agropole couvrira à travers ses modules internes et externes des filières variées (pêches et aquaculture, céréales dont riz notamment, légumes dont notamment oignons, tomates et patates douces, viande, lait, etc.) dans les régions de Saint Louis, Matam et Louga.

L'agropole du centre qui est recommandé dans la région de Kaolack à Kaolack couvrira par ses modules internes et externes des régions multiples (céréales, oléagineux dont notamment l'arachide, viande, lait, produits de la pêche, sel, etc.) des régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel.

L'agropole du Sud sera installé à Ziguinchor et couvrira par ses modules internes et externes les filières notamment des fruits (mangues, papayes), des oléagineux (anacarde, arachide), du lait, des produits de la pêche, etc., des régions de Ziguinchor, Sedhiou et Kolda.

L'implantation des agropoles et des modules est représentée dans la carte ci-dessous.

Carte 2: Implantation des agropoles et des modules



SECTION 4: LES AGROPOLES

4.1. L'AGROPOLE DE LA ZONE NORD

L'agropole du Nord sera implanté dans la région de St Louis à Richard-Toll et couvrira les régions de St Louis, Louga et Matam.

4.1.1. Les Atouts du lieu d'implantation (région de Saint Louis)

L'analyse des caractéristiques économiques, contraintes, forces et opportunités pour chacune des trois régions met en évidence que la région de Saint Louis est plus apte à abriter un agropole à Richard-Toll. En effet, la région:

- Offre l'opportunité d'aménager pour l'irrigation plus de 140.000 ha de terres sans compter les cultures de décrues.
- Sa population est plus importante que celle de Louga et Matam. Contrairement à ces deux régions à taux élevé d'exode rural vers les centres urbains ou d'immigration clandestine vers les pays européens, la région de St Louis reçoit beaucoup d'immigrants venus chercher du travail en particulier dans la zone du delta.
- Saint – Louis dispose d'un aéroport international en extension pour les voyageurs et le fret et se situe à moins de 5 heures de vol de l'Europe.
- Son réseau routier est correct et Dakar, la capitale est à 264 km pour ce qui est de l'exportation par fret maritime ou aérien et à 74 km de la Mauritanie par la ville de Rosso pour ce qui est de l'exportation par camion vers le Maroc et l'Europe par la route du Sahara.
- Le transport fluvial et maritime est très dynamique et les ressources en eau sont importantes.
- Des instituts de financement, banques commerciales et mutuelles de crédit et d'épargne sont installées dans les principales agglomérations, même si les taux d'intérêt ne sont pas appropriés.
- Une idée de projet de chemin de fer fait aussi son chemin dans la zone
- L'UGB, ISRA, AfricaRice- IRRRI et SAED - instituts de recherche de développement - , deux lycées, une école de techniciens vétérinaires et un centre technique agricole et unité de mécanique agricole (Diama) sont implantés dans la région.
- Un pôle dénommé agropole de MPAL bien conçu sur 40 ha comprenant (i) des bâtiments (salle de conditionnement de 70x40 m; de réfrigération 100x40 m, et bureau 23x15 m, 5 lignes préparation); (ii) des équipements (9 Chambres froides de stockage pour: 33.000 tonnes (30.000 tonnes d'oignons; 3.000 tonnes de pommes de terre, tomates cerise, haricot vert, melon, pastèque, piments et autres); (iii) des abattoirs (de capacité de 10 bovins/heure (24000 par an) et 30 petits ruminants/heures); (iv) un tunnel de congélation de 2,5 T/jour; et (v), 13 véhicules isothermes.

AUMN⁴⁹, SCL⁵⁰ et GDS⁵¹ sont intéressés pour démarrer immédiatement les activités de ce pôle de

⁴⁹ Association des Unions Maraîchères des Niayes

l'agro-industrie et la commune de St Louis et les Chevillards - explorent les modalités d'exploitation de l'abattoir de St Louis qui est à l'heure actuelle obsolète et entouré d'habitations.

4.1.2. Les Potentialités agroindustrielles

Avec une façade maritime et un prolongement de son territoire le long du fleuve et au Lac de Guiers, la région de St Louis exploite 70 000 T de poisson de mer et près de 52 000 T de poisson d'eau douce. En outre, la région, le delta en particulier produit plus de 80% du riz, 90% de la tomate industrielle, 50% des productions d'oignons. Elle abrite aussi des fermes horticoles, des plantations de canne à sucre de l'usine de la CSS⁵²; Laiterie de la Bergerie, une station d'alevinage à R. Toll et une usine tomate concentrée de la SOCAS SA à Podor.

Les légumineuses et oléagineux

La production 2014 - 2015 des deux principales filières que sont l'arachide et le niébé s'est établie à 68 422T dont l'arachide : 40 100 T (Louga 38.860 T, St Louis 3 044 T et Matam 1 96 T) et le niébé : 28 322 T (Louga 25 551T, St Louis 2 424T et Matam 347 T), représentant 45% de la production nationale qui s'élève autour de 51 360 tonnes.

Les fruits et légumes

La production de la zone pour la période 2014 - 2015 a été (i) pour l'oignon de 262 500 T représentant les ¼ de la production nationale (350 000 T) produite principalement à Louga (10 000T) et St Louis (85 326 T) ; (ii) pour la tomate de 173 622T produite principalement à St Louis (93 622 T) et Richard Toll/Podor (80 000T) ; (iii), pour les pastèques 73 121 T produites à St Louis (40 992 T), Louga (30 563 T) et Matam (1566T) ; (iv) pour le bissap de 183 T, pour le Gambo 553T (St Louis). Ont également produits des haricots verts, des pommes de terre, du maïs doux, des choux, des carottes, des radis, du piment et des melons.

Les céréales

La production 2014 - 2015 des 4 céréales les plus importantes de la zone a été de 470 147 T dominée par le riz (88% de la production de la zone Nord et 74 % de la production nationale) produit à 91% dans la région de St Louis.

La production s'est ainsi élevée pour (i) le riz à 415 418 T , principalement à St Louis (379 894 T) et à Matam (35 920 T) ; (ii) le maïs à 26 673T (Louga 19.584 T, St louis 6.320 T et Matam 769 T) ; (iii) le mil à 25.892 T : Louga (16 342 T), Matam (8 850 T) et St Louis (700 T et ; (iv)) le sorgho à 2 164 T (Louga 1.109 T, Matam 893 T et St Louis 162 T).

⁵⁰ Société de Cultures Légumières

⁵¹ Grands Domaines du Sénégal

⁵² Compagnie Sucrière Sénégalaise

Les produits de l'élevage

La zone Nord abrite un cheptel important de 929 780 bovins (Louga 45%, St Louis 34%, et Matam 21%) représentant de 27% du cheptel national ; de 3.709.875 petits ruminants représentant 33% du total national (Louga 58%, Matam 22% et St Louis 20%) et 4 115 316 unités de volailles représentant 17% du total national (Louga 53%, St Louis 45% et Matam 2%).

La production potentielle de viande rouge est estimée à près de 35 500 T représentant 29% du total de la production nationale (bovins 20.000 T représentant 27% du total national et petits ruminants 15.500T représentant 33% du total national)

La production laitière est estimée à 29% (Louga 14%, St Louis 9% et Matam 6%) de la production nationale soit plus de 63 millions de litres réparties entre Louga 48,5%, St Louis 31% et Matam 20%).

Les Produits de la pêche

La production est estimée à 147 246 T représentant près de 40 % de la production nationale (St Louis 118 340 T, Matam 26 460 T et Louga 2652 T) dont Pêche maritime 120 786 (St Louis 118 134 et Louga 2652 T) et pêche continentale et aquacole 26 460 T (Matam).

4.1.3. Encadrement technique et financier

Encadrement technique:

Les Directions Régionales de l'agriculture DRDR et celles de l'Elevage, ANCAR, INRA, ISRA, L'UGB Africa Rice- IRRRI et SAED CNA, deux lycées, une école de techniciens vétérinaires et un centre technique agricole et une unité de mécanique agricole (Diama) sont présents dans la région.

Plusieurs projets de développement tels que: Bay dunde, PDIDAS, MCA, JICA, PAFA, Banque Mondiale, USAID, etc. ont des bureaux à Saint Louis. On trouve aussi SCL et GDS, les grands exportateurs de produits horticoles à HVA, PRODAM, PDRM, PROM'ART, PAPEL, PGIES, PAR, FAFD et FAFS et du PNIR, MCA, etc.

Encadrement financier :

Il sera assuré par les institutions déjà implantées et principalement par la CNCAS⁵³ à travers son réseau d'agences implantées à Louga, Saint-Louis, Ross-Béthio, Richard Toll, Ndioum et Matam. Ses interventions sur le riz (production, commercialisation/transformation), la tomate industrielle et l'oignon seront renforcées. Les SDF⁵⁴ (CMS⁵⁵, PAMECAS⁵⁶, ACEP⁵⁷, et différentes mutuelles

⁵³ Caisse Nationale de Crédit Agricole de Sénégal

⁵⁴ Structures de Financement Décentralisées

⁵⁵ Crédit Mutuel du Sénégal

⁵⁶ Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit Au Sénégal

⁵⁷ Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production

d'épargne et de crédit mise en place par les OP⁵⁸, vont intensifier en s'impliquant davantage dans le financement de la transformation, en plus de la production et de la commercialisation.

La BNDE⁵⁹ étendra ses activités à la zone nord (Niayes et Vallée du Fleuve Sénégal). Ces institutions renforceront le partenariat et des conventions avec le FONSTAB et le FONGIP (voir section [Financement des activités agroindustrielles](#), P12) pour diversifier leurs portefeuilles.

4.1.4. Les Contraintes

Les contraintes sont liées:

- A l'insécurité du foncier par la persistance du mode de tenue foncière traditionnelle qui retarde le processus de mise en valeur des terres y compris la spéculation foncière liée à l'arrivée d'investisseurs étrangers en tant que menace pour certains agriculteurs ;
- Au coût élevé des aménagements hydro agricoles, leur insuffisance et leur vétusté; ainsi que le manque d'entretien par négligence ou par manque de moyens ;
- Au faible niveau de mise en valeur des terres, à la mauvaise gestion de la fertilité du sol, à l'enclavement des zones de production qui rend difficile l'encadrement des producteurs et l'écoulement des produits, à la dégradation des sols et à la disparition de certaines espèces, à la salinité des sols ;
- Aux problèmes de l'eau: baisse de la nappe phréatique, remontée de la nappe salée et irrégularité des pluies avec une sécheresse persistante, faible productivité des réseaux d'irrigation due aux nombreuses pertes dans les réseaux et à la parcelle entraînant une faiblesse des rendements ;
- A l'insuffisance et la vétusté du matériel agricole et au coût élevé du matériel agricole et des intrants;
- A l'insuffisance des infrastructures de stockage des produits de la récolte (oignon, paddy au niveau des sites de production) et des produits transformés (riz blanc au niveau des rizeries) ;
- A la mauvaise conduite des opérations culturales, à la faible diversification des cultures, l'insuffisance des intrants, au faible niveau d'équipement, et au manque d'appui en terme de conseil, à la faible organisation et aux capacités limitées des producteurs ;
- Aux difficultés de commercialisation des produits agricoles ;
- A l'absence d'un système de crédit adapté, difficultés d'accès aux financements et taux d'intérêt élevés ;
- A l'insuffisance de l'énergie et ses coûts élevés;
- Au caractère trop extensif de l'élevage et sa gestion traditionnelle affecté par la réduction de l'espace pastoral, l'insuffisance des ressources fourragères liée à la sécheresse, aux feux de brousse et la faible accessibilité des aliments de bétail;
- A l'insuffisance des points d'eau et aux pannes fréquentes et prolongées des forages ;
- A la faiblesse de l'appui/conseil apporté au secteur en raison de la faiblesse des ressources humaines disponibles en son sein et au faible niveau d'organisation et de capacité des éleveurs;
- Aux difficultés sanitaires du cheptel avec l'insuffisance ou la vétusté des parcs de vaccination et la fréquence de maladies qui déciment le bétail;
- Au manque d'intégration des productions et à l'insuffisance de valorisation (i) des produits et des sous-produits et (ii) du traitement des déchets;

⁵⁸ Organisations Professionnelles

⁵⁹ Banque Nationale pour le Développement Economique

- A la faiblesse des structures d'abattage, de collecte, de conservation du lait ainsi que pour la valorisation des produits de l'élevage et de l'apiculture;
- Au faible niveau des connaissances des éleveurs pour ce qui concerne les bonnes pratiques d'hygiène.

4.1.5. Les Filières retenues et la composition de l'agropole

Les filières retenues

Ce sont celles sélectionnées objectivement par tous les acteurs et chercheurs qui opèrent dans les trois régions:

Parmi les fruits et légumes ce sont l'oignon et la tomate qui retiennent l'attention. Le marché de l'oignon est porteur, le pays doit faire face à des importations importantes pour satisfaire le marché pendant une période de 6 mois (de Septembre à février). La filière sera structurée autour de produits de valeur ajoutée tel que la fabrication de farine d'oignon qui entre dans la fabrication de bouillons (l'absence de transformation locale conduit à l'heure actuelle les fabriques de bouillons à importer la poudre d'Egypte) et l'étalement de la campagne à travers le stockage d'une partie de la production pendant la période de forte récolte. Dans le cadre de l'agropole, deux modules seront mis en place à Mpal : un module de stockage pour la conservation de la production provenant de la zone nord des Niayes (Lompoul, Potou, Rao et Gandon) et un module de transformation.

La filière tomate pourra être renforcée à travers une meilleure concertation entre les différents acteurs et l'Etat afin de mieux s'accorder sur les modalités et quotas de transformation (triple concentré/tomate fraîche) et la diversification des produits de la transformation (tomate séchée, jus de tomate...). Dans le cadre de l'agropole, l'accent devra être mis sur les services (mise à disposition de camions plus adaptés pour le transport) et la recherche-développement pour la mise au point de nouveaux produits (tomate séché, jus...).

Pour la filière racines et tubercules : l'accent sera mis sur la culture de la patate douce et de la pomme de terre. Le premier présente un potentiel à l'exportation très intéressant, tandis que le second devra permettre de satisfaire la demande nationale et donc de diminuer les volumes d'importation.

Parmi les céréales et légumineuses l'attention sera centrée notamment sur le riz. Dans le cadre du PRACAS et du PSE, le Sénégal s'est engagé dans un programme ambitieux d'autosuffisance en riz qui offre, par là même une grande opportunité aux acteurs de la filière avec le soutien des Partenaires au développement de la riziculture dans la Vallée (BADEA⁶⁰, AFD⁶¹, UE, Coopération, Espagnole; USAID, BOAD⁶², JICA⁶³) et une forte implication du secteur privé dans les différents segments de la filière (production, services et transformation). Dans le cadre de l'agropole, un accent particulier sera mis sur les résolutions des contraintes majeures de la production et de la transformation. Ainsi

⁶⁰ Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique

⁶¹ Agence Française de Développement

⁶² Banque Ouest Africaine de Développement

⁶³ Agence Japonaise de Coopération Internationale

les activités à mettre en place porteront sur:

- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des prestataires en matière de modes culturales et de récolte-battage ;
- le renforcement des capacités des fournisseurs d'intrants ;
- le renforcement des capacités de stockage du paddy au niveau des sites de production ;
- le renforcement des capacités des rizières en matériel et infrastructures de séchage du paddy ;
- l'installation d'infrastructures de stockage du riz blanc au niveau du site principal (Richard Toll) en plus d'un module à Ross Béthio ;
- le renforcement des activités de Recherches-Développement en vue d'améliorer la productivité des producteurs et celle des rizières (riz de qualité/ Labellisation).

De même les potentiels et atouts importants seront exploités pour le développement de cette filière. Il s'agit notamment de plusieurs projets et partenaires qui apportent des appuis au niébé (PAFA⁶⁴, PASA⁶⁵, PVM⁶⁶...) dans le renforcement des capacités (appuis et conseils, financement...), de l'ouverture des marchés de la sous-région qui peut doper les exportations et de l'incorporation de la farine dans la fabrication d'aliments de nourrissons qui ouvrent des perspectives de valorisation. Dans le cadre de l'agropole, un module conservation peut être mis en place au niveau de Mpal. Les activités de transformation doivent être prises en charge par la Recherche et Développement en vue de la production industrielle de farine de niébé et la diversification des recettes.

Parmi les produits de l'élevage l'accent sera mis sur le lait à Richard Toll, dans les départements de Podor et Dagana et leur prolongement dans le Diéry, vers le Ferlo en direction de Linguère et Dahra et dans la région de Louga. Dans ces zones, le système de collecte et de transformation a besoin d'être renforcé pour la fabrication de lait frais pasteurisé et ou stérilisé écrémé ou demi écrémé, de laits fermentés, yaourts et fromages divers destinés en premier lieu au marché local et éventuellement à l'export dans la région. La filière viande devra être développée dans les départements de Dahra et Linguère qui fournissent presque tout le bétail qui est abattu à Dakar. Ceci contribuera au renforcement des initiatives de réhabilitation (en cours) du ranch de Doli - un domaine de 86 500 ha.

La filière viande sera considérée dans les régions de Dahra et Linguère qui fournissent une grande partie du bétail abattu à Dakar. La filière sera structurée autour d'infrastructures d'abattage et de valorisation de la viande, proches des zones de production.

Pour la pêche l'accent sera mis sur la pêche maritime continentale et aquacole avec un accroissement de la valeur ajoutée tels les plats, salades, sauces, pâtés à base de poisson, etc. destinés au marché national et à l'export, des alevins et l'assistance au développement des fermes aquacoles au Sénégal.

Composition de l'agropole

Le choix de Richard Toll pour abriter l'agropole du nord est motivé par :

⁶⁴ Projet d'Appui aux Filières Agricoles

⁶⁵ Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire

⁶⁶ Projet Villages du Millénaire

- l'accessibilité (situé sur la route nationale et à 110 km de Saint Louis) ;
- la présence d'agro-industries (production et transformation de canne à sucre (CSS), collecte et transformation du lait (Laiterie du Berger), production et transformation du riz (7 mini-rizeries) ;
- l'installation de sociétés privées dans la zone du Lac de Guiers dont la production est destinée à l'exportation (SCL, STS, SOLDIV, SENHUILE, West Africa Farm, Sen India, Agrina Sénégal) ;
- la mise en oeuvre prochaine du Projet pour le Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS),

Les modules internes

Le Pôle Gouvernance avec ses 7 modules de services soft standards à savoir:

- (i) Module administration et personnel;
- (ii) Module Finance, information et communication, statistiques et planification, coordination avec les modules externes.
- (iii) Module Compétences et savoirs: Centre d'incubation, formation, R&D sur technologies et produits, analyses et contrôle de qualité, certification, innovation, etc. Ce pôle est chargé du transfert du savoir-faire et technologies. Il sera mis en place en coopération avec l'UGB et ISRA/Africa Rice-SAED.
- (iv) Module Commerce et logistique: Gestion des contrats, promotion, expositions et ventes, conditionnement et emballages, expéditions, hangars de stockage, chambres froides, etc.;
- (v) Module Maintenance : Maintenance, réparations, matériels et pièces de rechanges, etc.
- (vi) Module Energie et environnement: Gestion des sources d'énergie (solaire, biomasse, etc.) et de l'eau, gestion et traitement des déchets, gestion des espaces, etc.
- (vii) Module Services sociaux mutualisés: Catering, soins médicaux, pompiers, transports, etc.

Le Pôle Production et Industrie:

- (viii) Module Industrie
 - 1 unité de stockage de riz de 20 000 T
 - 1 unité de production et/ou d'approvisionnement en emballage
- (xi) Module production agropastorale pilote: sera organisé avec les unités de production de la région.

Le rôle de chaque module est détaillé dans la partie consacrée aux modalités et système d'intervention des agropoles.

Les modules externes

- (i) Module de la région de St Louis avec 21 composantes dont:
 - St Louis ville 1: 1 unité de transformation du poisson à valeur ajoutée 10.000 T.

- MPAL 4: 1 unité pour produits horticoles, 1 pour congélation de la viande après découpe industrielle, 1 de séchage, stockage de 30.000 T disponibles, 1 de laiterie de 1000l/j.
- Ross-Béthio 2: 1 unité de stockage de riz blanc (rizerie) de 20.000 T et 1 unité de séchage stockage de produits horticoles/oignons 1000 T.
- Richard Toll 4: 1 laiterie de 5.000 l/j à partir de Fermes d'élevage Privées Modernes (FPM) et 2 fermes d'aquaculture de 1000 T chacune, 1 unité de traitement post récolte du riz paddy (décorticage, blanchiment, étuvage, conditionnement et stockage)
- Dagana 4: 1 Rizerie 20.000 T et 2 fermes aquacoles de 1000 T chacune et 1 usine tomate de SOCAS à rénover (unité de transformation de la tomate pour la fabrication de produits à haute valeur ajoutée tels que tomates séchées, jus de tomates, sauces à base de tomates et d'oignons).
- Lac de Guiers 1 : 1 unité de valorisation de la patate douce.
- Diama 2: 1 ferme aquacole de 1000 T et 1 laiterie de 1000l/j
- Podor 5: 1 unité de stockage du riz de 20.000 T, 1 unité de transformation du poisson, 1 laiterie de 1000 l/j, 1 usine de tomate, 1 unité de stockage d'oignon de 1000 T

(ii) Module de la région de Louga avec 11 composantes dont:

- Louga 2: 1 laiterie de 1000 l/j et 1magasin de stockage du niébé/mil de 20 000 T
- Potou 2: 1 unité de séchage et de transformation (stockage de produits horticoles 10 unités sont disponibles) et (ii) 1 laiterie de 1000 l/j.
- Loumpoul 2: 1 unité de traitement artisanal du poisson 2000 tonnes et 1 magasin de stockage de 200 T d'oignons.
- Dahra 1: 1 laiterie de 3.000 l/j avec son réseau de centres de collecte pour 200 éleveurs, 1 unité d'abattage de 9 600 T/an (150 bovins et 300 petits ruminants par jour) complété par un atelier de découpe et de fabrication de produits de charcuterie de capacité de 6000T/an.
- Dahra 4: 1 laiterie de 3.000 l/j avec son réseau de centres de collecte pour 200 éleveurs ; 1 abattoir moderne d'une capacité de 300 bovins et 300 petits ruminants/jour ; 1 unité de conditionnement de la viande et 1 unité pour les cuirs et peaux (tanneries).
- Linguère 1: 1 laiterie de 2 .000 l/j avec son réseau de centres de collecte pour 100 éleveurs.
- Keur Momar Sarr 1: 1 centre de séchage et de stockage de 200 tonnes de produits maraîchers.

(iii) Module de la région de Matam avec 2 composantes dont:

- Matam 2: 1 Rizerie de 10.000 T et 1 de transformation /congélation du poisson de 2000 T

La mise en place de ces modules fera l'objet de fiches d'investissement et le cas échéant d'étude de faisabilité. Une collaboration avec les projets en cours est indispensable.

4.2. L'AGROPOLE DE LA ZONE CENTRE

L'agropole du centre sera installé à Kaolack et couvrira quatre régions dont Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel qui forment une zone au poids économique important et aux potentialités considérables et diversifiées.

4.2.1. Les atouts de Kaolack en tant que lieu d'implantation

Kaolack est une région centrale au cœur du Sénégal. C'est une place clé au sein du pôle économique du centre du pays qu'elle constitue avec les régions voisines de Kaffrine (Est), Fatick (nord-Ouest) et Diourbel au nord.

En termes de connectivité, la ville de Kaolack occupe une situation de carrefour de la région à proximité du centre industriel et de consommation de Dakar (<200 km). Kaolack est desservie par un réseau routier de 3 nationales (Nord, Sud et Est), un aéroport y est programmé et son port est en cours de dragage.

Sur le plan de richesse en eau, la région a une moyenne pluviométrique autour de 800 à 900 mm par an et un réseau hydrographique composé d'eaux de surface, le fleuve Saloum et les deux effluents du fleuve Gambie et des eaux souterraines.

Sur le plan de l'alimentation en énergie, il existe une centrale électrique et un potentiel énorme de développement des énergies renouvelables et sur le plan industriel avec la présence d'unités industrielles (SUNEOR, NOVASEN, SALIN, SODEFITEX) qui contribuent à la réduction du chômage et constituent d'importants indicateurs économiques de la région.

Un secteur agropastoral important et diversifié (cultures variées: arachide, pastèques, niébé, mil souba, sorgho, maïs, sésame, riz, fonio, maraichères, élevage, aviculture, etc.) et un commerce de sel florissant avec des exportations en développement dans la région ouest africaine.

L'agriculture qui occupe 75% de la population dont plus de 61% ont moins de 21 ans, qui pratiquent les cultures citées ci dessus. Malgré les difficultés de la filière, les cultures industrielles ou de rente sont dominées par l'arachide. L'élevage, le commerce, l'artisanat et la pêche constituent des secteurs économiques en plein essor. Par ailleurs le commerce du sel commence à prendre de nouvelles dimensions avec des exportations notamment au Congo et en Côte d'Ivoire dynamisant ainsi les activités des ports de Kaolack et Diorhane.

Les acteurs agricoles sont assez bien organisés et structurés dans le cadre de tables filières (mil, maïs, bissap, sésame) mises en place avec l'appui du PAFA, d'organisations de base et GIEs. L'infrastructure d'appuis technique et financier présentes sur le terrain est adéquate et sera renforcée considérablement par l'Université du Sine Saloum qui sera prochainement établie dans la zone.

4.2.2. Les potentialités agroindustrielles

La production 2014 - 2015 de la zone économique composée des 4 régions couvertes par l'agropole de Kaolack est très importante et pèse au niveau de la production nationale pour plus des trois quarts pour l'arachide, la moitié pour le mil et le tiers pour le maïs. En outre cette zone contient le cinquième du cheptel national de bovins et d'ovins et pèse dans les mêmes proportions en termes de production de viande et de lait.

La production du mil s'est élevée à 271 973 T représentant plus de 50% de la production nationale

pour la saison 2010-2011. La production a été réalisée à 29% dans la région de Fatick, 28,5% à Kalack, 25% dans la région de Kaffrine et 17% dans la région de Diourbel.

La production du sorgho a été de 12 858,5 T représentant 14% de la production nationale et 77% de la production de la zone pour la saison de production 2010-2011. 59% de la production a été réalisée dans la région de Kaolack, 41% dans la région de Fatick et 0,2% Kaffrine.

La production du maïs s'est élevée à 78 550 T représentant plus du tiers de la production nationale et est au même niveau que 5 années auparavant (saison 2010-2011). 45% a été produite dans la région de Kaolack, 36 % dans la région de Kaffrine, 18,5% dans la région de Fatick et 0,5% à Diourbel.

La production du niébé s'est élevée à 20 150 T représentant près du double de la production de la saison 2010-2011. 43% ont été produits dans la région de Kaolack, 37,5% dans la région de Diourbel, 17% dans la région de Fatick et 2,5% dans la région de Kaffrine.

La production de riz s'est élevée à 7 306 T triplant sa production de la saison 2010-2011. (88,5% dans la région de Fatick, 9,5% à Kaolack, 2% à Kaffrine)

La production d'arachide a été de 411 504 T représentant 61,5% de la production totale nationale (669.330 T) et moins de la moitié de la production de la saison 2010-2011. 44% a été produite dans la région de Kaffrine, 24% dans la région de Fatick, 24% dans la région de Kaolack et 8% dans la région de Diourbel.

La production de sésame a approché les 4 500 T au même niveau que 5 ans auparavant. 85% a été produit dans la région de Kaffrine, 11 % dans la région de Kaolack, 2% dans la région de Diourbel et presque 2% dans la région de Fatick.

Les autres productions ne représentent qu'un pourcentage faible de la production, notamment l'anacarde (qui couvre près de 3 500 hectares et concerne plus de 53 000 personnes) en totalité dans la région de Fatick et le riz, moins de 3 000 T en baisse de près de 59%.

Le cheptel de la zone des 4 régions est de 736 787 bovins représentant plus de 21% du total national (35% Fatick, 24% Kaffrine, 15,5% Diourbel et 17% Kaolack). Le cheptel petits ruminants est de 3.199.166 représentant plus de 28% du total national (23,5% Fatick, 49% à Kaolack, 15,4% Diourbel et 10% Kaffrine). Ce cheptel est composé à 55% d'ovins (1.754.148) dont 50% à Kaolack, 23% à Fatick, 15% à Diourbel et 12% à Kaffrine à 45% de caprins (1.445.018) dont 52% à Kaolack, 7% à Kaffrine et 24% à Fatick, 16% à Diourbel. Pour la volaille familiale le nombre total d'unités est estimé à 8 739 869 représentant 35,5% de la production nationale dont 32% à Diourbel, 27,5% à Kaolack, 15% à Kaffrine et 25,5 % à Fatick.

D'après les effectifs de la zone économique considérée la production de viande rouge estimée sur la base des critères utilisées pour la production de viandes et d'abats à l'échelle nationale, serait de 24 200 T dont 15 800 T de viande bovine et 8 400 T de viande issue de petits ruminants. Une très grande partie des viandes rouges et la quasi totalité des viandes de volaille ne sont pas contrôlées à l'abattage.

D'après les statistiques d'élevage (DIREL⁶⁷), la production laitière de la zone des 4 régions est estimée à près de 23 % de la production nationale de 2014 (217,8 millions de litres) soit plus de 50 millions de litres (dont Kaolack/ Kaffrine 11%, Fatick 7% et Diourbel 5%). Il est difficile d'estimer la production actuelle réellement commercialisée. Les deux laiteries d'une capacité de 500-1000 litres

⁶⁷ Direction de l'Élevage

de la région de Kaolack et Kaffrine ont dû fermer à cause de problèmes techniques pour l'une et de problèmes d'approvisionnement pour l'autre. Seule la laiterie de Fatick, d'une capacité de 3000 litres est encore en activité partielle. La production actuelle se limite à la fabrication de lait caillé et de yaourts, fromages et autres produits mais en quantité limitée. La vente directe de lait frais est pratiquée par 2-3 fermes et quelques petits éleveurs et ne dépasserait pas quelques 500 litres/jours.

L'activité de pêche est pratiquée timidement dans la zone des 4 régions couvertes. Les tonnages ont beaucoup diminué du fait de la dégradation du milieu marin. La région s'appuie sur les autres régions pour s'approvisionner suffisamment en produits halieutiques.

La pêche maritime, pratiquée dans les eaux maritimes fournit 1 300 Tde poissons par an soit 0,4 % du tonnage national. Elle est sous la surveillance du Service Régional des Pêches Maritimes. La région constitue un centre de débarquement pour les grandes zones productrices comme Mbour, Joal, Saint Louis, etc.

La pêche continentale qui se pratique dans les eaux continentales est du ressort du Service des Eaux et Forêts. Elle est faite dans les bolongs et mares de la région. Les prises portent sur des espèces qui sont assez souvent de petites tailles: tilapias, ethmaloses, mulets, crevettes et autres produits pélagiques.

L'activité du sel est caractérisée par une capacité de production estimée entre 80 000 et 100 000 T dont l'essentiel est écoulé auprès des commerçants grossistes de la sous-région (Mali, Burkina Faso, Guinée Conakry et Guinée Bissau) et nationaux (Kolda, Ziguinchor et Tambacounda etc.). Le potentiel de développement de la chaîne de valeur est important en raison du volume du marché et passe par la levée des contraintes relatives à l'accès aux parcelles et aux lieux d'extraction, à l'accès au crédit, à la modernisation de l'exploitation, etc.

L'industrie agroalimentaire de la zone centre est fortement liée à l'arachide et au sel. Le principal centre de collecte de l'arachide pour la seule industrie de trituration et de raffinage de l'huile du Sénégal, la SUNEOR, se situe dans la région de Kaolack. Les salins du Sine Saloum constituent la seule entreprise industrielle de production de sel au Sénégal.

4.2.3. Encadrement technique et financier

L'Encadrement technique spécialisé est représenté principalement par (i) les services régionaux de l'Etat (DRDR⁶⁸ et service de l'élevage) et l'ANCAR⁶⁹ (Conseil agricole et rural): pour le développement et le suivi de l'offre de service et la création de réseaux de prestataires, ainsi que par (ii) les programmes et projets tel que le PAFA (Appui institutionnel et organisationnel aux organisations de producteurs d'agriculteurs et d'éleveurs), le PASA LouMaKaf (Projet d'Appui à la sécurité Alimentaire) dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine, le PAPIL (Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale), le P2RS (Projet de Renforcement de la Résilience à la Sécurité Alimentaire au Sénégal) et l'USAID: pour la Gestion de l'environnement, l'appui aux producteurs à la production, la transformation et la commercialisation.

A cet encadrement viendra s'ajouter l'Université du Sine Saloum (USSEIN) avec ses:

11 Unités de formation et de recherches (UFR) et un institut répartis dans la zone centre

Tableau 2: Répartition des UFR dans la zone centre

Kaolack	Fatick	Kaffrine	Toubakouta	Diourbel
UFR des sciences et techniques de la production végétale et agronomique	UFR Gestion des ressources halieutiques de pêche et d'aquaculture	UFR des Sciences et Techniques de l'Élevage et production animale	UFR Environnement, Biodiversité et développement durable	UFR Hydraulique, Génie rural, Machinisme, Energies renouvelables
UFR Sciences et Technologies alimentaires	UFR Tourisme et Restauration	UFR Sciences Sociales		UFR Sciences Economiques de Gestion et Commerce, Sciences Juridiques et politiques
UFR Nutrition et alimentation				
UFR des Sciences Fondamentales				
Institut de l'arachide				

Les Infrastructures annexes sont constituées d'une ferme (agricole ou laitière, ou production animale, ou avicole, ou aquacole, etc.), d'un incubateur d'entreprises agroalimentaires, des instituts pour développer des paquets technologiques de production et de transformation dans le domaine agricole et des halls de technologie agroalimentaire.

⁶⁸ Directions Régionales de Développement Rural

⁶⁹ Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

L'encadrement financier spécifique quant à lui est représenté dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3: Encadrement Financier de l'Agropole de la zone centre

Structures	Type	Cibles	Activités financées
CNCAS	Banque	Salariés Groupements Entreprises Particuliers Agriculteurs	Fond-de-roulement - Crédit (longue-terme) – Investissement (Capital) – crédit événements – crédits immobilier
COBANK	Banque	Groupements, entreprises, individuel	Fonds-de-roulement - Crédit (Court, Moyen et long-terme) – Investissement (Capital) – Découverts - cautionnement
UNACOIS	Mutuelle	Commerçant	Commerce
CMS	Mutuelle	Groupements Individuels	Commerce Elevage, agriculture, Pêche
PAMECAS	Mutuelle	Groupements Individuels	Investissement Commerce Agriculture Elevage
ACEP	Mutuelle	Groupements Individuels	Commerce Transport Agriculture Elevage
CPS /Asacase	Caisse locale	Groupements Individuels	Campagne Investissement
UMECU /Def	Réseau Mutuel	Groupements Individuels	Investissement production
REMECU	Réseau Mutuel	Groupements Individuels	Commerce Embouche
MEC DIRFEL	Caisse locale	Groupements Individuels	Elevage Commerce Transformation
MEC Espoir	Caisse locale	Groupements Individuels	Agriculture Commerce Elevage
MEC Sant Yalla	Caisse locale	Groupements Individuels	Agriculture Commerce Elevage

La BNDE viendra renforcer ce dispositif avec une représentation dans chacune des régions administratives couvertes par l'agropole.

4.2.4. Les Contraintes principales du secteur agroindustriel

Le secteur agroindustriel de la zone est confronté aux contraintes suivantes qui freinent son développement:

- La dégradation des sols (salinisation, acidification, baisse de fertilité);
- La faible maîtrise des eaux (eaux de pluie perdue, salinisation des eaux, etc.);
- La faiblesse du paquet technologique appliqué à tous les niveaux des chaines de valeur;
- L'insuffisance de semences de qualité et d'intrants (engrais) et leur approvisionnement tardif;
- La vétusté et le manque d'entretien du matériel agricole et les coûts élevés du matériel neuf;

- La pression parasitaire et acridienne diminuant les rendements;
- L'insuffisance des infrastructures de collecte, de conservation et de transformation des produits engendrant des pertes post récoltes importantes;
- Les difficultés d'accès aux crédits d'investissements et de fonctionnement et leur taux élevé;
- La faiblesse organisationnelle et institutionnelle des acteurs et leur faible capacité au niveau individuel et collectif;
- L'enclavement des zones de production dont certaines à potentiel de production élevé;
- Des infrastructures et circuits de commercialisation non réglementés avec des intermédiaires nombreux dont certains (spéculateurs) qui bien que n'apportant aucune valeur ajoutée font les plus grandes marges;
- Comme résultat des contraintes énumérées ci-dessus, la faible compétitivité des produits.

4.2.5. Les Filières retenues et la composition de l'agropole de Kaolack

Les Filières retenues

Parmi les céréales, l'accent est mis sur la valorisation des céréales locales à travers une minoterie couplée avec des produits à haute valeur ajoutée: farines diverses, couscous, farines infantiles, pâtes alimentaires, biscuits, pains divers, etc., destinés au marché domestique et régional. Il existe également une niche à l'export visant les communautés africaines vivant en Europe.

La production d'aliments de bétail trouve aussi sa place pour valoriser les résidus de récolte et sous-produits des céréales et des activités de trituration et de transformation de l'arachide et produire des aliments de bétail nécessaires au développement de la production animale locale (viande, lait, aviculture, etc.). Ces unités travailleront en réseau de producteurs basé sur l'infrastructure de collecte et de stockage établi dans le cadre du projet PAFA et en coopération avec les membres de FEPROMAS/Réseau Mil, AFDN (Unité de transformation des céréales à Kaffrine), le GIE Fass Dioum, FONGS, EGABI, SAPCA/GAS, RNCPS, GPF, URCPMK, etc. La liaison avec les unités de transformation de Dakar tel que Wa Yabi Distribution, etc. sera renforcée.

Par contre pour la filière riz, compte tenu de la faible production et de sa dispersion, des infrastructures industrielles de valorisation locale ne seraient pas rentables. L'acheminement des produits vers l'industrie de Dakar qui accueille ceux d'autres régions s'avère la meilleure solution. Cependant des actions seront entreprises au niveau de la production et de la conservation afin de diminuer les pertes post-récoltes.

Parmi les oléagineux, l'accent sera mis sur la mise à niveau des activités de trituration et le développement des activités de la valorisation pour compenser la baisse dramatique de la production qui est due essentiellement aux difficultés de commercialisation mais aussi à une défaillance dans la valorisation et une diminution des rendements en raison de semences de mauvaise qualité et du manque d'intrants. La production actuelle est suffisante pour approvisionner une industrie locale de valorisation conséquente. Le projet propose de structurer la filière autour de SUNEOR située à Kaolack, des huileries de Diourbel, de Taiba Niassene et de Touba, du CCPA (cadre de concertation des producteurs d'arachide) et le GIE Cabco, l'unité de Kaffrine active dans la production de pâte d'arachide. Le sésame sera traité de manière complémentaire dans les unités destinés à l'arachide.

Outre l'arachide et le sésame l'anacarde couvre pres de 3 500 ha dans la région de Fatick (soit 16%

de la superficie nationale couverte entièrement ou partiellement par l'anacarde) et concerne près de 53000 personnes (15% des personnes qui vivent d'anacarde à l'échelle nationale). La production serait entre 400-800T. La filière anacarde avait été identifiée comme étant une filière porteuse et son développement serait considérée dans le cadre de l'agropole Centre à travers la réhabilitation de l'usine de décortiquage de noix d'anacarde implantée à Sokone et qui peut absorber la production de la zone.

Parmi les produits de l'élevage le projet propose de structurer la filière autour de marchés de bétail réorganisés et d'infrastructures de valorisation (abattoirs, laiteries et centres de collecte).

Les marchés de bétail de la zone sont anarchiques et très peu contrôlés donnant lieu à des transactions spéculatives renchérissant par là même le coût des produits. Le nombre d'intermédiaires qui n'apportent aucune valeur ajoutée tout en réalisant les marges les plus importantes aux dépens de ceux qui ajoutent réellement de la valeur tel l'éleveur et le chevillard, est scandaleux. Une réorganisation du marché du bétail est donc nécessaire.

La filière viande souffre particulièrement de la dispersion des abattoirs ce qui rend difficile la rentabilisation des activités d'abattage et de traitement du 5^{ème} quartier ainsi que toute installation destinée au traitement des rejets. Les 4 abattoirs existant dans la zone souffrent de surcapacité (capacité 4 fois supérieure à la quantité de viande réellement produite) et d'installations vétustes.

Afin de centraliser les abattages de toute la zone des 4 régions couvertes par l'agropole et rentabiliser les installations, le projet d'agropole se propose de mettre en place un abattoir moderne d'une capacité de 150 bovins/j (50 000 par an) et 300 petits ruminants/j (70 000 par an) pour une production de 5 500 T de viande bovin et 1 000 T de viande ovine et caprine. Les abattages seraient drainés vers ce seul abattoir. Une telle situation pourrait encourager les abattages clandestins et ne serait viable à condition que le contrôle soit renforcé. Le scénario de modernisation des abattoirs actuels ne serait pas viable et ne ferait qu'entretenir une surcapacité, la difficulté de rentabiliser la valorisation du 5ème quartier et de traitement des rejets, situation qui augmenterait les frais d'abattage et donc le prix des viandes.

De même, il est proposé de restructurer la filière avicole autour d'une structure d'abattage moderne et de décourager les tueries (établies même dans le cadre de projet de développement) et les abattages clandestins courants. Un abattoir de volailles dont la capacité et la localisation exacte restent à déterminer dans le cadre d'une étude de faisabilité.

Outre l'abattage, il est proposé de développer les activités de valorisation des abattages locaux en produits de charcuterie. La fabrication de produits tel les viandes séchées/salées, de jambon, de saucisses, de patés, etc., à base de viandes rouge et blanche trouveraient facilement des débouchés sur les marchés national et régional.

Les acteurs actuels de la chaîne de valeur des produits de l'élevage tel les coopératives d'éleveurs, les marchands de bétail, les chevillards, la société de gestion des abattoirs (SOGAS), les commercants de viande et abats, les investisseurs potentiels dans le domaine de la charcuterie, et l'industrie du tannage et production des cuirs et peaux seront organisés en partenariat pour participer au développement de la valorisation de ces produits.

La filière lait sera structurée autour d'un réseau de collectes de lait et d'une laiterie centrale qui serait installée au sein de l'agropole avec pour objectif de traiter près de 5.000/jour soit près de 1 800 000 litres par an représentant un maximum de 3,5 % de la production de la zone des 4 régions. L'unité serait alimentée par une dizaine de centres de collecte de lait et mini-laiteries de capacité de 500 litres-1000l/jour réparties à travers les quatre régions. A cette laiterie viendrait s'ajouter les

activités de valorisation de lait. Cette infrastructure visera la production de lait frais pasteurisé et/ou stérilisé, écrémé ou demi écrémé, des laits fermentés, des yaourts, des fromages, etc., Tous ces produits seront destinés aux marché local et régional.

Les acteurs du projet sont les coopératives et associations d'éleveurs de Kaolack, Kaffrine et Fatick et Diourbel, les coopératives laitières, les laiteries et les investisseurs potentiels dans la fabrication de produits à valeur ajoutée.

La filière sel qui a un débouché promoteur dans le marché de l'export régional, sera renforcée avec la modernisation des sites de collecte du sel exploités par les coopératives artisanales et la mise en place d'une unité de traitement, conditionnement et emballage du sel au niveau de l'agropole. De même une unité sera installée dans la région de Fatick. Les produits à haute valeur ajoutée à base de sel et de plantes médicinales locales et destinés aux marchés local, régional et international seraient envisagés.

La filière des produits de la pêche (crevettes, huitres et coquillages, etc.) sera structurée et organisée autour de la région de Fatick.

Pour accompagner le développement de ces chaînes de valeur et notamment les activités de valorisation, il est proposé de développer une infrastructure locale pour l'approvisionnement et la production d'emballages qui constituent l'une des contraintes principales du développement de l'industrie agroalimentaire. En effet quel que soit le niveau de transformation opéré sur les produits de l'agriculture et de l'élevage, c'est bel et bien l'emballage qui parachève la mise en valeur.

En fonction des produits à haute valeur ajoutée et de leur destination (marché local ou export), les types d'emballages suivants pourront être utilisés: bouteille ou bocal en Polyéthylène Téréphtalate (PET), bouteille et bocal en verre, sac en papier, sac en Polyéthylène (PE), sac en Polypropylène (PP), sac en boîte en Tréapack, bouteille en Polyéthylène Haute Densité (PEHD), sachet en PE, PP ou en film complexé (2 ou 3 couches), carton, barquette en PET, etc...

Il existe déjà au Sénégal des producteurs d'emballage dans les domaines plastiques et cartons. Ces entreprises pourraient être invitées à effectuer des investissements pour s'installer dans les agropoles et envisager notamment la mise en place d'une infrastructure spécifique dans l'agropole centre. Outre la fabrication, cette infrastructure organisera les achats d'emballages pour les membres de l'agropole.

La Composition de l'agropole

L'agropole sera composée d'une zone centrale (modules internes) et de modules externes répartis dans les 4 régions composant la zone couverte par l'agropole de Kaolack. La mairie de Kaolack, la chambre de l'industrie, du Commerce et de l'Agriculture de Kaolack ont proposé de fournir un terrain pour la mise en place de l'agropole. Cependant la possibilité de se voir accorder 50 à 100 hectares à proximité de l'université paraît la meilleure solution pour bénéficier des infrastructures de formation, d'incubation, de recherche & développement et de production qui y sont prévues.

La zone centrale avec des installations de base constituées d'une zone viabilisée et équipée pour accueillir le pôle Gouvernance avec ses modules de services soft et le pôle production avec les modules internes constitués par le module industrie qui accueillera les unités industrielles et ateliers qui seraient installés et répartis en groupes différents (celles dégageant des rejets organiques, celles dégageant des rejets chimiques et autres, etc.).

Les modules internes sont:

Modules internes

Le Pôle Gouvernance avec ses 7 modules de services soft standards à savoir:

- (i) Module administration et personnel ;
- (ii) Module Finance, information et communication, statistiques et planification, coordination avec les modules externes ;
- (iii) Module Compétences et savoirs: Centre d'incubation, formation, R&D sur technologies et produits, analyses et contrôle de qualité, certification, innovation, etc. Ce pôle est chargé du transfert du savoir-faire et technologies. Il sera établi conjointement avec l'Université du Sine Saloum ;
- (iv) Module Commerce et logistique: Gestion des contrats, promotion, expositions et ventes, conditionnement et emballages, expéditions, hangars de stockage, chambres froides, etc.;
- (v) Module Maintenance : Maintenance, réparations, matériels et pièces de rechanges, etc ;
- (vi) Module Energie et environnement: Gestion des sources d'énergie (solaire, biomasse, etc.) et de l'eau, gestion et traitement des déchets, gestion des espaces, etc ;
- (vii) Module Services sociaux mutualisés: Catering, soins médicaux, pompiers, transports, etc.

Le rôle de chaque module est détaillé dans la partie consacrée aux modalités et système d'intervention des agropoles.

Le Pôle Industrie composé de 7 unités industrielles :

(viii) Module Industrie « Industrie » avec 9 composantes dont:

- Céréales 4: 1 centre de séchage et stockage de céréales de capacité de 100 T, 1 minoterie (100 T/j), 1 atelier de traitement des céréales et de fabrication de produits à valeur ajoutée (50 T/j), 1 unité de fabrication d'aliments de bétail d'au moins 1 T/j pouvant utiliser les céréales locales et les sous-produits des huileries et unités de transformation de l'arachide.
- Oléagineux 2: 1 unité de raffinage et de conditionnement d'huile d'arachide et de sésame et autre de 10T/jour et 1 atelier de production de produits à valeur ajoutée d'au moins 1T/j;
- Produits de l'élevage 2: 1 unité de traitement de la viande (produits de charcuterie à base de viande rouge et blanche) de 1-2T/j et 1 laiterie de capacité de 10.000l/j.
- Sel : 1 unité de traitement, conditionnement et emballage du sel et de production de produits à valeur ajoutée d'au moins 1T/j.
- Emballages 1: 1 unité de production et d'approvisionnement en emballage de capacité à satisfaire les besoins des industries alimentaires de la zone économique des 4 régions. L'unité se concentrera en premier lieu sur le groupage des achats puis sur la fabrication.

(ix) Module Production agropastorale pilote

Ce module servira notamment aux démonstrations des techniques de production agricole et d'élevage techniques et aux pratiques intégrées (intégration des cultures avec l'activité d'élevage des ruminants et avicole ainsi que des plantations avec l'apiculture) qui permettent de mieux rentabiliser les exploitations tout en assurant la résilience des systèmes de production. Ce module pourra être placé entièrement ou partiellement au sein de l'Université du Sine Saloum.

Modules externes

Ces modules qui sont composés d'infrastructures de production, tout en étant situés en dehors de la zone centrale font partie intégrante de l'agropole.

(i) Module de la région de Kaolack avec 9 composantes dont:

- 2 magasins de séchage et de stockage des produits céréaliers d'au moins 10 T chacun
- 2 magasins de stockage de semence d'arachide d'au moins 1 T chacun
- 1 unité moderne de trituration d'arachide à Taïba Niassène de capacité 1T/j (modernisation de l'unité existante).
- 1 abattoir moderne de capacité de 150 bovins et 300 petits ruminants/j et de 6 500 T de viande annuelle.
- 3 centres de collecte de lait de capacité totale de 1.500l/j
- Des sites modernes de collecte du sel exploités par les coopératives artisanales aux capacités actuelles.

(ii) Module de la région de Kaffrine avec 4 composantes dont:

- 1 unité de trituration moderne d'arachide et de sésame de capacité maximale de 1 T/j
- 1 unité de production de pâte d'arachide et de produits dérivés de Kaffrine (GIE EGABI) de 10 T/j et de Kaolack (Wack Ngouna)
- 1 unité de traitement du bissap en coopération avec des unités de transformation de Dakar d'une capacité de 1T/j
- 1 centre de collecte de lait de capacité de 500l/j

(iii) Module de la région de Diourbel avec 7 composantes dont:

- 1 unité de valorisation des céréales de capacité 1 T/j
- 1 unité de valorisation d'huile d'arachide
- 2 centres de collecte de lait de capacité totale de 1000 l/j
- 1 abattoir de volaille de capacité minimale de 1000 unités/j
- 1 unité de traitement et de conditionnement des crevettes, huitres et coquillages
- 1 unité de collecte du sel

(iv) Module de la région de Fatick avec 5 composantes dont:

- 1 unité de trituration moderne de trituration d'arachide de capacité 1 T/j
- 3 centres de collecte de lait de capacité totale de 3000 l/j
- 1 laiterie (renforcement de la laiterie de Fatick) muni d'un atelier moderne de transformation du lait de 1 T/j
- 1 unité de décorticage de noix d'anacarde implantée à Sokone qui peut absorber la production de la zone (réhabilitation de l'usine existante)

La mise en place des différents modules internes et externes devra être confirmée par l'étude de faisabilité. Dans tous les cas les potentialités agropastorales de la zone économique considérée sont importantes et peu exploitées. La mise en place d'une agropole à Kaolack combinée aux projets phares du PSE et autres projets et programmes tel que le PAFA pourrait redynamiser les chaînes de valeur vers une orientation commerciale par le biais d'une valorisation plus poussée.

4.3. L'AGROPOLE DE LA ZONE SUD

L'agropole du sud sera installée près à Ziguinchor et couvrira une zone économique composée des régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda. Des pôles/modules externalisés seront établis à Sédhiou, Kolda, Katab, Bignona et Oussouye.

Le choix de localisation des diverses unités de l'agropoles devra être confirmé par l'étude de faisabilité ultérieure.

4.3.1. Les atouts de Ziguinchor et de la Casamance

Il est tout à fait envisageable de faire de Ziguinchor un *hub* commercial et industriel pour le développement inclusif, intégré et rapide de cette région car la Casamance jouit des atouts nécessaires pour recevoir un agropole dans les environs de Ziguinchor:

- Une situation géographique à côté de la mer et du fleuve Casamance et proximité du port de Ziguinchor jointe à une volonté régionale et nationale pour désenclaver cette région pour écouler la production agroalimentaire de la région vers les marchés potentiels ;
- Une infrastructure routière en amélioration avec l'existence des routes N6 et N4 et un programme de construction de routes et pistes prévues pour désenclaver certaines zones de production;
- Le projet du pont sur le fleuve Casamance ;
- Le développement de la logistique de transport de marchandises et de passagers du port maritime de Ziguinchor avec une infrastructure moderne dont le projet d'un port sec en cours de réalisation et le dragage en cours du fleuve Casamance en vue de recevoir des bateaux de grandes capacités (source : port de Casamance et ANAM⁷⁰, PSE⁷¹) ;
- Un énorme potentiel agricole, horticole et arboricole et pêche grâce à un climat et des sols favorables (disponibilité en abondance de l'eau grâce à une pluviométrie importante (plus de 1000-1500 mm) et le fleuve Ziguinchor ;
- Une production de denrées alimentaires en progression d'année en année notamment la production agricole, arboricole et horticole qui est déjà importante. La région de Casamance se classe première au niveau national en production de mangues (près de 100 000 T), en production d'anacarde (près 90 000 T) ainsi qu'en production de maïs de qualité à améliorer et deuxième en production de bananes (sources DRDR⁷²) ;

⁷⁰ Agence Nationale des Affaires Maritimes

⁷¹ Plan Senegal Emergent

⁷² Directions Régionales de Développement Rural

- Le développement du tourisme du cap Skirring ;
- Les chambres froides +Ve et -Ve sont déjà construites (respectivement 1 500 et 500 T) au Port de Ziguinchor ;
- Le projet du Prix rendu Fuels à Casamance = Prix à Dakar + stockage 20 000 m3 fuels de tous types : avion, essence, gazole, diesel, etc., Ziguinchor en cours (source ANAM) ;
- Le programme de génération et distribution de l'électricité à prix compétitif ;
- Le projet de réalisation de la plateforme économique de Bignona – BM⁷³ (en cours)
- L'ISEP: Institut supérieur d'enseignement professionnel à Bignona (50 hectares) en complément du lycée agricole existant (source coordination PSE)
- Les marchés des produits horticoles à haut potentiels (EU, UEMOA, National).

4.3.2. Les Potentialités agroindustrielles de la région de la Casamance

Avec des sols fertiles, des ressources hydrauliques abondantes et un climat favorable, l'agriculture jouit d'un potentiel faiblement exploité en Casamance. Les principales cultures sont le riz, le millet, le sorgho, le maïs, l'arachide et le fonio.

La production de fruits est principalement constituée de mangues (classé en première position au Sénégal), de noix de cajou, d'agrumes, de bananes et de fruits sauvages (màdd, buy, ditax). Le Sénégal produit environ 120 000 T de fruits par an, dont 61% (73 200 T) de mangues. La Casamance compte pour 47 % de la production nationale (34 400 T) de mangues et pour 90 % de la production de noix de cajou.

La production d'arachide de la zone représente 21% avec 110 758 T en 2014 réparties principalement entre Kolda (55%) et Sédhio (36%), Ziguinchor intervenant pour près de 9%. Comme pour la production nationale, la production arachidière de la zone a chuté de plus de moitié par rapport aux quantités réalisées en 2011.

En ce qui concerne les céréales c'est la production surtout du maïs et du riz qui prédomine en 2014. La production de maïs a été de 53 171 T en légère augmentation par rapport à 2011 et a représenté 23% de la production nationale. Pour le riz la production a été de 53 575 T, représentant 12% de la production nationale et en chute de plus de la moitié par rapport à 2011. Les productions du mil, du sorgho, du sésame et du fonio restent marginales.

L'élevage est aussi important dans la zone de la Casamance. D'après les statistiques du Ministère de l'élevage, la zone des 3 régions abriterait près de 753 178 bovins (dont 63% dans la région de Kolda) représentant 22% du cheptel national 1 127 629 petits ruminants représentant 10% du cheptel national et 4 132 072 volailles représentant 17% du total national. La production potentielle de viande rouge est de près de 21 000 T (dont bovine 16 000 T, petits ruminants 4 800 T) représentant 17% de la production nationale.

En termes de production laitière la Casamance pèse près de 15% de la production nationale (en quasi-totalité à Kolda) et a l'avantage de la proximité de la région de Tambacounda qui pèse près du quart de la production nationale de lait.

La Casamance recèle aussi d'énormes potentialités en matière de production du miel avec Kolda, et Ziguinchor parmi les régions les plus boisées et les principales productrices du pays. Le grand

⁷³ Banque Mondiale

marché sous régional de Diawbé est à la fois un centre d'approvisionnement et aussi un centre d'écoulement pour les vendeurs en provenance des pays limitrophes. La production de la zone constitue une grande partie de la production nationale estimée à 2 400 T en 2014. La production moyenne dans les régions du Sud est estimée entre 5 et 10 kg par ruche traditionnelle (inférieur dans les autres régions) et 15 et 30 kg par ruche moderne (autour de 10kg dans les autres régions). La marge bénéficiaire moyenne par apiculteur est estimée à 50 000 FCFA = 75 euros.

La région de Ziguinchor, en particulier, a un grand potentiel en termes de pêche et de pisciculture. Elle dispose d'un littoral qui s'étend sur 85 km et d'un important réseau hydrographique composé d'un fleuve de 300 kilomètres avec de nombreux affluents et défluent. Ziguinchor est en quatrième position en matière de production de produits halieutiques avec 6,5 % de la production nationale. La transformation artisanale des produits halieutiques est une activité importante comprenant le salage, le séchage, le fumage, la cuisson ou la fermentation. Elle emploie une main-d'œuvre féminine au fait des techniques de transformation artisanales. La gamme de produits qu'on y retrouve comprend les sardinelles cuites, les poissons et crevettes séchés et fumés, le poisson fermenté et les huîtres séchées. La production est d'environ 5 000 T et est destinée au marché national (33%) et au marché sous-régional (Gambie, Guinée-Conakry, Ghana, Burkina Faso et Mali). La transformation industrielle est effectuée par de petites unités de transformation (IKAGEL, Complexe Frigorifique et SOFRIKAF), mais la production a diminué en raison de la baisse des captures, notamment de crevettes.

La Casamance dispose, à travers l'agropole, d'une excellente opportunité pour développer son agriculture en mettant en place un système de production orienté sur le marché qui soit plus durable et plus diversifié. Cela passe par la promotion de la valorisation/transformation, la diversification des produits des filières porteuses (mangues, papayes, bananes, etc...), l'augmentation de la production, de la consommation locale et la promotion de la commercialisation.

Ces approches seront fondées sur le concept de développement des chaînes de valeur cherchant à améliorer le système de distribution aux niveaux local, régional, national et sous régional des produits labélisés (Origine Casamance) en encourageant les canaux de distribution physiques (boutiques) et virtuels (e-commerce) innovants et en optimisant les revenus des groupements de femmes et de jeunes opérateurs de la Casamance.

4.3.3. L'encadrement technique et financier

- (i) L'encadrement technique spécialisé est assuré d'une part par les services techniques régionaux des ministères concernés (DRDR, Elevage, ANCAR, l'Université de Ziguinchor, Instituts de recherches (ISRA, ITA) et écoles de formation agricole, et d'autre part par les associations et groupements divers des producteurs. A cela il faut ajouter les nombreux projets et programmes actifs en Casamance.
- (ii) L'encadrement financier est représentée notamment par la CNCAS, le FPE (Fonds de promotion économique), l'ACEP (Alliance de crédit et d'Epargne pour la production) et divers systèmes de financement décentralisés (SFD, CMS, ACEP, PAMECAS) sera soutenu par la BNDE récemment créée).

4.3.4. Les Contraintes

Les nombreuses contraintes observées limitent la compétitivité des produits locaux de la Casamance, notamment l'insuffisance et la qualité des infrastructures et de la logistique. Bien que la région génère un surplus agricole et que la demande pour ses produits soit forte en dehors de la région, le commerce est limité par l'insuffisance et la qualité des infrastructures et de la logistique; ce qui entraîne le faible accès aux marchés des producteurs locaux.

Ces contraintes sur le commerce limitent la capacité des producteurs locaux à accroître et à diversifier la production agricole. La région est, cependant, idéalement située pour profiter des échanges avec les pays voisins et abrite certains des plus grands marchés à vocation sous régionale (Diaobé). Parmi les contraintes spécifiques on distingue :

- Les problèmes de commercialisation de produits (écoulement de produits difficile en raison d'une faible infrastructure routière et portuaire en cours d'amélioration);
- La faible compétitivité des produits (rapport qualité /prix et quantité commerciale);
- Le manque à gagner important à cause d'importantes pertes post-récolte notamment bord champs et après récolte pour cause de non application des bonnes pratiques;
- L'enclavement des zones de production (manque de routes, pistes);
- Le manque et les coûts élevés de l'emballage;
- L'insuffisance et le coût élevé de l'énergie;
- Le manque d'infrastructure de stockage (stockage à froid, stockage sous atmosphère contrôlée, etc.) près des centres de production;
- Le manque de centres de collecte, de prétraitement et de conditionnement dans les zones de production;
- Le manque de moyens de transport appropriés (camions réfrigérés, plateaux remorque, barque etc...);
- Le manque d'un environnement attractif pour les investisseurs;
- Le manque d'encadrement technique qualifié (ressources humaines qualifiées);
- La faible capacité des acteurs et de leurs organisations.

L'Approche Chaines de valeurs en Casamance, en raison de son caractère économique et entrepreneurial peut permettre de lever les contraintes en renforçant durablement les capacités organisationnelles, techniques et financières des acteurs ruraux tout en améliorant considérablement la sécurité alimentaire et en favorisant la croissance et le décollage économique de la région. Parmi les défis de l'agropole figure sa capacité (i) à intégrer les microprojets assistés par le PADEC, (ii) à réussir une articulation avec le projet de la plateforme de Bignona et avec l'usine de l'exportation de mangue: La saveur de sud COPEX.

4.3.5. Les Filières retenues et la composition de l'agropole Sud

Les filières retenues

Etant donné les besoins en termes de sécurité alimentaire et celui d'augmentation du revenu de la population agricole dans la région, il est évident qu'aucune filière ne doit être négligée. Néanmoins, en vue d'une croissance rapide, les filières fruits et légumes et de l'anacarde ont été proposées pour la première phase de réalisation d'une agropole à Ziguinchor.

Ces filières seront structurées et organisées autour d'un réseau comprenant des centres de collecte établis dans les zones de production, des centres de transformation préliminaires régionaux et une infrastructure de transformation et valorisation des produits établie au niveau de l'agropole. L'accent sera mis sur les produits destinés au marché national et à l'export.

La Filière fruits et légumes: L'accent est mis sur (i) la mangue avec des produits frais, la production de produits stérilisés (pulpe, purée, tranches, morceaux, confitures, jus et sirops, etc.) ou surgelés (pulpe, tranches, morceaux) et séchés, (ii) la banane et la papaye en frais et séchée, (iii) les fruits forestiers frais, etc. Les légumes pourront être traités d'une manière analogue, séparément ou en mélange avec les fruits. Les produits trouvent leur place sur le marché local et notamment celui de l'export en développement.

La Filière Anacarde: L'accent sera mis sur les noix brutes, décortiquées, torréfiées/grillées de qualité pour l'export et sur la valorisation de la pomme de l'anacarde soit pour la consommation soit pour la cosmétique. Les destinations seraient les marchés local, régional et international qui sont très demandeurs de ce type de produits.

La Filière arachide: L'accent sera mis sur la production d'huile et des produits à haute valeur ajoutée. Il est recommandé de concerter avec le projet PP4 du PSE « la restructuration de la filière arachide » lors de l'étude de faisabilité. Le projet PP4 a son propre budget dans le cadre du PSE.

Les Filières céréales: il conviendra de concerter avec le projet PP2 du PSE « Développement de 3 corridors céréaliers » lors d'étude de faisabilité. Le projet PP2 a son propre budget dans le cadre du PSE

La Filière apiculture : indispensable à la pollinisation devrait trouver sa place pour la production de miel, cire et autres produits dérivés.

La filière lait : l'accent sera mis sur le renforcement de la collecte et la valorisation de la production laitière (lait traité thermiquement, lait fermenté, fromages, beurre) de la zone et des régions avoisinantes (Sud Tambacounda et Kédougou).

La pêche et aquaculture : l'accent sera mis sur le renforcement aquacole dans la région de Sédhiou qui est d'ailleurs déclarée pôle aquacole national par l'Etat du Sénégal. La filière crevetticulture et autres produits de la pêche sera prise en compte au niveau du département de Oussouye.

La filière arachide: doit être intégrée dans l'unité existante de la SUNEOR. L'agropole pourra aider au développement de nouveaux produits à haute valeur ajoutée.

Le choix des filières mentionnées ci-dessus devra être confirmé lors des études de faisabilité ultérieures.

Composition de l'agropole

L'unité centrale de l'agropole sera implantée à Ziguinchor, dans un rayon de 10 à 20 km du port de Ziguinchor vers national N6 ou National N4 dans une zone où 40 hectares de terrain pourront être alloués à l'agropole et toute expansion future. Les unités secondaires ou modules externalisés pour la collecte et la transformation préliminaire seront implantés sur des superficies de 2 à 4 hectares dans les environs des villes de Bignona, Sédhiou, Kolda et Oussouye (voir : Carte 2 P.50)

Le choix de localisation de diverses unités de l'agropoles est à confirmer lors d'une étude de faisabilité ultérieure

Il est recommandé que l'agropole soit en mesure de proposer sur un même lieu, toutes les conditions pour créer, développer et implanter les projets des industries agroalimentaires. L'agropole centrale de Ziguinchor sera composée des pôles et modules fonctionnels suivantes:

Les modules internes

Le Pôle Gouvernance avec ses 7 modules de services soft standards à savoir:

- (i) Module Administration et personnel;
- (ii) Module Finance, information et communication, statistiques et planification, coordination avec les modules externes.
- (iii) Module Compétences et savoirs: Centre d'incubation, formation, R&D sur technologies et produits, analyses et contrôle de qualité, certification, innovation, etc. Ce pôle est chargé du transfert du savoir-faire et technologies à travers:
- (iv) Module Commerce et logistique: Gestion des contrats, promotion, expositions et ventes, conditionnement et emballages, expéditions, hangars de stockage, chambres froides, etc.;
- (v) Module Maintenance : Maintenance, réparations, matériels et pièces de rechanges, etc.
- (vi) Module Energie et environnement: Gestion des sources d'énergie (solaire, biomasse, etc.) et de l'eau, gestion et traitement des déchets, gestion des espaces, etc.
- (vii) Module Services sociaux mutualisés: Catering, soins médicaux, pompiers, transports, etc.

Le rôle de chaque module est détaillé dans l'annexe 1.

Le Pôle Production et Industrie:

L'idée d'une agropole commune à un grand nombre de fruits et légumes pourrait présenter l'avantage de dégager des économies d'échelle avec des infrastructures qui serviraient à nombre de produits et qui fonctionneraient toute l'année. Il est proposé pour ce module un ensemble d'infrastructures industrielles qui pourront fonctionner de manière Indépendante. L'agropole aura le choix d'en confier la gestion à des entrepreneurs privés individuels ou coopératives ou organisation pour une durée déterminée et ceci aux conditions à déterminer par l'agropole.

- (viii) Module interne de production, conditionnement et stockage avec 5 composantes dont:
 - 1 unité de transformation 1-4 T/ heure de produits de haute valeur ajoutée tels que: confiture, boisson, pulpe, jus, sirop, fruits en boîte etc. avec possibilités de conditionnement diversifiée sera aussi attachée.
 - 1 unité de transformation de la pomme cajou clés en main d'une capacité réglable entre 5 à 20 T/h pour sa valorisation jus et autres produits de haute valeur ajoutée.
 - 1 unité de transformation de fruits clés en main d'une capacité réglable entre 1 à 4 T/h pour la valorisation de fruits (mangue, papaye, banane) et des fruits forestiers (ditax,

- tamarin, etc.)
- 1 unité de séchage des fruits et légumes d'une capacité variable entre 0.5 à 1 tonne de produits frais par heure. L'unité de séchage utilisera les techniques modernes pour le réglage des paramètres techniques de production tels que la durée, la température, l'hygrométrie, la taille et forme des morceaux selon les besoins. Il y aura plusieurs types et diverses tailles de conditionnement.
 - 1 unité d'emballage et de conservation des produits à atmosphère contrôlée et divers types d'emballages (films, plastiques, bouteilles, etc.).

Les modules externes

Ils sont constitués par plusieurs centres de collecte adaptés aux produits et sont envisagés pour que les producteurs puissent acheminer les produits frais vers les Centres de transformation préliminaire (CTP) spécifiques aux produits. Les produits frais pourront être vendus directement sur les marchés et aux entreprises du module interne industrie de l'agropole.

- (i) Module de Ziguinchor avec 5 composantes dont:
 - 2 Centres de collecte des fruits (cc)
 - 2 Centres de transformation préliminaires des fruits (CTP)
 - La plateforme de Biognona
- (ii) Module de Sédhiou avec 4 composantes dont
 - 1 Centre de collecte
 - 1 Centre de transformation préliminaire
 - 1 Unité de transformation de la mangue de Katab
 - 1 Unité de transformation des produits de la pêche
- (iii) Module de Kolda avec 4 composantes dont:
 - 1 Centre de collecte
 - 1 Centre de transformation préliminaire
 - Le groupe des projets du PRADEC
 - 1 Unité de transformation du lait
- (iv) Module de Oussouye avec 2 composantes
 - 1 Unité de transformation préliminaires des fruits et légumes y compris les fruits forestiers
 - 1 Unité de crevetticulture

Les 4 Centres de collecte de proximité (CC) situés à la proximité de la production agricole et des champs de vergers sont conçus pour permettre la réception, le contrôle qualitatif et quantitatif préliminaire, le triage préliminaire, le contrôle qualitatif et quantitatif secondaire, le stockage adaptée aux types de produits, le pré-conditionnement en vrac en gros, le transport économique basé sur les moyens mécaniques, le paiement des producteurs à la qualité selon un cahier de charges à établir par l'agropole. La conception de local de centre de collecte sera standardisée,

modulaire et évolutive. La taille initiale du local est estimée entre 50 à 200 m², à confirmer lors de l'étude de faisabilité. Le centre de collecte aura aussi la possibilité de réaliser les ventes de proximité.

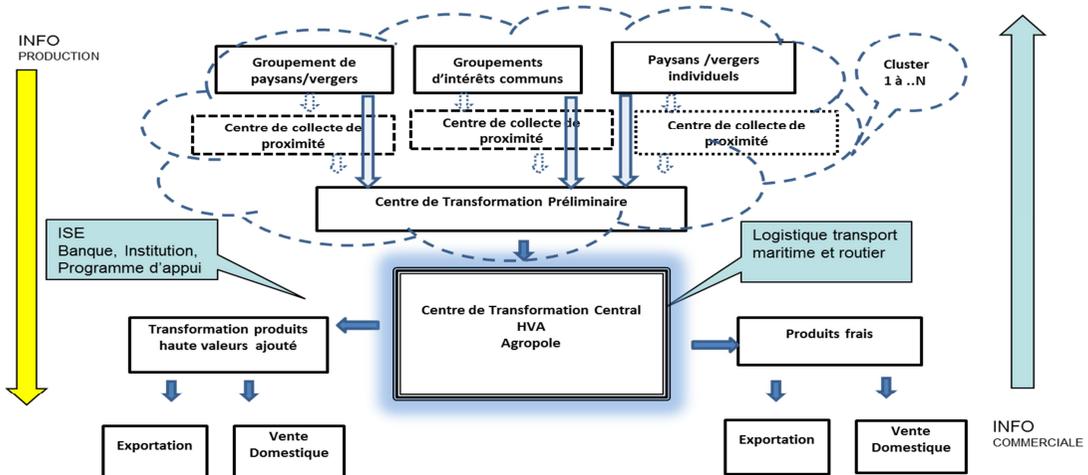
Les 4-5 Centres de Transformation Préliminaire (CTP) proposés dans la première phase de réalisation de l'agropole à Oussouye, Ziguinchor, Kolda et Sédhiou. La conception de locaux du CTP sera standardisée, modulaire et évolutive. La taille initiale de locaux est estimée entre 500 à 1500 m² bâti sur un terrain de 2 à 4 hectares pour permettre une expansion future, la taille est à confirmer lors de l'étude de faisabilité. Le CTP aura aussi la possibilité de réaliser les ventes de proximité. Le CTP travaillera selon les méthodes et règles définies dans le cahier des charges. La composition préliminaire d'un CTP doit pouvoir permettre d'assurer la réception et l'expédition, le triage, calibrage et pesage, le lavage, le nettoyage préliminaire, le stockage en atmosphère contrôlée ou à froid selon le produit, le paiement des centres de collectes à la qualité et selon le cahier des charges à établir par l'agropole, l'emballage et le conditionnement selon le cahier des charges définie par le CTC, le chargement direct sur le camion ou container (ou container frigorifique selon le produit), le transport pour la collecte et la livraison, l'alimentation secourue. Il comportera des panneaux solaire et des panneaux transparents sur le toit pour économiser d'énergie et prévoira la gestion des déchets et des eaux usées.

A ces CC et CTP pourrait s'ajouter l'usine de mangue à Kataba qui pourrait être éventuellement considérée comme un centre de transformation préliminaire dans le cadre de l'agropole de Ziguinchor. Il en est de même pour la plateforme de Bignona, soutenue par les fonds USAID, dont l'articulation avec l'agropole pourrait en constituer un module à part entière. Il y a également la possibilité d'intégrer les 30 microprojets de PADEC en faveur des femmes transformatrices à travers la fourniture des emballages dans le cadre du module emballage de l'agropole. Néanmoins, un autre projet phare PP1 du PSE « Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblé sur les filières HVA et élevage qui doit attirer l'attention. L'articulation avec ce projet est à recommander lors de l'étude de faisabilité prévue ultérieurement. Enfin, pour le miel la concertation avec le projet PP3 mentionné plus loin sera nécessaire. Le projet PP1 a son propre budget dans le cadre du PSE.

Toutes ces intégrations - articulations pourraient augmenter considérablement le nombre des modules externes de l'agropole ainsi que le nombre des filières couvertes. L'étude de faisabilité devra déterminer les scénarios possibles de mise en place de l'agropole.

Schéma 3: Structure de l'Agropole Casamance

Plan chaînes de valeurs Préliminaire : Schéma Conceptuel et évolutif Agropole Casamance



4.4. MISSIONS, GOUVERNANCE ET FINANCEMENT/REALISATION DES AGROPOLES

4.4.1. Mission des agropoles

L'agropole est supposée être un pôle moderne de développement agroindustriel qui: (i) facilite la mise en réseau de l'ensemble des acteurs des chaines de valeur (producteurs, entreprises de transformation, distributeurs de produits, fournisseurs de services, etc.), situés ou non dans un même espace géographique, à travers des partenariats verticaux et horizontaux visant à construire des synergies d'affaires en vue de la réalisation d'objectifs communs et (ii) enclenche une révolution des techniques, des outils et des manières d'entreprendre et des capacités et compétences accrues pour faire le saut qualitatif nécessaire à la compétition de demain.

Les trois leviers sont (i) un savoir-faire technique/technologique de haut niveau permettant d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles pour le bien-être des populations tout en préservant la durabilité et la résilience des écosystèmes en général et des systèmes de production en particulier ; (ii) un entrepreneuriat proactif capable de prévoir, de réagir et d'innover pour constamment s'adapter aux demandes et exigences nouvelles ; (iii) un environnement professionnel favorable ; (iv) un développement régional équilibré qui optimise les opportunités d'investissement ; (v) des infrastructures pour l'agrobusiness de niveau mondial et ; (vi) une nouvelle approche pour la recherche en partenariat avec le secteur privé optimisant l'utilisation des ressources végétales et animales et leur amélioration en gardant leur adaptation aux conditions locales, l'adaptation des technologies conventionnelles et le développement de techniques et pratiques locales pour assurer la durabilité et la résilience des systèmes de production. Plus spécifiquement l'agropole entend promouvoir:

La production précise, compétitive et de haute qualité, à travers le développement des compétences, de la recherche et de l'innovation, l'acquisition du savoir-faire et des technologies notamment les méthodes modernes de management. Les résultats attendus sont (i) l'amélioration des rendements et des performances des chaines de valeur et la réduction des pertes après récolte ; (ii) des pratiques de production agricole assurant la durabilité et la résilience des systèmes de production, l'excellence technologique et l'assurance sécurité sanitaire et qualité ainsi qu'une politique et stratégie commerciales permettant une présence active des produits sur les marchés de l'export et des produits moins chers sur le marché national permettant de rendre l'agriculture attractive aux investissements pour le développement d'infrastructures agroindustrielles nécessaires et contribuant d'avantage à la sécurité alimentaire, à la création d'emploi et l'augmentation des revenus de populations rurales.

Un réseau d'infrastructures industrielles, environnementales, physiques et sociales avec une connectivité adéquate - terrestre, maritime et/aérienne, un pôle de compétences permettant l'intégration des efforts des grands centres, écoles et universités au niveau de l'agropole à travers la formation et l'incubation permettant de combler le *gap* de savoir qui existe entre l'industrie et le milieu agricole, du savoir-faire et de la recherche une zone industrielle de production précise et des pôles agropastoraux ruraux (collecte conservation des produits, transformation primaire, etc.) et un pôle de logistique, une infrastructure sociale, une plateforme de commercialisation, etc.

L'agropole sera établi sur des sites comprenant d'excellentes infrastructures de base notamment une viabilisation complète du site avec les routes, le courant électrique, l'eau, les moyens modernes de communication, le système de drainage, le système de traitement des rejets liquides et des effluents, le système de collection des eaux de pluie, la station de lutte contre les incendies, etc. L'infrastructure spécialisée de production tel que les ateliers spécialisés de transformation, les

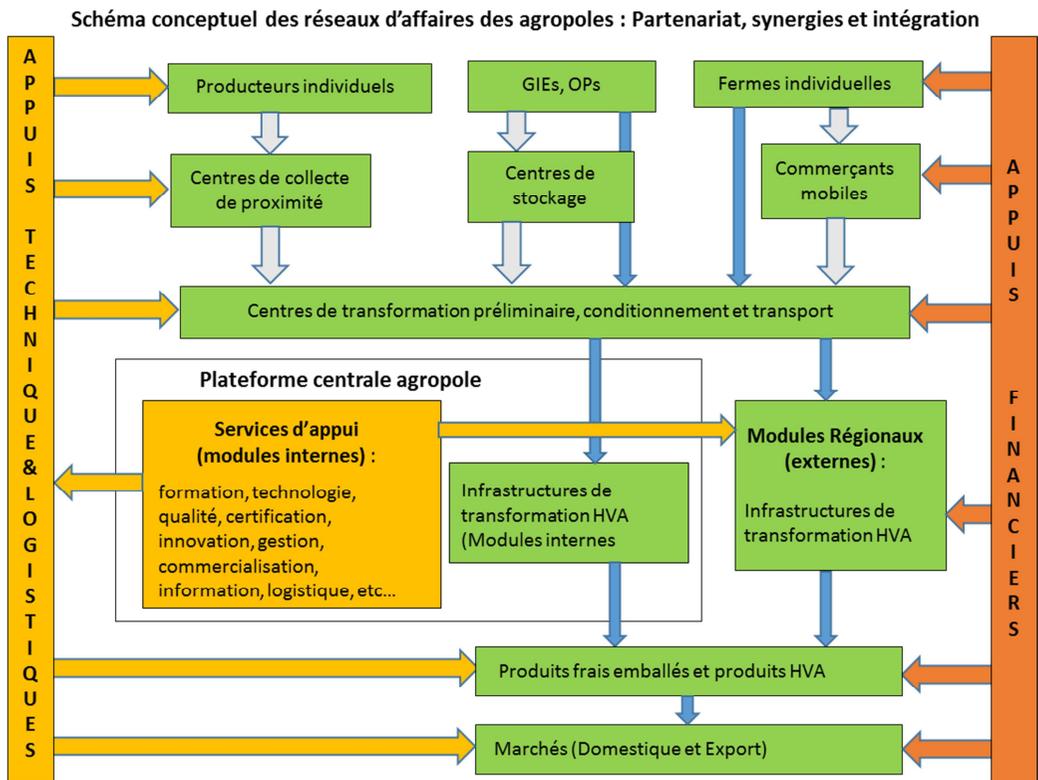
entrepôts frigorifiques, les halls de vente, les laboratoires d'analyse et de contrôle de la qualité, les services de certification, les locaux de stockages de matières premières, etc.

La composition de chaque agropole est conçue de manière à ce qu'il soit en mesure d'assurer un encadrement correct des chaînes de valeur couvertes et d'apporter des appuis spécifiques de proximité aux acteurs membres. L'agropole est composé de modules standards constitués notamment par les modules internes - fournisseurs de services soft - et de modules à composition variable selon l'agropole.

Les modules internes sont responsables de la gestion de l'administration et du personnel, des finances et comptabilité, de l'information et communication, des statistiques et planification, de la coordination, des activités commerciales et logistique, du développement des compétences et savoirs, de la maintenance, de l'énergie et environnement, des services mutualisés, de la transformation industrielle des produits et de la production agropastorale pilote.

Les modules externes, établis dans les régions couvertes par l'agropole comprennent des infrastructures de production et de services situées en dehors de la zone centrale de l'agropole. Il est proposé un module par région destiné à assurer le suivi et la coordination au niveau régional des activités agroindustrielles couvertes par les agropoles en étroite coopération avec les modules internes (voir annexe 1).

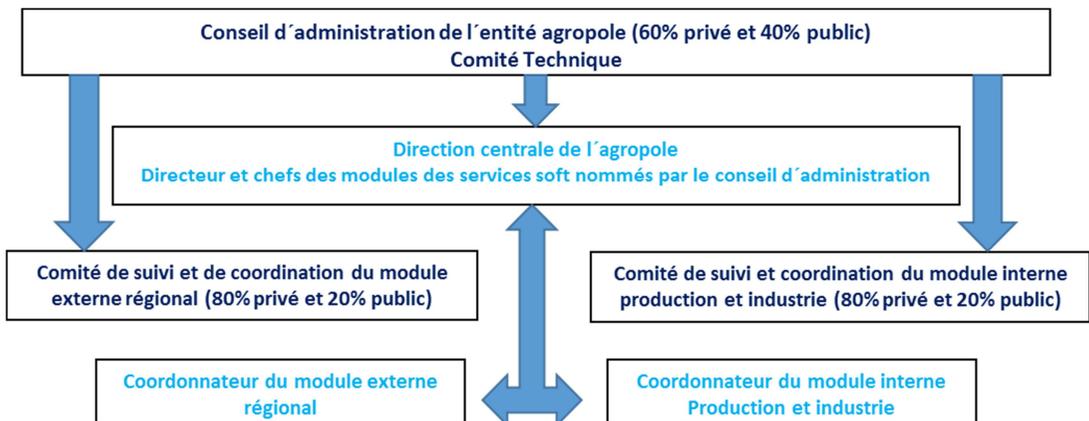
Schéma 4: Réseaux d'affaires des Agropoles



4.4.2. Gouvernance

Les agropoles n'existent que par les acteurs des chaînes de valeur qui comprennent les producteurs, les commerçants, les transformateurs, les transporteurs, et les distributeurs, les fournisseurs d'intrants et services d'appui technique, financiers et de gouvernance (y compris les services publics et privés) ainsi que les fournisseurs de services logistiques divers, sans oublier les consommateurs.

Toute formule de gouvernance suppose leur implication active au plus haut niveau et de manière majoritaire. Pour l'agropole en tant qu'entité globale nous proposons une structure semi-privée gérée en partenariat Privé-Public et ceci dans le cadre d'un conseil d'administration composé à 60% du privé et 40% du public. Partant de cette formule générale chaque agropole est libre d'adapter sa formule de gestion pour accommoder de manière optimale les différents acteurs. Pour ce qui concerne les modules internes et externes, notamment responsables de la production en amont et industrielle, nous proposons la formule des comités de gestion où le privé est représenté à 80% et le public à 20% seulement. Les comités de gestion des modules qui seraient installés un dans chaque région serait représenté au niveau du conseil d'administration de l'entité agropole.



En termes de gestion directe, l'agropole sera dirigé par un directeur général secondé par les chefs des modules internes des services soft, tous nommés par le conseil d'administration. Le reste du personnel sera nommé par le directeur général. Le suivi du module externe sera assuré par un coordonnateur nommé par le comité de gestion. La formule finale de gouvernance des agropoles et les interactions entre les différents organes d'administration, de gestion et de coordination seront décrites de manière détaillée dans le statut des agropoles qui sera défini de manière détaillée par l'étude de faisabilité.

4.4.3. Les Relations entre l'agropole et ses membres (entreprises de production et/ou de service)

Il appartient à chaque agropole de définir une charte de fonctionnement et des conditions de partenariat avec ses membres. De manière globale, les relations de l'agropole avec ses membres et partenaires peuvent être définies sur la base des éléments suivants:

- Les partenaires techniques et financiers dans les projets et programmes de développement, les universités et autres organisations d'appui technique, actives dans la zone d'action de l'agropole, les organismes de financement, etc., feront l'objet d'une convention de partenariat qui constituera la base des programmes de travail conjoints dont les conditions d'exécution et de financement sont définies à l'avance.

- Les membres de l'agropole notamment les opérateurs économiques (producteurs, transformateurs et distributeurs) auront l'avantage de bénéficier des services d'appui de l'agropole moyennant paiement de prestations et dans des conditions qui seront définies par le conseil d'administration sur la base des études de faisabilité.

- L'agropole pourra entrer en partenariat avec tout organisme œuvrant dans le même sens dans les conditions qui seront définies par les deux parties.

4.4.4. Les Financements

La durabilité économique d'une agropole dépendra de sa capacité à contribuer à un niveau de croissance et de valeur ajoutée dans les filières couvertes permettant en retour de financer son exploitation. Le calcul approximatif des coûts d'investissement (établi sur la base des expériences de l'ONUDI) donne une idée des niveaux de financement requis tout au moins pour la partie investissements publics et la partie fonctionnement assurée par les acteurs membres de l'agropole pour les 5 premières années. Le financement d'une agropole se compose de fonds d'investissement et de fonds d'exploitation (voir tableau ci-dessous).

Pour l'investissement, le coût de démarrage d'une agropole standard est estimé à 20 millions de \$EU (11 milliards de FCFA) dont (i) 15 millions de \$EU (8,250 milliards de FCAF) pour les nouveaux investissements et (ii) 5 millions de \$EU (2,750 FCFA) pour la mise à niveau.

Les fonds (i) serviraient à financer les infrastructures de base (viabilisation des sites notamment), les gouvernances des agropoles avec les services soft à savoir tous les modules internes à l'exclusion des unités et ateliers privés qui feraient l'objet de promotion d'investissement privés. Ces fonds seraient entièrement supportés par le secteur public.

Les fonds (ii) sont destinés à la mise à niveau des chaînes de valeur et à la réhabilitation des infrastructures de production existantes dans les régions couvertes par l'agropole. Ce fonds serait financé en PPP dans des conditions à définir ultérieurement.

Pour l'exploitation les coûts annuels par agropole sont estimés à 1,255,000 \$EU (690,250 millions de FCFA). Les coûts exacts seront déterminés par les études de faisabilité et seraient financés en grande partie par le privé et en partie par l'État. Pour les 5 premières années, l'Etat aura à couvrir une grande partie de ces frais en attendant le fonctionnement optimal des agropoles.

Le tableau suivant donne à titre indicatif les montants d'investissement et d'exploitation par rubrique et par agropole (les études de faisabilité préciseront les coûts de chaque agropole en fonction des scénarios retenus)

Tableau 4: Répartition des montants d'investissements et d'exploitation par rubrique et par agropoles

Rubriques des dépenses	Investissements		Exploitation		Observations
	000 \$	%/total	000 \$	%/total	
(1) Site de l'agropole (viabilisation de 50 ha)	5 000	33	80	6	Moindre si zone industrielle déjà totalement ou partiellement viabilisée.
(2) Module (i) et (ii) (Administration, finances,...)	450	3	150	12	Montant incompressible
(3) Module (iii) Savoirs et compétences	5 500	37	450	36	Moindre si universités (instituts, écoles, etc.) prennent en charge une partie de ce module (cas du centre)
(4) Module (iv) Commerce et logistique.	2 000	13	150	12	Montant incompressible
(5) Module (v) Maintenance	300	2	120	9,5	Montant incompressible
(6) Module (vi) Energie et environnement.	1 100	7	120	9,5	Montant incompressible
(7) Module (vii) services mutualisés.	150	1	50	4	Peut varier en fonction du volume des services mutualisés
(8) Module (ix) Production agropastorale	500	3	135	11	Moindre si mis en place avec les grandes fermes, groupements de producteurs, etc.)
Total	15 000	100	1255	100	Compte tenu des observations ci-dessus, le coût d'un agropole pourra être ramené à 10 millions de \$EU (5,5 milliards de CFA)
Mise à niveau des chaines de valeur	5 000				

Les fonds représentant la participation du privé dans le fond d'exploitation de l'agropole seront couverts notamment par les cotisations des membres, les coûts des prestations de services (formation, assistance technique, certification, analyses, etc.) et les taxes sur les transactions commerciales effectuées dans le cadre de l'agropole. Il est souhaitable que l'agropole soit complètement autonome financièrement au plus tard à la dixième année de sa mise en place.

Les fonds représentant la participation de l'Etat dans le budget d'exploitation seront fournis partie en nature (personnel détaché auprès de l'agropole, participation de projets et programmes en cours, prestations de services par les organismes publics, subventions et donations diverses, etc...).

A ces investissements viendraient s'ajouter les investissements privés qui seront déterminés par les études de faisabilité. La mobilisation des investissements pour les infrastructures industrielles nouvelles privées sera encouragée par l'Etat notamment par le biais du code des investissements et aussi par la mise en place d'un fonds de garantie des crédits. Il est également proposé que les

études de faisabilité entreprises dans le cadre des investissements privés soient financées à au moins 50% sur des fonds publics.

Les études de faisabilité affineront d'avantage notamment les coûts d'investissement des infrastructures de base et des modules d'agropoles destinés à fournir tous les services d'appui et les coûts d'exploitation selon divers scénarios.

Les prévisions du PSE en termes de financement des agropoles sont estimés à 515 Milliards de FCFA (935 millions de \$EU) dont PPP 60 Milliards de CFA (109 Millions de \$EU) et privé 455 Milliards de CFA (826 millions de \$EU). Les 109 millions de fonds PPP prévus dans le cadre du PSE sont largement suffisants pour financer le démarrage des 3 agropoles et leur fonctionnement pendant les 10 premières années (financement des modules de services soft, démarrage des fonctions des agropoles et la mise à niveau, exploitation des 3 agropoles après leur mise en fonction et appuis financiers divers au secteur privés pour les études de faisabilité et la mise en place de leurs projets). Les détails sont rapportés à titre indicatif, dans le paragraphe et tableaux relatifs à l'échéancier de réalisation et la répartition des financements sur 10 ans, selon les différentes rubriques de dépenses.

Les conditions de financement et d'exploitation des agropoles dépendront des conditions locales et des mobilisations de financement effectives. Il appartiendra à l'étude de faisabilité d'affiner les données et de proposer des scénarios réalisables sur la base des propositions contenues dans ce document.

Il est souhaitable que l'agropole soit complètement autonome financièrement au plus tard à compter de la dixième année suivant sa création. Afin d'évoluer vers la pleine autonomie financière les agropoles devront couvrir le maximum possible de produits avec de grandes capacités de production et drainer un nombre important d'entrepreneurs pour réaliser les économies d'échelle nécessaires à leur rentabilité (accroître le volume et par conséquent les revenus des services rendus et dans une très moindre mesure les revenus des cotisations).

Dans la perspective d'un démarrage opérationnel des agropoles en tant que projet phare du PSE, il est proposé que les fonds destinés au développement des agropoles puissent être versés aux Fonds Sénégal Emergent régi par le décret no 2014-695.

La gouvernance et le financement des agropoles sont schématisés dans le tableau page suivante:

Tableau 5: Gouvernance et Répartitions des Financements des Agropoles

Secteur privé	Infrastructures de l'agropole	Secteur public
Investissements 0% Maintenance 50%	Mise en place des infrastructures de base (viabilisation des sites)	Investissements 100% Maintenance 50%
Représenté à 60% Investissements 0% Exploitation 50%	Gouvernance de l'entité agropole et des modules internes des services Soft	Représenté à 40% Investissement 100% Exploitation 50%
Représenté à 80% Investissement 100% Fonctionnement 100%	Gouvernance des modules internes de production et de transformation	Représenté à 20% Code des investissements et subventions éventuelles
Représenté à 80% Exploitation 80%	Gouvernance des modules externes (Comité régional de suivi et de coordination)	Représenté à 20% Exploitation 20%
Investissements:100% Exploitation 100%	Infrastructures de production et/ou de transformation nouvelles	Code des investissements et subventions éventuelles
Mise à niveau 20% des coûts	Infrastructure existantes	Mise à niveau 80% des coûts

4.4.5. Plan de réalisation des agropoles et échéancier

La mise en place de toutes les infrastructures des agropoles et leur plein fonctionnement devrait prendre entre 5 et 10 ans ce qui correspond aux prévisions du PSE. Cette période est aussi indispensable pour mieux sensibiliser et mobiliser les acteurs, mobiliser les financements nécessaires et permettre aux différentes infrastructures qu'elles soient de production et/ou de transformation ou de services d'atteindre leur capacité sur les plans quantitatif et qualitatif.

En terme de réalisation nous proposons de mener le travail de manière graduelle et en fonction des financements disponibles de manière à ce que les 3 agropoles soient érigés et mises en fonction dans les 7 premières années puis leur exploitation optimisée durant les années suivantes et ainsi, pour chacune des 3, atteindre leur autonomie financière 10 ans après le début de leur mise en place. Dans l'échéancier proposé dans le tableau ci-dessous, il est recommandé de commencer le travail simultanément dans les 3 sites par :

La mise en place des Task-Forces:

Les Task Forces qui ont pour premiers rôles de mettre en place les fondements des agropoles à savoir notamment la mobilisation des acteurs, du foncier et des premiers financements et la mise en place progressives des fonctions des agropoles à travers notamment l'opérationnalisation du fonds de mise à niveau des chaînes de valeur et infrastructures de production existantes, condition sinéquanone à leur intégration dans l'agropole. Dès la mise en fonctionnement d'un agropole avec ses modules, le Task-Force correspondant est dissous et remplacé par les organes de gouvernance prévus dans l'organigramme (conseil d'administration, comité techniques, comité régional de coordination, direction centrale, chefs de modules internes et coordinateurs régionaux, etc...).

Les task forces seront composés de représentants:

- des gouvernances des régions couvertes par l'agropole
- des services régionaux des domaines
- régionaux des ministères concernés (agriculture, élevage, pêche, commerce, finances, énergie et environnement, etc.)
- des Agences Régionales de Développement Economiques (ARD)
- des Chambres de Commerce et d'Industrie
- des Fédérations des organisations des producteurs des différentes chaînes de valeur
- des projets et programmes d'assistance exécutés dans la zone de l'agropole
- d'autres organisations tel que requis

Le travail des Task Force sera animé par un coordinateur qui sera recruté sur une base concurrentielle et des termes de références précis. Compte tenu du caractère multisectoriel de ce projet et de la transversalité nécessaire pour son pilotage de haut niveau, il est recommandé que chaque task force soit établie officiellement et ses membres nommés pour agir sous la coordination du BOS et assurer la fonction de gestionnaire des agropoles jusqu'à la mise en place des organes de gouvernance normaux tel que prévu dans leur organigramme.

La mise en place des structures et capacités techniques

La mise en place des structures et capacités techniques permet le démarrage graduel et le développement des fonctions de l'agropole.

Ces structures seront constitués de réseaux d'experts travaillant dans le cadre, notamment, du programme de mise à niveau et provenant:

- d'universités, écoles et instituts de recherche et de formation couvrant la zone de l'agropole
- des services d'encadrement technique et financiers actifs dans les régions couvertes par les agropoles
- des organismes de consultation privés recrutés pour des activités diverses
- d'autres organismes tel que requis par les fonctions à entreprendre

Les structures et capacités ainsi constituées travailleront en réseau sous la direction du coordinateur de la Task Force et intégreront les réseaux de l'agropole dès sa mise en fonctionnement.

Le tableau ci-dessous propose un rythme de réalisation avec le coût financier y afférent:

Tableau 6: Rythme de réalisation des Agropoles et Coûts Financiers

Activités	Années										Total \$EU
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Mise en place des Task Forces :											959
Le site 1 (2016-2017)											137
Le site 2 (2016-2020)											342,5
Le site 3 (2016-2022)											479,5
Mise en place et développement graduels des fonctions de l'agropole dans les 3 sites											15 600
Mobilisation du foncier et études de faisabilité											1 854
Exécution des investissements des modules internes de l'agropole1											15 000
Entrée en fonction de l'agropole 1											8 785
Exécution des investissements des modules internes de l'agropole2											15 000
Entrée en fonction de l'agropole 2											6 275
Exécution des investissements des modules internes de l'agropole 3											15 000
Entrée en fonction de l'agropole 3 avec sa gouvernance et ses modules											3 765
Etudes de faisabilité et mobilisation des fonds pour la réalisation des investissements privés											26 761,5
Total											108 999,5

Le Tableau 7, page suivante présente un résumé de l'échéancier et de la répartition des dépenses sur les 10 années de mise en place des agropoles.

Tableau 7: Echancier et Répartitions des dépenses sur 10 ans

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAUX
Task Force	205.5	205.5	137	137	137	68.5	68.5				959
Fonctions Agropoles		3000	3000	3000	3000	2000	1600				15600
Etudes de Faisabilité	654	600	600								1854
Investissement Agropole 1		5000	10000								15000
Fonctionnement Agropole 1				1255	1255	1255	1255	1255	1255	1255	8785
Investissement Agropole 2				5000	10000						15000
Fonctionnement Agropole 2						1255	1255	1255	1255	1255	6275
Investissement Agropole 3						5000	10000				15000
Fonctionnement Agropole 3								1255	1255	1255	3765
Appui aux investissements privés	2000	3000	4000	4000	3000	3000	2000	2000	2000	1761.5	26761.5
Totaux	2859.5	8805.5	17737	13392	16137	12578.5	16178.5	5765	5765	3765	108999.5

En termes de rentabilité une tentative d'évaluation approximative de la faisabilité globale des agropoles (annexe 2 du rapport) a été réalisée dans le cadre des 3 scénarios suivants:

- Scénarios 1 : Les agropoles sont établis sur la base de crédits bancaires sans aucune subvention et doivent supporter les charges à 100% y compris le montant des investissements amortis sur une période d'au moins 15 ans. Le gouvernement et PTF ne supporteraient que les dépenses de 2016 concernant les études de faisabilité et la mise en place des Task Forces.
- Scénario 2 : Les agropoles reçoivent une subvention de l'Etat et PTF équivalente à 50% du budget de mise à niveau et du montant de l'amortissement des investissements
- Scénarios 3 : le plus favorable pour les agropoles, l'Etat et les PTF supportent à 100% la mise à niveau et l'investissement lourds.

Cette analyse qui ne tient pas de la variation du budget d'exploitation a permis de montrer que:

- Les agropoles sont difficilement soutenables dans le cas du scénario 1 ;
- Seul l'agropole Nord et à moindre degré l'agropole centre peuvent espérer d'arriver à un équilibre financier relatif en 2025 ;
- Les 3 agropoles ne peuvent arriver confortablement à l'équilibre financier en 2025 que dans le cadre du scénario3 (investissements lourds et coûts de mise à niveau pris en charge à 100% par le Gouvernement avec l'assistance des partenaires techniques et financiers :PTF) ;
- Un allègement des d'investissement et d'exploitation est recommandé à travers une coopération étroite avec les universités, Instituts de recherche, écoles professionnelles, laboratoires, etc., existants;
- Pour le cas de l'agropole du Sud, compte tenu de son niveau faible d'activité et de sa faible capacité d'absorption compte tenu de ses capacités actuelles, il est recommandé d'étaler les activités de mise à niveau sur une plus longue période de manière à assurer une étroite complémentarité et intégration entre mise à niveau et encadrement.

ANNEXE 1 : ENCADREMENT DES CHAINES DE VALEUR ET APPUI AUX ACTEURS PAR LES AGROPOLES

Sur la base d'une connaissance des marchés et de leurs exigences, et s'appuyant sur un réseau moderne d'infrastructures industrielles et de services, l'agropole utilisera ses services soft pour mettre en place un encadrement de proximité et proactif des chaînes de valeur couvertes, notamment de ses membres producteurs, industriels et commerçants. L'encadrement des chaînes de valeur et l'appui à ses membres, se fera à travers notamment le développement des compétences et l'appui direct.

Le développement des compétences à mettre en place en coopération avec les universités, les écoles et centres d'information à travers la formation et l'information, l'incubation, la recherche-développement et l'innovation, le développement de la qualité, etc... et sur un plan général, le développement des capacités entrepreneuriales et de gestion de leurs relations d'affaires, en particulier pour faciliter et développer la contractualisation entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs et s'assurer que les termes des contrats soient honorés en quantité comme en terme de qualité.

L'appui de proximité sur le terrain sera réalisé à travers un réseau que l'agropole établira autour de ses modules, avec les intervenants et fournisseurs de services présents. En particulier:

Au niveau de la production l'agropole appuiera les agriculteurs, éleveurs, etc..., à renforcer leur capacité dans l'utilisation des bonnes pratiques de production pour d'une part, produire des produits compétitifs et de bonne qualité conformément au cahier des charges et, d'autre part, optimiser l'utilisation et l'intégration des ressources en diminuant les pertes post-récoltes, en utilisant les sous-produits et rejets de la production – permettant ainsi de préserver la rentabilité et la durabilité des systèmes de production;

Au niveau de la transformation, l'agropole appuiera les industriels à développer des capacités dans les technologies de haute valeur ajoutée et respectueuses de l'environnement sur les plans de la transformation et du conditionnement des produits, la recherche-développement pour la mise au point de nouveaux produits et la maîtrise et l'optimisation des procédés de fabrication, la mise en place de système d'assurance qualité et de sécurité sanitaire, la gestion des rejets, l'utilisation de l'énergie et de l'eau, la formation et la gestion des ressources humaines, etc...

Au niveau de la distribution/commercialisation, l'agropole appuiera ses membres pour développer des stratégies de marketing, développer des labels propres et mettre en place des circuits de distribution franchisés avec des cahiers de charges précis, pour mettre en place une politique commerciale plus volontaire utilisant tous les moyens modernes disponibles, notamment les médias, pour sensibiliser sur la qualité et l'importance de consommer local.

Les résultats attendus sont l'amélioration des rendements et des performances des chaînes de valeur et la réduction des pertes après récolte, des pratiques de production agricole assurant la durabilité et la résilience des systèmes de production, l'excellence technologique et l'assurance sécurité sanitaire et qualité ainsi qu'une politique et une stratégie commerciales permettant une présence active des produits sur les marchés de l'export et de produits moins chers sur le marché national permettant de rendre l'agriculture attractive aux investissements pour le développement

d'infrastructures agroindustrielles nécessaires et contribuant d'avantage à la sécurité alimentaire, à la création d'emploi et l'augmentation des revenus de populations rurales.

Un réseau d'infrastructures industrielles, environnementales, physiques et sociales avec (i) une connectivité adéquate aux niveaux terrestre, maritime et aérienne ; (ii) un pôle des compétences permettant l'intégration des efforts des grands centres, écoles et universités au niveau de l'agropole à travers la formation et l'incubation permettant de combler le *gap* de savoir qui existe entre l'industrie et le milieu agricole ; (iii) du savoir-faire et de la recherche ; (iv) une zone industrielle de production précise et des pôles agropastoraux ruraux (collecte conservation des produits, transformation primaire, etc.) y compris un pôle de logistique, une infrastructure sociale, une plateforme de commercialisation, etc...

Pour accomplir sa mission, l'agropole s'appuiera sur ses modules internes et externes:

1. *Les modules internes avec les deux pôles Gouvernance et Industrie/production*

Le Pôle Gouvernance avec ses 7 modules standards de services soft:

(i) Module administration et personnel

Ce module est chargé de la gestion de l'administration et du personnel opérant au niveau des modules de services soft (services d'appui).

(ii) Module Finance, information et communication, statistiques et planification, coordination avec les modules externes;

Ce module est chargé de la gestion financière et comptable de l'agropole. Par ailleurs compte tenu des besoins en investissements de départ qui sont toujours lourds dans le domaine de l'agro-industrie, il aura à préparer des plans d'affaires (business plans), être informer des opportunités existantes et les taux d'intérêt les plus compétitifs, promouvoir, faciliter et planifier et les investissements. Parmi ses tâches figure également une stratégie de communication permettant la visibilité des actions de l'agropole.

(iii) Modules Compétences et savoirs: Centre d'incubation, formation, R&D sur technologies et produits, analyses et contrôle de qualité, certification, innovation, etc...

Ce pôle est chargé du transfert du savoir-faire et technologies.

C'est un module de compétences technologiques multidisciplinaire, orienté vers l'innovation, le transfert de technologie, l'assistance technique, le contrôle de qualité pour les produits et les procédés: équipes spécialisées, hall d'essais, laboratoires d'analyses, plates-formes de production multi-utilisateurs, plates-formes d'allotissement. Ce module qui pourra être mis en place en étroite coopération avec les universités, les écoles de formation, les centres de recherche développement, etc..., offrira plusieurs services à savoir :

La formation et le renforcement des capacités: L'objectif est d'entreprendre des formations en technologies de production et de gestion des entreprises, contribuant à la professionnalisation de la main d'œuvre des entreprises locales. Plus spécifiquement, la sensibilisation, l'éducation, la formation et le perfectionnement à tous les niveaux concernera les bonnes pratiques d'agriculture, d'élevage et d'aquaculture, d'hygiène et de manutention, la maîtrise des techniques de transformation, emballage et étiquetage des produits, marketing et autres aspects commerciaux et la mise en place de systèmes d'assurance de la sécurité sanitaire et de la qualité ainsi des normes de production plus propre.

L'assistance technologique qui proposera une plateforme technologique, un laboratoire d'analyses physico-chimiques et un laboratoire d'analyses sensorielles et proposera le soutien à l'innovation et à la recherche-développement, notamment la mise au point de nouveaux produits et procédés techniques ainsi que leur validation, les analyses diverses de laboratoire et de contrôle, le développement du contrôle de la qualité et de certifications diverses BPF/BPH/HACCP, ISO 22000, FSS: *Food safety system*, certification bio, etc.). Les cahiers des charges seront établis en considérant le référentiel qualité nationale et internationale (qualité commerciale de produits exigée). A ce titre le module animera l'ensemble des appuis techniques et technologiques aux producteurs et transformateurs qui seront fournis par le biais de spécialistes et d'institutions techniques présentes sur le terrain et constitués en réseau par l'agropole.

Le service d'incubateur et pépinières d'entreprises qui présentera une offre complète de services aux conditions privilégiées d'implantation des incubateurs, pépinières d'entreprises, des entreprises de production, entreprises de services, etc. Pour ce faire le module proposera des bureaux, des locaux de formation pratique et de démonstration (hall de technologie), des unités de production modulables selon l'activité, des unités fonctionnelles de production de taille pilote pour assister les entreprises à développer et valider leur produits dans les conditions hygiéniques, de l'accompagnement personnalisé du créateur d'entreprises agroalimentaire, des services spécialisés accompagnant les projets de création d'entreprise en coopération avec des acteurs techniques, économiques et financiers, les infrastructures logistiques nécessaires, les utilités tels que: eau, chambre froide, air comprimé, vapeur, eau froide, eau chaude, électricité, évacuation des eaux, laboratoire etc.

(iv) Module Commerce et logistique: Gestion des contrats, promotion, expositions et ventes, conditionnement et emballages, expéditions, hangars de stockage, chambres froides, etc...

Le module est chargé (i) de gérer la stratégie industrielle et logistique de distribution, l'optimisation des flux après diagnostic et audit logistique permettant de mieux configurer le réseau logistique et optimiser les coûts logistiques; (ii) de planifier, optimiser ses flux physiques (stocks, transports) et d'information; (iii) optimiser la collaboration entre fournisseurs et clients; (iv) gérer les contrats et appliquer une politique de promotion commerciale, promouvoir les expositions et ventes, etc. sont autant d'activités importantes dévolues à ce module.

Par ailleurs il se chargera des activités de conditionnement et emballages, des expéditions, et de la gestion des hangars de stockage, chambres froides, etc. Il est recommandé de créer un local de stockage à atmosphère contrôlée de matériaux d'emballage de différents types tels que: films

plastiques simple et complexe de diverses natures (PE,PP, PET, etc.) ; films, papiers traités et cartons, bouteilles en verre et plastic PET, PEHD etc... Ce module fournira les emballages aux unités de production à un prix compétitif en tenant compte de l'achat groupé. La construction des locaux sera de type modulaire dans les modules de 1000 à 2000 m². Dans une phase ultérieure d'expansion de l'agropole il est recommandé d'étudier la fabrication des emballages sur place, par exemple soufflage de bouteilles et PET et l'impression des films plastiques à façon, la production de d'étiquettes en PET et en papiers traités, etc...

L'agropole aura à identifier les exigences réglementaires, les exigences HSE⁷⁴ et les règles de conformité des matières en contact avec des denrées, vérifier la conformité des emballages aux diverses exigences et sélectionnera les emballages les plus efficaces et les plus compétitifs y compris les emballages intelligents. Il pourra participer activement au niveau du module compétences et savoirs dans la formation et la recherche sur les différents types d'emballages en fonction de leur application, les exigences générales concernant les matériaux en contact avec les aliments et celles spécifiques des référentiels « sécurités sanitaires des aliments » en matière d'emballage au contact, les impératifs de la traçabilité et de l'étiquetage, etc...

(v) Module Maintenance : Maintenance, réparations, matériels et pièces de rechanges, etc.

Dans l'agropole qui sera doté d'un ensemble d'équipements et de matériels techniques de production et de conservation, de transformation et de contrôle, ainsi que du matériel logistique et de transport, il est vital d'assurer la maintenance et l'entretien de ce parc technique et logistique pour garantir le fonctionnement régulier des installations.

(vi) Module Energie et environnement: Gestion des sources d'énergie (solaire, biomasse, etc.) et de l'eau, gestion et traitement des déchets, gestion des espaces, etc.

Ce module sera chargé de promouvoir au sein de l'agropole et de ses modules l'utilisation de pratiques environnementales notamment la gestion de l'énergie avec un accent particulier sur les énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien, etc.), l'utilisation optimales de l'eau, la gestion et le traitement des déchets, gestion des espaces, etc.

Le module aidera à : (i) développer l'utilisation de la biomasse à partir des déchets de mangues, de papayes pour la génération d'électricité et la production de biofertilisants ; (ii) choisir des équipements intégrant les systèmes d'énergie renouvelables et permettant une meilleure maîtrise de l'efficacité énergétique (la technique de régénération dans le procédé de fabrication est à exiger) et utilisant de nouveaux concepts innovants, par exemple de chambres froides solaires pour la conservation des produits frais qui sont maintenant disponibles, de séchoirs solaires et/ou hybrides pour la production de fruits et légumes séchés, de chauffe-eau solaires, de chaudières hybrides gaz / biomasse (les coques de noix de cajou qui sont) hautement énergétiques, chercher la basse consommation LED et privilégier la lumière du jour ; (iii) développer le système photovoltaïque en équipant les toitures des bâtiments de panneaux solaires pour la mise en place de centrales photovoltaïques ; (iv) promouvoir une gestion technique centralisée du froid et de valorisation des déchets solides et ; (v) mettre en place une station d'épuration mutualisée « *bio control* » pour le traitement et le recyclage des eaux et des rejets liquides. De récents développements de la technologie de bio méthanisation ont permis la mise sur le marché de digesteur méthaniseur à haut

⁷⁴ Health & Safety Executive

rendement qui offre des solutions efficaces pour l'épuration des eaux chargées en DCO (Demande Chimique en Oxygène). Ce système d'épuration permet de se conformer à la norme nationale sur les rejets d'eaux en l'occurrence la NS 05-061.

(vii) Module Services sociaux mutualisés: *catering*, soins médicaux, pompiers, transports, etc...

Compte tenu de la taille de l'agropole et du nombre de personnes amenées à y travailler ou simplement à s'y rencontrer pour des raisons professionnelles, il est important de créer certaines conditions permettant de répondre à leurs besoins sociaux afin de leur permettre d'optimiser leur temps et de se concentrer sur le travail. Il s'agit aussi d'assurer un environnement sécurisé et favorable. Le module gère les infrastructures et services mutualisés tel que les soins médicaux (une infirmerie) le *catering*, les transports, le gardiennage et la sécurité, la distribution du courrier, la lutte contre l'incendie (les pompiers), un centre commercial, les crèches et maternelles s'il y'a lieu ainsi que d'autres services sociaux qui viendraient à être établis au sein de l'agropole.

Pôle industrie et production avec ses 2 modules standards industrie et production agropastorale

(viii) Module interne industrie

Ce module est composé d'un ensemble d'infrastructures industrielles dont la nature dépend des besoins de chaque agropole pour lequel une composition est proposée en fonction des besoins constatés. Cependant cette composition devra être confirmée par les études de faisabilité. Chaque agropole aura le choix de mettre en place ces infrastructures (s'il dispose de financements nécessaires) et d'en confier la gestion à des entrepreneurs privés individuels ou coopératives ou autres organisations pour une durée déterminée et ceci aux conditions à déterminer par l'agropole.

Cependant nous recommandons que ces infrastructures soient établies directement par le secteur privé sur la base de l'offre et de la demande et après des études de faisabilités fiables et que l'Etat n'intervienne que pour encourager et faciliter leur mise en place. L'offre de l'environnement de l'agropole avec ses infrastructures et ses services d'appui et de réalisation des synergies devrait logiquement convaincre le secteur privé à investir au niveau des agropoles.

(ix) Module production agropastorale

Ce module aura pour rôle de servir pour la formation, de démontrer la production précise et propre et de servir de pilote d'opération d'agrobusiness ainsi que d'assurer l'approvisionnement des ateliers pilotes servant pour l'incubation et la pépinière d'entreprises en matières premières. L'accent sera mis sur les aspects de pratiques intégrées permettant de tirer le meilleur bénéfice possible des ressources naturelles tout en assurant la résilience du système de production, notamment l'intégration des chaînes de valeur (élevage/pêche-agriculture-aviculture-agrumes-apiculture), l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, biomasse et éolien) et la gestion optimale des sous-produits et des rejets, et des disponibilités hydriques (captage de l'eau de pluie, désalinisation, irrigation goutte-à-goutte, etc.). La conduite des cultures et de l'élevage, la collecte et la conservation primaire des produits (ensilage/fourrage, grains, légumes et fruits, etc...) ainsi que la gestion type d'une exploitation agricole y seront démontrées.

Ce module pourra être mis en place en coopération avec les universités et écoles de formation qui possèdent des domaines agricoles à proximité de l'agropole ou avec des producteurs ou coopératives de producteurs dans des conditions à fixer par l'agropole.

2. Les modules externes:

Les modules sont de type régional et sont constitués d'un ensemble de composantes que sont des infrastructures de services et notamment de production approvisionnées en matières premières par un réseau de centres de collectes, de centres de conservations (centres de collecte de lait, mini laiteries, centres de stockage et conservation des céréales et oléagineux, centres de traitement préliminaire de produits agricoles, etc...).

Il est proposé que les infrastructures composant ces modules soient de type privé et constituées dans un premier temps d'unités de production existantes qui bénéficieront d'un programme de mise à niveau pour qu'elles atteignent le niveau envisagé dans le cadre de l'agropole. Le nombre et la nature des modules externes de chaque agropole dépendent des caractéristiques locales, une composition est donnée à titre indicative pour chaque agropole en fonction des potentiels existants et des besoins constatés et devra être confirmées par les études de faisabilité.

Les modules externes feront partie intégrantes des agropoles et en tant que tel bénéficieront des appuis qui y seront disponibles. Leur principale rôle est d'assurer le suivi et la coordination des infrastructures de leur région respective et de leur apporter l'appui tel que prévu dans les missions de l'agropole et ceci en liaison étroite avec les modules internes.

La structuration et le fonctionnement des différents modules de l'agropole et leurs interrelations seront précisés dans le cadre des études de faisabilité, en fonction des scénarios choisis.

ANNEXE 2: TENTATIVE D'ÉVALUATION APPROXIMATIVE DE LA FAISABILITE GLOBALE DES AGROPOLES

INTRODUCTION

Il ne s'agit aucunement de démontrer la faisabilité des agropoles mais d'appréhender à titre purement indicatif certains facteurs importants et scénarios déterminant leur rentabilité. Ces éléments peuvent être repris et précisés, le cas échéant, par des études de faisabilité. Cependant s'agissant de la mise en place de structures tel que les agropoles dont le rôle est d'apporter un appui au secteur agro-industriel et dont certains résultats globaux et à long terme sont difficiles à cerner, nous pensons que cette étude peut permettre la prise de décision en vue d'enclencher le processus de mise en place des agropoles quitte à ce que les études de faisabilité suivent pour préciser les limites techniques, économiques et financières raisonnables dans lesquelles les agropoles doivent œuvrer pour assurer leur pérennité.

En tant qu'outils à la disposition de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement de chaînes de valeur prioritaires pour le pays, les agropoles ne doivent en aucun cas poursuivre un but lucratif sinon l'objectif de fournir des services professionnels répondant aux besoins des acteurs qui sont leurs membres.

LES DONNEES DE REFERENCE

Les tableaux I et II et III déjà présentés dans le rapport de l'ONUDI montrent à titre indicatif (basé seulement sur l'expérience car il ne s'agit pas pour le moment de faire une analyse financière précise) I : les budgets standards d'investissement et de fonctionnement d'un agropole, II : l'échéancier de réalisation tel que recommandé dans le cadre du rapport de l'ONUDI et III : la ventilation des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur 10 ans (2016-2025). Ces mêmes tableaux se basent sur le concept et la composition des agropoles tel que recommandé par l'ONUDI ainsi que les projets (modules externes notamment) qui y sont proposés.

Le tableau ci-dessous montre les dépenses par rubrique budgétaire, certaines paraissent compressibles d'autres non. Les rubriques dont le budget est compressible sont :

- Les coûts de viabilisation du site de l'agropole : Cette rubrique représente le tiers (33%) des investissements et donc toute diminution peut avoir un impact notable sur le montant total des investissements. Ainsi dans le cas où l'agropole est logé dans une zone industrielle existante plus ou moins équipée (cas de St Louis ou Mpal au Nord, Kaolack au Centre et Biognona au Sud), le budget de cette rubrique pourrait être diminué de moitié. Cette éventualité sera reprise dans les différents scénarios qui seront présentés dans cette étude.
- Les coûts du module savoirs et compétences représentent 37% du montant total des investissements. Il est réaliste d'envisager que ce module soit établi en coopération avec les universités, les instituts de recherches, écoles de formation, laboratoires d'analyses existants, etc. ce qui permet de diminuer considérablement les coûts. Nous avons envisagé

- dans un des scénarios la diminution de 50% de cette rubrique.
- Enfin les coûts du module production pastorale pilote qui ne représente que 3% du montant total des investissements mais que l'agropole peut négocier avec des domaines privés, des groupements de producteurs, l'université (cas de Kaolack), PRODAC, etc.

Ainsi le montant total des investissements pourrait être diminué d'au moins 1/3 pour tomber à 10 millions de \$ EU par agropole.

Tableau I : Budget d'investissement et de fonctionnement annuel pour un agropole standard en 000 \$ EU (toutes les infrastructures sont à mettre en place au sein de l'agropole)

Rubriques des dépenses	Investissements		Exploitation		Observations
	000 \$	%/total	000 \$	%/total	
(9) Site de l'agropole (viabilisation de 50 ha)	5 000	33	80	6	Moindre si zone industrielle déjà totalement ou partiellement viabilisée.
(10) Module (i) et (ii) (Administration, finances,...)	450	3	150	12	Montant incompressible
(11) Module (iii) Savoirs et compétences	5 500	37	450	36	Moindre si universités (instituts, écoles, etc.) prennent en charge une partie de ce module (cas du centre)
(12) Module (iv) Commerce et logistique.	2 000	13	150	12	Montant incompressible
(13) Module (v) Maintenance	300	2	120	9,5	Montant incompressible
(14) Module (vi) Energie et environnement.	1 100	7	120	9,5	Montant incompressible
(15) Module (vii) services mutualisés.	150	1	50	4	Peut varier en fonction du volume des services mutualisés
(16) Module (ix) Production agropastorale	500	3	135	11	Moindre si mis en place avec les grandes fermes, groupements de producteurs, etc.)
Total	15 000	100	1255	100	Compte tenu des observations ci-dessus, le coût d'un agropole pourra être ramené à 10 millions de \$EU (5,5 milliards de CFA)
Mise à niveau des chaines de valeur	5 000				

Le tableau II ci-dessous propose un rythme de réalisation avec le coût financier y afférent. Ce rythme pourrait varier en fonction des financements disponibles. Cependant il est recommandé de suivre cette réalisation graduelle qui permet aussi de capitaliser sur l'expérience de du premier agropole pour réajuster le tir concernant les suivants. Il est aussi à souligner que l'approche préconisée concerne la mise en place d'abord de fonctions agropole que viennent compléter et consolider la mise en place d'infrastructures physiques.

Tableau II: Echancier de réalisation recommandé par l'ONUDI et coûts financiers en 000\$EU.

Années Activités	Années										Total \$EU	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Mise en place des Task Forces : Le site 1 (2016-2017) Le site 2 (2016-2020) Le site 3 (2016-2022)												959 137 342,5 479,5
Mise en place et développement graduels des fonctions de l'agropole dans les 3 sites												15 600
Mobilisation du foncier et études de faisabilité												1 854
Exécution des investissements des modules internes de l'agropole1												15 000
Entrée en fonction de l'agropole 1												8 785
Exécution des investissements des modules internes de l'agropole2												15 000
Entrée en fonction de l'agropole 2												6 275
Exécution des investissements des modules internes de l'agropole 3												15 000
Entrée en fonction de l'agropole 3 avec sa gouvernance et ses modules												3 765
Etudes de faisabilité et mobilisation des fonds pour la réalisation des investissements privés												26 761,5
Total												108 999,5

Le tableau III suivant montre, sur la base de l'échancier proposé, la ventilation des budgets d'investissement et d'exploitation sur la période de 10 ans (2016-2025). On peut constater que les dépenses augmentent très rapidement entre les années 2 et 6 (2017-2022) période pendant laquelle la totalité des investissements sont engagés.

Un échelonnement de ces investissements ne ferait qu'accroître les frais d'exploitation et ne changerait pas fondamentalement la donne financière dans la mesure où nous proposons une période d'amortissement des investissements d'au moins 15 ans.

Tableau III: Ventilation des dépenses sur 10 ans (2016-2025) en 000\$EU

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAUX
Task Force	205.5	205.5	137	137	137	68.5	68.5				959
Fonctions Agropoles		3000	3000	3000	3000	2000	1600				15600
Etudes de Faisabilité	654	600	600								1854
Investissement Agropole 1		5000	10000								15000
Fonctionnement Agropole 1				1255	1255	1255	1255	1255	1255	1255	8785
Investissement Agropole 2				5000	10000						15000
Fonctionnement Agropole 2						1255	1255	1255	1255	1255	6275
Investissement Agropole 3						5000	10000				15000
Fonctionnement Agropole 3								1255	1255	1255	3765
Appui aux investissements privés	2000	3000	4000	4000	3000	3000	2000	2000	2000	1761.5	26761.5
Totaux	2859.5	8805.5	17737	13392	16137	12578.5	16178.5	5765	5765	3765	108999.5

LES OBJECTIFS DES AGROPOLES EN TERMES D'ACTIVITES

La fixation des objectifs est importante pour non seulement déterminer les dépenses mais également les recettes. Pour le calcul nous avons retenu les objectifs en terme d'encadrement, notamment le nombre d'unités et les quantités de production pour chaque agropole, le nombre de personnes formées (formation/incubation), le volume d'assistance technique fournie traduite en nombre de visites sur le terrain, le nombre d'analyses de laboratoire, le nombre de certification et le nombre d'interventions en dehors des membres de l'agropole.

Le nombre d'unités encadrées:

Le tableau **IV** suivant montre le nombre d'unités ou réseaux de production encadrés (une unité est en fait dans notre raisonnement un réseau composé d'un ensemble de producteurs directement ou à travers les groupements, les centres de collecte et de transformation préliminaires, d'une unité industrielle de valorisation et des circuits de distribution).

Comme vous le constatez il est proposé de passer de 30 à 50 dans le Nord (35 proposées dans le rapport) de 25 à 40 dans le centre (27 proposées dans le rapport) et de 15 à 30 dans le Sud (20 proposées dans le rapport).

Tableau IV : Unités et réseaux de production encadrés

Régions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nord	30	30	35	35	40	40	45	45	50
Centre	25	25	27	27	30	30	35	35	40
Sud	15	15	20	20	25	25	27	27	30

Les productions encadrées

Les 3 tableaux ci-dessous (V,VI et VII) donnent les objectifs en termes de production qui sera encadrée par chaque agropole entre 2017 (2016 est consacrée aux études de faisabilité et à la mise en place des fonctions agropoles) et 2025. Ainsi la production encadrée évoluera de 315 000 T à 505 000T en au Nord, de 229 000T à 404 000T au Centre et de 70 000T à 170 000T au Sud.

La production évolue avec le nombre d'unités encadrées et l'amélioration des rendements et performances engrangés par les interventions des agropoles. Les estimations sont basées sur les productions actuelles de la zone dans chaque filière et les capacités qui seront installées dans le cadre des composantes des agropoles (voir détails dans le rapport consolidé de l'ONUDI, modules de l'agropole)

Tableau V : Objectifs en termes de production encadrée (en 000 T) dans la zone Nord.

Spéculations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Horticulture (oignons, tomate, Patate, etc.)	120	120	130	140	150	150	160	170	180
Céréales (Riz, etc.)	130	130	140	150	160	170	180	190	200
Niébé	5	5	6	6	7	7	8	9	10
Arachide	15	15	18	18	19	20	23	24	25
Viande	10	10	13	13	15	15	18	18	20
Lait	5	5	7	7	8	8	9	9	10
Pêche et aquaculture	30	30	40	40	40	50	50	50	60
Totaux	315	315	354	374	399	420	448	470	505

Tableau VI : Objectifs en termes de production encadrée (en 000 T) dans la zone Centre.

Spéculations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Oléagineux (arachide, sésame et cajou)	100	100	130	130	140	150	160	170	180
Céréales (mil, sorgho, maïs, etc.)	100	100	120	120	130	130	140	140	150
Bissap	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Viande	6	7	8	9	10	11	12	13	15
Lait	10	10	13	13	15	15	18	18	20
Pêche	1	1	2	2	3	3	4	4	5
Sel	10	10	15	15	20	20	25	25	30
Totaux	229	230	290	290	321	332	362	373	404

Tableau VII : Objectifs en termes de production encadrée (en 000 T) dans la zone Sud.

Spéculations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fruits (mangue, papaye)	20	20	25	25	30	30	35	35	40
Cajou	20	20	30	30	35	35	40	40	50
Arachide	10	10	15	15	20	20	25	25	30
Céréales (riz, maïs)	10	10	13	13	15	15	20	20	25
Viande	5	5	6	6	7	8	8	9	10
Lait	2	2	3	3	3	4	4	4	5
Pêche et aquaculture	3	3	5	5	8	8	9	9	10
Totaux	70	70	97	97	118	120	141	142	170

Les activités (prestations de service)

Il est à noter que les objectifs d'activités sont basés sur les investissements et l'exploitation standards. La délocalisation en partie ou en totalité de certaines activités (vers les universités, les laboratoires, etc.) auront un impact sur le volume des activités et donc les recettes. D'autre part, les objectifs d'activités déterminent un budget précis d'exploitation et toute modification des objectifs à la hausse comme à la baisse aura un impact sur le budget. Tout ceci signifie que les calculs estimatifs qui suivent sont des approximations et ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif.

Pour l'agropole Nord les objectifs d'activités annuelles proposées entre 2017 et 2025 montre une évolution des personnes formées de 200 à 500, les actions d'assistance technique de 300 à 500, les analyses de laboratoire qui passent de 1 500 à 3 000, les certifications diverses qui évoluent de 0 à 20, la commercialisation qui évolue de 126 000 T (40% de la production encadrée) à 353 000 T (70% de la production encadrée), les membres de l'agropole (unités encadrées plus autres membres) qui passent de 40 à 60 et enfin les prestations de services en dehors des membres de l'agropole qui passent de 30 à 70.

Tableau VIII: Objectifs en termes d'activités (prestations de services) de l'agropole du Nord.

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Formation et incubation (Personnes formées)	200	250	250	250	300	350	400	450	500
Assistance (visites terrain)	300	300	350	350	400	400	450	450	500
Analyses	1500	1500	1800	1800	2000	2000	2500	2500	3000
Certifications	0	0	8	12	14	14	16	16	20
Commercialisation 000T (40-70% de la production)	126	126	177	187	240	240	294	329	353
Cotisations (unités encadrées plus autres)	40	40	45	45	50	50	55	55	60
Autres (Prestations extérieures)	30	30	40	40	50	50	60	60	70

Pour l'agropole Centre les objectifs d'activités annuelles proposées entre 2017 et 2025 montre une évolution des personnes formées de 200 à 400, les actions d'assistance technique de 250 à 450, les analyses de laboratoire qui passent de 1 200 à 2 500, les certifications diverses qui évoluent de 0 à

18, la commercialisation qui évolue de 92 000 T (40% de la production encadrée) à 283 000 T (70% de la production encadrée), les membres de l'agropole (unités encadrées plus autres membres) qui passent de 30 à 45 et enfin les prestations de services en dehors des membres de l'agropole qui passent de 20 à 40.

Tableau IX: Objectifs en termes d'activités (prestations de services) de l'agropole du Centre.

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Formation et incubation (Personnes formées)	200	200	250	250	300	300	350	350	400
Assistance (visites terrain)	250	250	300	300	350	350	400	400	450
Analyses	1200	1200	1500	1500	1800	1800	2000	2000	2500
Certifications	0	0	6	8	10	12	14	16	18
Commercialisation 000T (40-70% de la production)	92	92	145	145	193	199	253	261	283
Cotisations (unités encadrées plus autres)	30	32	34	34	37	37	42	42	45
Autres (Prestations extérieures)	20	20	25	25	30	30	35	35	40

Pour l'agropole Sud les objectifs d'activités annuelles proposées entre 2017 et 2025 montre une évolution des personnes formées de 120 à 300, les actions d'assistance technique de 150 à 300, les analyses de laboratoire qui passent de 750 à 2 000, les certifications diverses qui évoluent de 0 à 18, la commercialisation qui évolue de 28 000 T (40% de la production encadrée) à 119 000 T (70% de la production encadrée), les membres de l'agropole (unités encadrées plus autres membres) qui passent de 20 à 35 et enfin les prestations de services en dehors des membres de l'agropole qui passent de 12 à 30.

Tableau X: Objectifs en termes d'activités (prestations de services) de l'agropole du Sud.

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Formation et incubation (Personnes formées)	120	120	150	150	200	200	250	250	300
Assistance (visites terrain)	150	150	200	200	250	250	270	270	300
Analyses	750	750	1000	1000	1500	1500	1700	1700	2000
Certifications	0	5	8	8	10	12	14	16	18
Commercialisation 000T (40-70% de la production)	28	28	48	48	82	84	98	99	119
Cotisations (unités encadrées plus autres)	20	20	25	25	32	32	34	34	35
Autres (Prestations extérieures)	12	12	15	15	20	20	25	25	30

OBJECTIFS EN TERMES DE REVENUS ESCOMPTES

Le calcul des revenus des agropoles est basé sur les objectifs d'activités. Cependant il a fallu prendre une hypothèse de barèmes standards pour le coût unitaire de chaque activité, coût qu'on a fait évoluer avec les années tout en essayant de rester à des niveaux réalistes supportables par les acteurs.

En établissant les coûts unitaires nous nous sommes heurtés à la commercialisation. Dans ce cadre nous avons pris comme hypothèse que 0,5% des quantités commercialisées à travers l'agropole lui reviendrait à titre de prestation de service et seraient vendues à 1\$EU par kilo en moyenne.

Tableau XI : Barèmes de calcul en \$EU (standardisés pour les 3 agropoles):

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Formation et incubation (Coût/personne)	20	20	25	25	30	30	35	35	40
Assistance (Coût moyen par visite sur le terrain)	10	10	15	15	20	20	25	25	30
Analyses (Coût par analyse)	5	5	8	8	10	10	12	12	15
Certifications (Coût moyen par unité)	100	100	120	120	150	150	180	180	200
Commercialisation (0,5% des quantités vendues au prix de \$/kg)	1		1	1	1	1	1	1	1
Cotisations	50	50	60	60	70	70	80	90	100
Autres (Prestations extérieures coût moyen)	20	20	25	25	30	30	35	35	40

Tableau XII : Revenus estimatifs de l'agropole Nord (000\$ EU)

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Formation et incubation	4	5	5	6	7	8	9	9	10
Assistance	3	3	5,25	5,25	8	8	11,25	11,25	15
Analyses	7,5	7,5	14,4	14,4	20	20	62,5	62,5	90
Certifications	4	4	5,4	5,4	7,5	7,5	9,9	9,9	12
Commercialisation	630	630	885	935	1 200	1 200	1 470	1 645	1 765
Cotisations	2	2	2,7	2,7	3,5	3,5	4,4	4,95	6
Autres (Prestations extérieures)	0,6	0,6	1	1	1,5	1,5	2,1	2,1	2,8
TOTAUX	651,10	652,10	918,75	969,75	1 247,50	1 248,50	1 569,15	1 744,70	1 900,80

Tableau XIII: Revenues estimatif de l'agropole Centre (en 000 \$EU)

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Formation et incubation	4	4	6,25	6,25	9	9	12,25	12,25	16
Assistance	2,5	2,5	4,5	4,5	7	7	10	10	13,5
Analyses	6	6	12	12	18	18	24	24	37,5
Certifications	0	0	0,72	0,96	1,5	1,8	2,52	2,52	3,6
Commercialisation	460	460	725	725	965	995	1 265	1 305	1 415
Cotisations	1,5	1,6	2,04	2,59	2,59	3,36	3,36	3,78	4,5
Autres (Prestations extérieures)	0,4	0,4	0,625	0,625	0,9	0,9	1,225	1,225	1,6
TOTAUX	474,400	474,500	751,135	751,925	1 0003,99	1 035,06	1 318,355	1 358,775	1 491,7

Tableau XIV : Revenus estimatifs de l'agropole Sud (en 000 \$EU)

Activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Formation et incubation	2,4	2,4	3,75	3,75	6	6	8,75	8,75	12
Assistance	1,5	1,5	3	3	5	5	6,75	6,75	9
Analyses	3,75	3,75	8	12	15	15	20,4	20,4	30
Certifications	0	0,5	0,96	0,96	1,5	1,8	2,52	2,88	3,6
Commercialisation	140	140	240	240	410	420	490	495	595
Cotisations	1	1	1,5	1,5	2,24	2,24	2,72	3,06	3,5
Autres (Prestations extérieures)	0,24	0,24	0,375	0,375	0,6	0,6	0,875	0,875	1,2
TOTAUX	148,890	148,890	257,585	261,585	440,340	450,640	532.015	537,715	654,300

LES BILANS PREVISIONNELS

Les bilans sont considérés ici dans le cadre de l'échéancier proposé et des 3 scénarios suivants:

- Scénario 1 : Les agropoles sont établis sur la base de crédits bancaires sans aucune subvention et doivent supporter les charges à 100% y compris le montant des investissements amortis sur une période d'au moins 15 ans. Le gouvernement et PTF ne supporterait que les dépenses de 2016 concernant les études de faisabilité et la mise en place des Task Forces.
- Scénario 2 : Les agropoles reçoivent une subvention de l'Etat et PTF équivalente à 50% du budget de mise à niveau et du montant de l'amortissement des investissements
- Scénarios 3 : le plus favorable pour les agropoles, l'Etat et les PTF supportent à 100% la mise à niveau et l'investissement lourds.

On pourrait éventuellement envisager d'autres scénarios en considérant les situations où certains modules sont délégués entièrement ou partiellement à des partenaires, faisant diminuer les coûts d'amortissement des investissements et d'exploitation. Nous avons volontairement ignoré ce facteur pour ne compliquer l'analyse qui sera dans les cas affinée dans les études de faisabilité.

Tableau XV : Bilans de l'agropole Nord

Activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges Totales	668.5	1068.5	1068.5	1068.5	1068.5	1068.5	2255	2255	2255	2255
Investissement (amortissements)							1000	1000	1000	1000
Mise à niveau		1000	1000	1000	1000	1000				
Exploitation	668.5	68.5	68.5	68.5	68.5	68.5	1255	1255	1255	1255
Revenus propres	0	651.1	652.1	918.75	969.75	1247.5	1248.5	1569.15	1744.7	1900.8
Scénario 1										
Subventions (Gvt + PTF)	668,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bilan	0	-417.4	-416.4	-149.75	-98.75	179	-1006.5	-685.85	-510.3	-354.2
Scénario 2										
Subventions (Gvt + PTF)	668,5	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Bilan	0	82.6	83.6	350.25	401.25	679	-506.5	-185.85	-10.3	145.8
Scénario 3										
Subventions (Gvt + PTF)	668,5	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Bilan	0	582.6	583.6	850.25	901.25	1179	-6.5	314.15	489.7	645.8

Pour l'agropole Nord on constate que même s'il arrive à tripler ses revenus durant la période des dix années, il ne pourra atteindre l'équilibre financier que dans le scénario 2 (en 2025) et surtout 3 (dès 2023) ce qui lui permet de réaliser quelques réserves financières permettant de développer d'avantage ses services et/ou de compenser une augmentation probable des coûts d'exploitation.

Tableau XVI : Bilans de l'agropole Centre

Activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges Totales	668.5	1068.5	1068.5	1068.5	168.5	2255	2255	2255	2255	2255
Investissement (amortissements)							1000	1000	1000	1000
Mise à niveau		1000	1000	1000	1000	1000				
Exploitation	668.5	68.5	68.5	68.5	68.5	1255	1255	1255	1255	1255
Revenus propres	0	474.4	474.5	751.135	751.925	1003.99	1035.06	1318.355	1358.775	1419.7
Scénario 1										
Subventions (Gvt + PTF)	668,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bilan	0	-594.1	-494.1	-317.365	-316.575	-1251.01	-1219.94	-936.645	-896.225	-853.3
Scénario 2										
Subventions (Gvt + PTF)	668,5	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Bilan	0	-94	-94	182.635	183.425	-751.01	-719.94	-436.64	-396.225	-335.30
Scénario 3										
Subventions (Gvt + PTF)	668,5	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Bilan	0	406	406	317.365	316.575	-251.01	-219.94	63.355	103.775	164.7

Pour l'agropole Centre l'équilibre financier ne peut être envisagé que dans le cadre du scénario 3.

Tableau XVII : Bilans de l'agropole Sud

Activités	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges Totales	600	1068.5	1068.5	3255	3255	3255	2255	2255	2255	2255
Investissement (amortissements)				1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Mise à niveau		1000	1000	1000	1000	1000				
Exploitation	600	68.5	68.5	1255	1255	1255	1255	1255	1255	1255
Revenus propres	0	148.89	148.89	257.585	261.585	440.34	450.64	532.015	537.715	654.300
Scénario 3										
Subventions (Gvt + PTF)	600	1000	1000	2000	2000	2000	1000	1000	1000	1000
Bilan	0	80.39	80.39	-997.415	-993.415	-814.66	-804.36	-772.985	-717.285	-600.7
Scénario 3 avec modulation des charges										
Charges Totales modifiées	600	668.5	668.5	2100	2100	2100	2000	2000	2000	2000
Investissement				1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Mise à niveau		600	600	600	600	600	500	500	500	500
Exploitation	600	68.5	68.5	500	500	500	500	500	500	500
Revenus propres	0	148.89	148.89	257.585	261.585	440.34	450.64	532.015	537.715	654.300
Subventions (Gvt + PTF)		600	600	1600	1600	1600	1500	1500	1500	1500
Bilan	0	80.39	80.39	-242.415	-238.415	-59.66	-49.36	32.015	37.715	154.3

Dans le cas de l'agropole Sud, compte tenu du volume d'activités, nous avons jugé inutile d'envisager les scénarios 1 et 2 dans le cadre desquels la mise en place de l'agropole ne serait en aucun cas faisable.

Le scénario 3 par contre, même s'il montre un déficit important est envisageable car le niveau d'activité est suffisamment faible pour envisager un budget d'exploitation de loin moindre que dans le nord et le centre (40% du budget standard). Dans le même temps, le budget de mise à niveau, compte tenu du nombre restreint d'infrastructures existantes, pourra être ramené à un niveau facilement absorbable et étalé sur 9 ans au lieu des 5 ans préconisés dans le cas des agropoles du nord et du centre. Cet étalement permettra une complémentarité budgétaire appropriée entre les budgets de mise à niveau et activités d'encadrement de l'agropole. Ces modulations permettent d'atteindre l'équilibre financier dès 2023.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

- Les agropoles qui devraient faire face seuls aux charges d'investissement et d'exploitation sont difficilement rentables et donc durables;
- Pour assurer la faisabilité des agropoles, il est recommandé que les études de faisabilité et les investissements lourds ainsi que les coûts de mise à niveau soient pris en charge à 100% par le Gouvernement avec l'assistance des partenaires techniques et financiers ;
- Pour alléger les coûts d'investissement et d'exploitation il est recommandé de confier, dans la mesure du possible, certaines activités techniques aux universités, Instituts de recherche, écoles professionnelles, laboratoires, etc., existants dans le cadre d'un partenariat étroit qui permettra, non seulement, de réduire de près d'un tiers les coûts d'investissement et le budget d'exploitation, mais aussi, d'assurer l'intégration nécessaire dans le cadre du développement des compétences et savoirs et la recherche - développement (voir plus haut) ;
- Pour le cas de l'agropole du Sud, compte tenu de son niveau faible d'activité et de sa faible capacité d'absorption au vue de ses capacités actuelles, il est recommandé d'étaler les activités de mise à niveau sur une plus longue période de manière à assurer une étroite complémentarité et intégration entre mise à niveau et encadrement.

LISTE DES TABLEAUX, SCHEMAS ET CARTES

Tableau 1: Echancier et Répartition des dépenses sur les 10 années de mise en place des agropoles (en ,000 Euros)	iv
Tableau 2: Répartition des UFR dans la zone centre.....	62
Tableau 3: Encadrement Financier de l'Agropole de la zone centre.....	63
Tableau 4: Répartition des montants d'investissements et d'exploitation par rubrique et par agropoles	81
Tableau 5: Gouvernance et Répartitions des Financements des Agropoles	83
Tableau 6: Rythme de réalisation des Agropoles et Coûts Financiers.....	85
Tableau 7: Echancier et Répartitions des dépenses sur 10 ans.....	86
Schéma 1: Concept des réseaux d'affaires des agropoles: Partenariat,.....	ii
Schéma 2: Organigramme type pour une agropole	iii
Schéma 3: Structure de l'Agropole Casamance.....	76
Schéma 4: Réseaux d'affaires des Agropoles	78
Carte 1: Carte Administrative du Sénégal et implantation des agropoles	vii
Carte 2: Implantation des agropoles et des modules.....	50

BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES

- Analyse de la filière mangue en Casamance Naturelle, care Sénégal, Projet PASCO 2009
- PSE Document complet 2014.
- **Avant-projet Sommaire Extension-** 2 Bignona Commune De Bignona 2012.
- Base des données du Ministère de l'agriculture et de l'Equipement Rural: Liste des projets et programmes et statistiques agricoles 2010-2014.
- Base des données du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales- Statistiques Elevage.
- Caractéristiques des systèmes de production agricole au Sénégal-Document de synthèse Avril 2007.
- **Casamance, Note Explicative_PTBA_2014-2015 de mise en oeuvre du PPDC-10122014** Projet Pôle de Développement de la Casamance – PPDC (un crédit de l'IDA).
- **Chaînes de valeur agricole et opportunités de développement** pour la promotion de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (Harcel NANA TOMEN1).
- **Chaînes de valeur et nouveaux marchés agricoles émergents**-Agriculture durable à faibles apports externes. VOL. 29.1 - Avril 2013. AGRIDAPE.
- **La chaine de valeur mangue au Sénégal**- Analyse et cadre stratégique d'initiatives pour la croissance de la filière UASID 2006.
- Contributions des consultants internationaux et nationaux consignés dans le rapport Annexes.
- **Development of the Port of Ziguinchor** , Port Facilities Upgrade Report Agence Nationale des Affaires Maritimes 2013 (Source PSE) September 2015.
- **Documents du projet** PAFA et PAFA extension.
- Document introductif à la réunion technique interministérielle sur la filière avicole sénégalaise- Ministère de l'élevage- Juin 2013.
- Elaboration du Plan de Développement et de modernisation des infrastructures
- **d'élevage au Sénégal**- Etude réalisé en 2012 par ADIRA-Etudes & Conseils pour Le Ministère de l'élevage et des productions animales.
- Etude du marché de la filière anacarde (PADEC).
- Etude de marché national, régional et international des filières porteuses en Basse et Moyenne Casamance 2009 (PADERCA).
- **Etude sur la relance de la filière avicole au Sénégal**- Agenda pour la compétitivité de la filière- Rapport final-*Diagnostic stratégique –Scénarii d'avenir, Vision et stratégie optimale-Plan de développement 2010-2015* Afrique Emergence Conseil-Dakar 2010.
- **Etudes sur les créneaux porteurs du secteur primaire** réalisées par ABC Consulting en 2010 pour le compte de la Direction de l'appui au secteur privé (haricot, tomate, oignons, pomme de terre, sésame, fonio, tilapia, poules locales, embouche et viande, lait etc.).
- **Etude d'opportunités d'affaires de la collecte de lait dans la zone Dahra/Région de Louga**- Réalisée en 2010 par Afrique Emergence Conseil pour l'USAID.
- **Etat des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal** 2006 (Projet d'appui aux opérateurs/opératrices de l'agroalimentaire).
- Etat des lieux du projet de port sec à Boutoute (source PSE) septembre 2015
- **Fiches sur les opportunités d'investissement** réalisées en 2012 pour les filières « bétail-viande », lait et aviculture, Ministère de l'Elevage et des productions animales.
- Identification des possibilités d'appui aux filières de commercialisation porteuses 2014 (financement FED)

- **Indicateurs du développement mondial** (World Development Indicators) 2015 Banque Mondiale
- Informations sur l'agriculture et l'industrie agroalimentaires recueillie dans différents sites internet.
- **La filière des fruits et légumes au Sénégal**- ACDI pour le compte du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat 2006
- Note de contribution à l'amélioration du rapport de revue annuelle conjointe 2015, Ministère de l'élevage et des productions animales.
- Plan et méthodologie d'analyse des filières (méthodologie de l'ONUDI)
- PRACAS: Note technique thématique de l'agriculture
- Programme triennal d'investissements publics 2015 - 2017
- **PROCOVAL** - Schéma et plan d'action sur la promotion de la Cogestion des pêches par le développement de la chaîne de valeur –Première version- 2014
- Note sur la composante « Elevage », production et industries animales » du plan Sénégal Emergent- Ministère de l'Elevage et des productions animales 2015
- **Rapport d'activité année 2014 du projet d'appui à la promotion** de l'emploi des jeunes et des femmes (mai-décembre 2014) (financement BAD)
- Rapport Compétitivité filière avicole sénégalaise-Rapport provisoire 2014
- Rapport de Revue Conjointe du Secteur de l'Agriculture Octobre 2015 DAPSA-USAID
- Rapport sur le développement humain PNUD 2014
- **Rapport sur les interventions et réalisations 2012** du Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS)
- Revue sectorielle 2014 du Ministère de l'Elevage et des productions animales
- Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Ziguinchor Avril 2015 SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2013
- **Stratégie de Croissance Accélérée du Sénégal**- Mise en œuvre du processus d'élaboration de la stratégie de Croissance de toutes les grappes. Version mise à jour.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AAD	Association des aviculteurs de Dakar
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
ACEP	Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production
AFD	Agence Française de Développement
AEME	Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie
AGOA	<i>African Growth and Opportunity Act</i> [Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique]
AID	Association Internationale pour le Développement
AMP	Aires Marines Protégées
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANAM	Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANDH	Association Nationale Des Horticulteurs du Sénégal
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ANIDA	Agence Nationale pour l'Insertion et le Développement Agricole
ANREVA	Agence Nationale du Plan de Retour vers l'agriculture
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APE	Accords de partenariat économique
APOV	Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée
ARD	Agence Régionale de Développement
ASEPEX	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
ASCOPA	Association des commerçants des produits avicoles
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
AUMN	Association des Unions Maraîchères des Niayes
AVIDAK	Association des avicultrices de Dakar
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCI	Budget Consolidé d'Investissements
BM	Banque Mondiale
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAPSEL	Cellule d'Analyse, de Planification et des Statistiques de l'Elevage
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CERO	Cadre d'évaluation de risques opérationnels
CIMEL	Centre d'impulsion et de modernisation de l'élevage
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNA	Centre national d'aviculture
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CNCR	Cadre national de concertation et de coopération des ruraux
COTAVI	Collectif des techniciens avicoles
CNA	Centre national d'aviculture
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CNCR	Cadre national de concertation et de coopération des ruraux
CNIH	Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture
COMNACC	COMité NAtional des Changements Climatiques

CONIPAS	Conseil Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal
CPAS	Centre de Promotion et d'Action Sociale
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CPPBS	Comité Paritaire des Producteurs de la Banane (du Sénégal)
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CR	Commune rurale
CRD	Coût des Ressources Domestiques
CRSP	Commission Sous-Régionale des Pêches (Gambie-Guinée Bissau, Guinée Konakry, Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone)
CSRP	Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CAS	Stratégie d'aide au pays
CCPA	Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide
CLCA	Comités Locaux de la Pêche et de l'Aquaculture
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole de Sénégal
CNCR	Cadre National de Concertation des Ruraux
CNIA	Conseil National de l'Industrie de l'Arachide
CNIS-GDT	Cadre National d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres
CNPS	
CNSA	Conseil National à la Sécurité Alimentaire
COMRECC	COMités REgionaux sur le Changement Climatique
COPROSA	Coopératives de Producteurs de Semences Agricoles
CRS	Catholic Relief Service
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
CTS	Centre de Traitement des Semences
CWBI	Centre Wallon de Biologie Industrielle {Belgique}
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFC	Direction des Eaux, Forêts et Chasses
DEP	Document d'Evaluation de Projet
DGEFM	Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins
DITPM	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPC	Direction de la Pêche Continentale
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPES	Document de Politique de Développement Economique et Sociale
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DIREL	Direction de l'Elevage
DRDR	Directions Régionales de Développement Rural
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DSV	Direction des Services Vétérinaires du Sénégal
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la Communauté Economique et des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EIES	Evaluation de l'Impact Environnemental et Social

ESP	Ecole Supérieure Polytechnique de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar
FAO	Food and Agriculture Organization
FAFA	Fédération des acteurs de la filière avicole
FCFA	Franc CFA
FENAMS	Fédération Nationale des GIEs de Mareyeurs du Sénégal
FENATRAMS	Fédération Nationale des Femmes formatrices et Micro-Mareyeurs du Sénégal
FIARA	Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FONSTAB	Fonds d'appui à la stabulation
FOS/FL	Fondation Origine Sénégal / Fruits et Légumes
FPA	Forum Permanent de l'Agroalimentaire <i>ou</i> Fédération des Périmètres Autogérés
FP2A	Fédération des Professionnels de l'Agro-Alimentaire
FPM	Fermes d'élevage Privées Modernes
GADEC	Groupe d'Action pour le Développement Communautaire
GAIPES	Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal
GDS	Grands Domaines du Sénégal
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIPA	Groupements Inter-villageois des Producteurs d'Arachides
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
HSE	<i>Health & Safety Executive</i> [santé sécurité au travail]
IMF	institutions de micro-finance
IDH	Indice de Développement Humain (indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement)
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (organisme français de recherche)
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
ISID	<i>Inclusive and Sustainable Industrial Development</i> [Développement industriel inclusive et durable]
ISN	Institut Sénégalais de Normalisation
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
ISMV	Ecole inter-états des sciences et médecine vétérinaires de Dakar
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i> [Agence Japonaise de Coopération Internationale]
KOR	<i>Kern Oil Reference</i>
LFCIA	Laboratoire de Formation Continue en Industries Agro-alimentaires
LNERV	Laboratoire National de l'Élevage et de Recherches Vétérinaires
LOASP	Loi Agro-Sylvo-Pastorale
LPDSEA	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Environnement et de l'Assainissement
LPS	Lettre de politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture
LPSENRN	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MIA	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
MPE	Micro et Petite Entreprise
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
NEPAD	<i>The NEw Partnership for Africa's Development</i> : nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OAC	Œufs à couvrir
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONAPES	Organisation NAtionale des Producteurs Exportateurs du Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation Professionnelle
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PAC	Poulet prêt à cuire
PACE	Programme Africain de Contrôle des Epizooties
PADPA	Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAGIRE	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PASA	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PCE	Programme de croissance économique de l'USAID
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PDIDAS	Projet pour le Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal
PDL	Plan de Développement Local
PDLP	Projet de Développement Local Participatif
PDMAS	Programme de développement des marchés agricoles du Sénégal
PEIB	Plateforme Economique Intégrée de Bignona
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PMIA	Programme de modernisation et d'intensification agricole
PNAE	Plan d'Actions pour l'Environnement
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNDA	Programme National de Développement Agricole
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPAS	Plateforme des Organisations Professionnelles de l'Agroalimentaire
PPP	Partenariat Public-Privé
PPP	Partenariat public-privé [forme d'association financière entre une collectivité publique et des entreprises privées]
PPDC	Projet pôle de Développement de la Casamance

PRACAS	Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
P2RS	Projet de Renforcement de la Résilience à la Sécurité Alimentaire
PSAOP	Programme des Services Agricoles et Organisations des Producteurs
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires techniques et financiers
PVM	Projet Villages du Millénaire
RCSA	Revue Conjointe du Secteur Agricole
REFEPAS	Réseau des Femmes de la Pêche Artisanale du Sénégal
REVA	plan pour le Retour Vers l'Agriculture
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RNC	Réserves Naturelles Communautaires
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SCL	Société de Cultures Légumières
SDF	Structures de Financement Décentralisées
SEPAS	Sénégalaise d'Exportation de Produits Agricoles et de Services
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SPP	Stratégie de Partenariat-pays
SIG	Système d'Information Géographique
TRANSFRULEG	TRANSformateurs des FRuits et LEGumes
TRE	Taux de Rendement Economique
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UFR	Unités de Formation et de Recherche
UNAFSA	Union nationale des acteurs de la filière avicole
UNIA	Union Nationale des Industriels de l'Aviculture
UNACOIS	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
UNAGIENS	Union Nationale des GIEs de Mareyeurs du Sénégal
UNAS	Union Nationale des Apiculteurs Sénégalais
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPAMES	Union Patronale des Mareyeurs et Exportateurs du Sénégal
USAID	Agence Américaine de coopération internationale
USDA	<i>United States Department of Agriculture</i> - Ministère Américain de l'Agriculture